TRENTE-HUITIÈME ANNÉE — N° 11 188 DERNIÈRE ÉDITION DIMANCHE 18 - LUNDI 19 JANVIER 1981

LE MONDE DIMANCHE



Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : Jacques Fauvet

3,50 F

Algérie, 2 DA; Maroc, 2,30 dir.; Tunisie, 220 m.; Allemagne, 1,40 DM; Autriche, 14 sch.; Belgique, 20 fr.; Canada, $ 1,10; Côte-d'Ivoire, 265 CFA; Danemark, 5 kr.; Espagne, 60 pes.; G.-B., 35 p.; Grèce, 40 dr.; Iran, 125 ris.; Irlande, 85 p.; Italie, 700 l.; Liban, 300 p.; Luxembourg, 20 f.; Norvège, 4 kr.; Pays-Bas, 1,80 fl.; Portugal, 40 esc.; Sénégal, 240 CFA; Suède, 3,75 kr.; Suisse, 1,30 fr.; E.-U., 85 cents; Yougoslavie, 36 din.

Tarif des abonnements page 10

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207-23 PARIS
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

« Libéralisation » aux Philippines

Le président des Philippines, M. Marcos, a levé, ce samedi 17 janvier, la loi martiale et l'état d'urgence, qui avaient été imposés en 1972 après des attentats imputés aux communistes, mais dont la responsabilité a parfois été attribuée à certains services officiels.

L'apparent libéralisme du chef de l'État demande à être ramené à de justes proportions. Il n'a pas renoncé aux pouvoirs exceptionnels qu'il cumule depuis quinze ans et qu'il conservera jusqu'en 1984, époque à laquelle sera, en principe, élue une nouvelle Assemblée. Il peut continuer à gouverner par décrets, y compris lorsque le Parlement, pourtant servile, est en session.

Les dispositions adoptées dans le cadre de la loi martiale, et qui permettent notamment les arrestations sans mandat et restreignent les libertés, restent en application. Le dispositif militaire demeurera mis en place jusqu'à ce que les autorités aient « évalué la situation ». Enfin, la décision présidentielle n'est pas applicable dans onze provinces du Sud, où le pouvoir est aux prises avec la rébellion musulmane et où les juridictions militaires seront maintenues.

M. Marcos a présenté, samedi, un bilan flatteur de la lutte menée contre une double guérilla qui se poursuit et même s'étend dans certaines régions très pauvres. Il a affirmé qu'aussi bien celle des « séparatistes » musulmans des îles méridionales animée par le Front de libération nationale moro (F.L.N.M.) que celle de la Nouvelle Armée populaire, d'obédience communiste, n'opéraient plus que dans quelques petites poches. Il a, en outre, assuré que son régime avait assaini l'économie, relevé le revenu annuel par habitant de 214 à 755 dollars, en huit ans, et appliqué une réforme agraire.

Ce que M. Marcos n'a pas dit, c'est que l'inflation a atteint 17 % par an, la dette extérieure 12 milliards de dollars, que le taux de croissance de l'économie est à son niveau le plus bas depuis dix ans (5 %) et qu'un énorme fossé se creuse entre une bourgeoisie urbaine vivant souvent dans l'opulence et la paysannerie, sans parler du prolétariat de Manille.

Sans doute le président a-t-il voulu désamorcer certaines critiques auxquelles son pouvoir personnel va sans doute prêter le flanc, à l'occasion de la visite de Jean-Paul II, en février. Dans ce pays comme en Amérique latine, une large partie de l'Église, dont les membres de la hiérarchie, dénonce avec virulence non seulement l'état de sous-développement permanent (pauvreté, malnutrition, mortalité infantile, etc.), mais aussi ses causes socio-économiques.

Lorsqu'il a annoncé la levée de la loi martiale, M. Marcos a affirmé qu'il prenait cette mesure parce qu'il était « plus fort maintenant » que naguère, paraissant oublier qu'il avait échappé, à plusieurs reprises, à des attentats. Le mouvement regroupant les principaux courants de l'opposition démocratique, et notamment certains milieux de la bourgeoisie « éclairée », ainsi que les étudiants ont qualifié de « plaisanterie » la décision présidentielle. Celle-ci n'est accompagnée d'aucune ouverture en direction de cette opposition ni d'aucun geste de clémence à l'égard des deux mille détenus environ, accusés de subversion, sédition ou rébellion.

Car la « subversion » demeure la hantise du régime. Le risque de son effondrement, du moins d'une plongée dans la guerre civile, subsiste, bien qu'il ne faille pas l'exagérer. S'il n'est pas de nature à inquiéter les États-Unis, dont le dispositif militaire en Extrême-Orient s'appuie en partie sur les Philippines et répond, dans une certaine mesure, au souhait de l'équipe Reagan, le replâtrage artificiel auquel vient de procéder M. Marcos n'écarte pas ce risque. Plus que jamais, le dirigeant philippin doit s'appuyer sur l'armée pour imposer, par le forceps, une « nouvelle société » dont son peuple ne bénéficie guère des bienfaits.

Washington a fait transférer des avoirs iraniens pour accélérer la libération des otages

La libération des cinquante-deux otages américains détenus depuis plus de quatorze mois en Iran semblait très proche ce samedi 17 janvier. Selon l'agence iranienne d'information Pars, des médecins algériens étaient en route pour Téhéran ce samedi matin en vue d'examiner les diplomates, à la demande du gouvernement iranien qui « manifeste ainsi sa bonne volonté » *et* « souhaite éviter toute perte de temps si les otages devaient être libérés ». *Américains et Iraniens tentent en effet de lever les derniers obstacles, techniques ou politiques.*

Vendredi, les États-Unis ont fait, de leur part, un geste de bonne volonté en amorçant le processus de déblocage des avoirs iraniens gelés afin de transférer à Londres 2,2 milliards de dollars représentant l'or et les fonds d'État américains appartenant à l'Iran, en vue de leur remise à ce pays en échange de la libération des otages. Le dernier message américain sur la libération des otages est parvenu ce samedi matin à Téhéran.

Au terme de près de onze heures de discussions, les représentants du département d'État, du département du Trésor et de douze banques, ont mis au point, vendredi soir, le texte de la proposition américaine d'accord sur les conditions financières de la libération des cinquante-deux otages de Téhéran. Ce document a été aussitôt câblé à Alger et est parvenu ce samedi matin en Iran. Le secrétaire au Trésor, M. Miller, a indiqué que les discussions avaient permis de réaliser des « *progrès importants* ». « *La raison pour laquelle nous essayons d'être aussi précis*, a-t-il ajouté, *est que personne ne veut d'un accord vague pouvant avorter en raison d'un malentendu sur les sommes en jeu.* » Il a précisé que, en fait, le texte adressé à Téhéran était une série de chiffres et de documents sur le montant des avoirs iraniens gelés par M. Carter, le 4 novembre 1979. « *Au présent stade, il n'y a toujours pas d'accord* », a observé M. Miller.

M. Cutler, conseiller juridique de M. Carter, avait pourtant annoncé, en fin de matinée, un « *accord de principe complet* » sur la libération des otages. Le porte-parole de la Maison Blanche a modéré aussitôt l'optimisme suscité par ces propos en faisant observer que la crise ne pouvait pas être considérée comme réglée tant que le texte américain « *n'avait pas été formellement approuvé par le gouvernement iranien* ». De son côté, le porte-parole du département d'État mettait en garde contre tout optimisme prématuré.

(Lire la suite page 3.)

La campagne présidentielle a été amorcée à Rambouillet par le bilan du septennat

Le conseil des ministres extraordinaire, qui s'est réuni, vendredi 16 janvier, à Rambouillet, a examiné la première partie du programme d'achèvement des travaux du gouvernement. Le gouvernement veut ainsi démontrer que les promesses ont été tenues. En outre, le travail d'inventaire et de bilan auquel il se livre laisse penser qu'il se bornera, désormais, à expédier les affaires courantes, et qu'il fait place nette pour le début du septennat suivant.

Place nette

« *Le président de la République tient ce qu'il promet.* » Telle est, bien sûr, la signification donnée par le pouvoir au conseil des ministres extraordinaire qui a siégé, vendredi, à Rambouillet : le chef de l'État tient ce qu'il promet et s'assure, scrupuleusement, que les travaux qu'il a fait mettre en chantier sont achevés de manière satisfaisante. Il vérifie solennellement qu'il n'a pas, par ses propos au fil du septennat, soulevé d'espérance qui ne reçoive de traduction concrète. Un autre conseil extraordinaire, à la fin du mois de février, clora le registre.

Ainsi, un gouvernement et un chef d'État, qui jouent déjà si souvent de l'« effet d'annonce », prennent-ils le risque de paraître user de l'effet de... redite. Car, à peu d'exceptions près (le projet de loi sur l'égalité professionnelle, la création d'un institut de l'enfant), les mesures rassemblées dans les vingt et un feuillets officiels publiés vendredi ne sont pas nouvelles. Elles ont déjà été annoncées et commentées. Elles ont déjà servi au gouvernement pour témoigner de la générosité de ses intentions.

Dans ce catalogue figurent les textes législatifs donnant corps à une idée lancée naguère — l'égalité professionnelle, par exemple ; des décrets d'application pris au cours des derniers mois pour rendre effectives des lois votées récemment (l'assurance vieillesse des artisans, le revenu familial) ; des rappels d'inscriptions budgétaires ayant donné à des projets leur traduction chiffrée dans la loi de finances pour 1981.

Effet de redite (« d'information », dirait-on à l'Élysée), mais aussi effet, recherché, de rigueur et de bonne gestion ; impression de « dernière classe », enfin. Voulu ou non, cet effet-là est bien réel : le gouvernement fait place nette. M. Giscard d'Estaing chercherait à donner le sentiment que les ministres rangent leur cartable et nettoient leur bureau avant de quitter l'école qu'il n'agirait pas autrement. Peut-être, après tout, souhaite-t-il ajouter à l'idée de tâche accomplie la présomption d'un renouveau, d'un changement possible, après son éventuelle réélection ? L'ouvrage de ce septennat est achevé, ce gouvernement-là en a terminé, un autre lui succédera, et ce ne sera pas le même. Il y a là, en connotation, une nouvelle version du thème du changement.

A partir de ce conseil extraordinaire, il n'est donc pas excessif de dire que le gouvernement en place expédie les affaires courantes. Une manière comme une autre de confirmer que la France est en campagne électorale.

NOËL-JEAN BERGEROUX.

(Lire la suite page 5.)

POINT

Industrie et éthique médicale

Le ministère de la santé et de la sécurité sociale et l'Institut national de la santé et de la sécurité sociale et l'INSERM organisaient récemment à Paris un colloque consacré à l'expérimentation des médicaments (le Monde *du 23 décembre 1980). Deux faits — l'arrêt d'une expérimentation médicale et le début d'une autre, — qui sont aujourd'hui connus, auraient pu fournir aux quatre cents spécialistes réunis à cette occasion d'intéressants sujets de réflexion. Dans les deux cas, une substance — l'interféron et un produit aux effets anti-allergiques — a été utilisée chez l'homme dans des circonstances qui apparaissent ou se révèlent discutables.*

Les règlements actuellement en vigueur soulignent la nécessité d'avoir obtenu, avant de tester un produit chez un malade, son « consentement éclairé ». *Notion aux contours mal définis. C'est, dans la quasi-totalité des cas, le même médecin qui propose aux malades le nouveau produit et qui conduit l'expérimentation.*

L'expérimentation sur l'animal de laboratoire est là, en théorie, pour diminuer les risques encourus par les volontaires. Elle ne peut à l'évidence tout prévoir, tant l'extrapolation est dans certains cas difficile, voire hasardeuse.

Le problème est que les contraintes éthiques et financières sont contradictoires et en même temps intimement mêlées. D'une part, les données scientifiques nouvelles imposent un allongement de la durée de l'expérimentation animale, ce qui retarde la sortie des produits sur le marché ; d'autre part, on n'a pas allongé dans le même temps la période pendant laquelle les firmes pharmaceutiques peuvent exploiter de manière exclusive leurs nouvelles molécules. Elles s'en plaignent et semblent aller parfois un peu vite en besogne en vue des profits et sous la pression de la concurrence pour aboutir à la commercialisation de nouveaux produits. C'est ce qui peut conduire, comme on le voit aujourd'hui, à faire se chevaucher expérimentations animale et humaine.

De nouveaux problèmes se posent, d'autre part, pour les produits issus des manipulations génétiques. On assiste en effet, en particulier avec l'insuline et l'interféron, à une véritable course à l'application humaine du produit, course dans laquelle les contraintes financières jouent là encore un rôle essentiel.

Comment, dans ces conditions, ne pas penser que certains n'hésitent pas à faire l'économie de l'éthique médicale ?

(Lire page 6.)

La Guyane en noir et or

Les élus de l'opposition de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane ont refusé de participer à la conférence qui s'est ouverte le jeudi 15 janvier et dont l'objectif est de faire le point sur le développement économique des trois départements. Interrogé sur le refus de plusieurs personnalités guyanaises de participer aux travaux, M. Dijoud avait déclaré, à son arrivée à Cayenne : « Je les laisse continuer leur chemin tout seuls, qui ne mène nulle part. Nous, nous préparons l'avenir de la Guyane, de ce département qui est français, qui le restera définitivement, chacun le sait. »

Plusieurs attentats ont été commis en Guyane depuis le début de 1980. L'un a visé des bateaux de plaisance ancrés sur la plage de Zéphir, près de Cayenne, vendredi 16 janvier. L'enquête avait abouti, en juillet dernier, à l'arrestation de cinq militants indépendantistes qui ont été déférés à la Cour de sûreté de l'État (« le Monde » du 27 décembre 1980).

Nous faisons ci-dessous le point de la situation politique dans ce département qui semble devoir osciller sans fin entre l'espoir et les rancœurs. L'espoir en un développement toujours annoncé pour demain, et les rancœurs consécutives aux innombrables promesses non tenues.

Rancœur et espoirs

De notre envoyé spécial
DOMINIQUE POUCHIN

Cayenne. — D'un seul regard, objectif Lune et forêt vierge : une fusée sur un pas de tir et une pirogue au milieu du fleuve. Pain bénit que ce bout de France amazone pour un dimanche à Pleyel avec explorateur-conférencier et séries de diapos : « *Guyane, terre de contraste* » L'Europe spatiale en marche au pays des crocodiles ! R n, ici, qui ne concourt à nourrir mythes et rêves en quadrichromie : Ariane cherche à tâtons des orbites pour les satellites de la vieille Europe, et M. le préfet s'en va rouler son accent corse autour d'un champagne bien frappé dans les cahutes d'un village indien, tout en haut du Maroni...

« *Ici s'arrête la route des Français. Maintenant, c'est la route des nèg's.* » Fin de rêvasserie béate. Le chaos est brutal et le réveil aussi soudain : de quoi prendre en un instant la mesure de ses idées creuses. Notre guide persifle gentiment : « *Cayenne-Kourou, c'est presque l'autoroute. Mais, passé Ariane, ça se gâte... On entre en Guyane.* » On ne parle plus qu'entre deux nids-de-poule et les contrastes deviennent alors très terre à terre. De ces clichés réversibles — face en noir et pile en or — la Guyane en a trop connu pour ne pas en sourire. « *De bagnes aux eldorados, des ruées vers l'or aux* « plans verts » *gigantesques, ce foutu patelin a tout vu et tout entendu. Alors...* »

Il avait pourtant du cœur au ventre, notre chauffeur, quand il débarqua, un soir de l'été dernier, à Rochambaud, l'aéroport de Cayenne. Il était de retour au pays après bientôt vingt ans d'« exil ». Il avait étudié à Paris, fait son « agro » en Roumanie, puis la France avait « *prêté ses compétences* » aux Africains : dix années de coopération.

(Lire la suite page 5.)

AU JOUR LE JOUR

DÉMARCHAGE

En annulant les inscriptions sur les listes électorales prises, sur l'initiative du P.C., à leur domicile, par les habitants de certaines communes, les juridictions administratives ont voulu mettre un terme à une forme de racolage politique.

La lutte contre le démarchage politique à domicile n'en est qu'à ses débuts. Il est question d'interdire bientôt le racolage à la télévision, forme électronique de l'effraction.

BRUNO FRAPPAT.

IXe FESTIVAL DU FILM FANTASTIQUE A AVORIAZ

L'effroi dans le froid

L'important, finalement, pour apprécier le cinéma à Avoriaz, c'est de savoir faire du ski. Sinon autant aller au bord de la mer. L'avantage, avec le Festival d'Avoriaz, c'est qu'on est tout de suite dans le bain. On vit dans la crainte de l'horreur de se casser une jambe. L'effroi dans le froid en quelque sorte. D'autant que les premiers jours du neuvième Festival international du film fantastique ont été marqués par des tempêtes de neige. La plupart des pistes étant fermées, il a bien fallu se résigner à fréquenter les cinémas. Cela n'a pas été sans mal. Tout le monde semblait afficher la même résignation, en même temps.

On s'en fait tout un monde, du Festival d'Avoriaz, quand on y va pour la première fois. On ne se doute pas. C'est un petit monde, un peu comme à Deauville, en plus sport, en plus décontracté. Mais les gens sont les mêmes au bout du compte et les tarifs aussi. C'est juste une habitude à prendre. A en croire les habitués, justement, le Festival d'Avoriaz n'est plus ce qu'il était, mais ils prétendent la même chose de Cannes et de Deauville. On finit par se demander avec une certaine inquiétude si, en rentrant, Paris sera toujours Paris.

Pourtant, naïvement, on s'imaginait qu'une sélection présentant *The Elephant Man*, de David Lynch, *Somewhere in Time*, de Jeannot Szwark, *Sade to Black*, de Vernon Zimmerman, *Golem*, de Piotr Szulkin, c'était une belle sélection. Comment savoir quand on ne sait pas ?

Il y a deux cinémas à Avoriaz qui se partagent la programmation, le Dromonts et les Portes du soleil. Chaque film est présenté plusieurs fois, de façon à donner, selon les séances, la priorité aux journalistes, aux membres du jury, aux invités ou au public, les priorités étant délimitées par la couleur des badges portés par les différentes parties concernées.

ALAIN WAIS.

(Lire la suite page 7.)

Le Monde

étranger

EUROPE

Irlande du Nord

Mme Devlin et son mari ont été grièvement blessés dans un attentat

Mme Bernadette Devlin-McAliskey, ancien député d'Irlande du Nord et animatrice du Mouvement des droits civiques, ainsi que son mari, ont été blessés par balles, le vendredi 16 janvier, à leur domicile de Derry-Laughan (comté de Tyrone). Les trois enfants du couple, cachés sous les couvertures, ont échappé à la fusillade. Les agresseurs appartiendraient à la Main rouge, organisation paramilitaire protestante. Une patrouille, qui se trouvait à proximité du domicile des McAliskey, a arrêté trois suspects.

Transportée par hélicoptère à l'hôpital de Belfast, Mme Devlin a *subi une opération. Son état de santé a empiré au cours* de la nuit, mais la police continue d'affirmer que sa vie, et celle de son mari, ne sont pas en danger.

Une rebelle assagie

De notre correspondant

Londres. — Par une ironie du destin, Bernadette Devlin sera probablement sauvée par les hommes de ce même régiment qu'elle dénonçait violemment après le « *dimanche sanglant* » de Londonderry en 1969, au cours duquel treize civils étaient tombés sous les balles des paras. Bernadette Devlin, parfois appelée « *la Jeanne d'Arc irlandaise* », a connu ses heures de gloire dans les années 1968 et 1969 à la tête du mouvement des droits civiques qui mobilisa de larges secteurs de la communauté catholique rebutés par les terroristes de l'IRA. Sa présence aux côtés des manifestants pendant les émeutes de Londonderry en août 1969 lui valut une condamnation de six mois de prison.

Elue député en 1969, à vingt et un ans, elle impressionna ses collègues par la fougue de son premier discours. *Se présentant comme une « paysanne égarée dans la demeure des puissants »*, elle fit scandale aux *Communes* lorsque, *en* 1971, elle descendit de son banc pour aller gifler *M. Maudling, alors ministre de* l'intérieur.

Le déclin de celle dont la passion *et l'éloquence fougueuse galvanisaient* les foules commença avec la naissance d'une fille illégitime qui *lui fit perdre beaucoup d'appui dans* la communauté catholique. Battue aux élections en 1974, Bernadette Devlin, devenue Mme McAliskey, se retira alors de la vie politique pour s'occuper de ses enfants. S'éloignant de l'IRA, elle forma ensuite le parti républicain socialiste irlandais, sans véritable poids en Ulster.

Elle a joué un rôle actif dans l'organisation du mouvement de soutien aux détenus républicains de la prison de Long-Kesh. Néanmoins, à trente-deux ans, Bernadette Devlin est aujourd'hui une figure du passé, l' « âme » de la résistance, beaucoup plus qu'une personnalité très active de la vie politique irlandaise.

HENRI PIERRE.

Pologne

Le gouvernement propose à Solidarité des négociations « pour sortir de l'impasse »

La délégation de Solidarité a eu, vendredi à Rome, une série de rencontres avec les syndicats italiens, destinées principalement à expliquer son action et les conditions particulières dans lesquelles fonctionne le syndicat indépendant polonais. Dimanche, avant la messe qu'il célébrera pour les représentants de Solidarité, le pape les recevra pour un petit déjeuner — occasion de discussions approfondies. La délégation regagnera Varsovie le lundi.

A Varsovie, après les grèves de quelques heures, qui ont eu lieu vendredi pour appuyer la demande des samedis libres ou d'autres revendications locales, le gouvernement a proposé à Solidarité d'ouvrir « *au plus tôt* », dès le lundi si possible, des négociations sur le problème des samedis libres, « car il fallait sortir *de l'impasse* ». La proposition faite par M. Obodowski, ministre du travail, constitue une ouverture de la part des autorités après les critiques dont Solidarité a été l'objet.

Expulsion de journalistes

Dans le même temps, en revanche, M. Kania, le chef du parti, a déclaré à une délégation de la « commission de coordination » des « *syndicats de branche* » (anciens syndicats officiels) conduite par son président, M. Albin Szyska, que le parti était résolu à favoriser « *le renforcement des syndicats de branche* ».

Comme à chaque fois qu'une nouvelle crise menace d'éclater, plusieurs journalistes occidentaux, dûment munis de visas professionnels, ont été priés de quitter la Pologne sans délai. M. Robert Reid, de l'agence Associated Press a été averti, jeudi, qu'il devrait avoir quitté le pays, vendredi à minuit, alors que son visa est valable jusqu'à lundi. De même, M. Murray Seeger, du *Los Angeles Times* a été prié de partir samedi. Quelques jours plus tôt, le même sort avait frappé, un journaliste britannique, un Français et deux Suédois.

De son côté, M. Mieczyslaw Rakowski, membre du comité central et rédacteur en chef de *Polityka* invite le pouvoir, dans la dernière livraison de son hebdomadaire, à faire preuve de « *patience et de compréhension* » à l'égard de son « *jeune partenaire* », Solidarité. Cette patience doit se manifester « *même si le partenaire est insupportable* ».

Il reproche à certains membres de l'appareil du parti de n'avoir toujours pas tiré les leçons du passé, et de « *rêver d'un pouvoir fort* », sans comprendre que le pouvoir n'est fort que par le soutien de la société. Il ajoute qu'« *aucune décision prise par le pouvoir central ne devrait donner l'impression d'avoir été adoptée au mépris de l'opinion publique* », et fait allusion à ce propos à la querelle sur les samedis libres... Dans ce contexte, il propose la constitution d'une commission permanente de consultation entre le pouvoir et les syndicats indépendants.

Union soviétique

M. Kyril Podrabinek est condamné à trois ans d'internement dans un camp

De notre correspondant

Moscou. — M. Kyril Podrabinek a été condamné, le 9 janvier à *Lipetsk, à trois ans de camp* à régime sévère pour diffamation de l'U.R.S.S., apprend-on à Moscou. Condamné à deux ans et demi de détention, en mars 1978, après la « découverte » d'un pistolet de chasse sous-marine au cours d'une perquisition, il avait été inculpé deux jours avant sa libération. Les autorités lui reprochaient d'avoir déclaré dans le camp que *l'U.R.S.S.* n'est pas un pays démocratique, que la Constitution est une fiction et que les élections ne sont pas libres.

L'un des onze témoins — personnel pénitentiaire et codétenus, — M. Anatoli Filimonov, a *refusé de charger M. Podrabinek.* Ce jeune homme de Léningrad, âgé de vingt-quatre ans, condamné à trois ans de camp pour un délit de droit commun, a demandé au tribunal, surpris, des garanties pour sa sécurité *personnelle* avant *toute déposition*. Il a indiqué que ses déclarations pendant l'instruction n'étaient que des mensonges extorqués par la menace. M. Filimonov a notamment mis en cause la « *chambre de passage à tabac* », qui existerait dans les camps pour les détenus récalcitrants. Dans sa déclaration finale, M. Podrabinek, qui a récusé ses juges, a pris la défense de M. Filimonov, qui risque maintenant d'être inquiété pour son attitude pendant le procès.

Le frère de M. Podrabinek, Alexandre, a été condamné, le 6 janvier, à trois ans, six mois et treize jours de camp à régime sévère. (Les six mois et *treize jours couvriront ce qui lui restait* à purger des cinq ans de relégation auxquels il avait été condamné en août 1978.) Sa nouvelle condamnation a été motivée par l'envoi d'une lettre au Congrès américain à propos de la ratification des accords SALT 2, par la poursuite de son travail sur la médecine punitive, à laquelle il a consacré un livre, et par la distribution, dans le village où il se trouvait, d'un livre sur la révolution de 1917, dont l'auteur n'est pas connu. — D. V.

● *L'écrivain soviétique d'origine juive Philippe Berman* qui avait été inquiété par le K.G.B. en novembre pour avoir avec quatre collègues demandé la création d'un Club des belles lettres, indépendant de l'Union des écrivains, a quitté Moscou pour Vienne, le vendredi 16 janvier, avec un visa pour Israël. Les autorités lui avaient « *conseillé* » de quitter rapidement l'U.R.S.S. — *(Corresp.)*

● *Un nouveau chef du gouvernement lituanien.* — M. Rimgaudas-Bronislavas Sangayla a été nommé, le vendredi 16 janvier, chef du gouvernement lituanien, en remplacement de M. Iosif Mayouchis qui exerçait cette fonction depuis avril 1967 et qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite. M. Soyngala, vétérinaire de profession, était depuis cinq ans le président du parlement local. — *(U.P.I.)*

Suède

Un nouveau témoignage relance l'affaire Wallenberg

Un nouveau témoignage a relancé l'affaire Wallenberg, du nom de ce diplomate suédois arrêté par les Soviétiques, à Budapest, en 1945, et jamais revu depuis. Ce témoin a déposé à Stockholm, devant une commission d'enquête organisée par les Comités Wallenberg, les 15 et 16 janvier.

De notre correspondant

Stockholm. — Il y a trente-six ans, le 17 janvier 1945, Raoul Wallenberg, un diplomate suédois âgé de trente-trois ans, envoyé six mois plus tôt à Budapest par les gouvernements américain et suédois pour sauver le maximum de juifs des camps de concentration nazis, est arrêté par les troupes soviétiques. On lui reproche notamment de s'être livré à des activités d'espionnage en faveur des Etats-Unis. Un mois plus *tard, l'ambassadeur d'U.R.S.S.* à Stockholm, Mme Kollontaï, déclare à la mère de Wallenberg (morte en *1979) que son fils est en Russie et* qu'il est en bonne santé. Mais, en août 1947, le vice-ministre soviétique *des affaires étrangères donne*, dans une note au gouvernement suédois, une version différente des faits : « *Nous ignorons tout de M. Wallenberg. Cet homme est probablement mort dans la bataille de Budapest.* »

Stockholm effectue de nouvelles démarches dans les années 50. Le 6 février 1957, M. Gromyko reconnaît, dans une communication officielle, que Wallenberg a été incarcéré à Moscou. « *Nous avons retrouvé dans les archives un rapport manuscrit du docteur Smoltsov, chef de l'infirmerie de la prison de la Loubianka. Selon ce document, Wallenberg est décédé probablement d'une crise cardiaque le 17 juillet 1947* ». Les Soviétiques s'en tiendront par la suite à cette version des événements et les Suédois, on le leur reprochera d'ailleurs beaucoup, paraissent l'accepter. Ce n'est qu'il y a quelques années que le gouvernement de Stockholm entreprend de nouvelles démarches.

De nombreux témoignages, indirects et donc invérifiables, recueillis ces dernières années donnent à penser que Wallenberg était encore en vie vingt ans et même trente ans plus tard. MM. Simon Wiesenthal, André Lwoff, Gidéon Hausner (procureur dans le procès d'Eichmann) sont persuadés qu'il est toujours en détention en U.R.S.S.

Un témoignage nouveau, celui d'un ancien détenu français, a été présenté au cours de l'audition. Né à Paris en 1913, de parents russes, M. André Schimkevitch a rendu visite à son père à Moscou en 1929. Accusé d'espionnage, il passera *vingt-huit ans en prison avant d'être* libéré, en 1958, par Khrouchtchev. M. Schimkevitch assure avoir partagé *pendant deux jours la même* cellule que Wallenberg en décembre 1947 à la Loubianka. « *Il était interdit de parler. Nous nous sommes seulement présentés l'un à l'autre. Je connaissais déjà le nom de Wallenberg, car un autre prisonnier m'avait parlé d'un consul suédois probablement arrêté en Hongrie. Après ma libération en 1958, je suis rentré en France par la Finlande et Stockholm, où j'ai communiqué cette information* », a-t-il expliqué.

Ce témoignage, qui paraît plausible, tend à confirmer la thèse selon laquelle Wallenberg n'est pas décédé *le 17 juillet 1947. Mais aucune information* entièrement crédible ne permet d'affirmer qu'il est toujours en vie.

ALAIN DEBOVE.

● « *Le Cas Wallenberg* » de Jacques Derogy (Editions Ramsay, Paris, 1980) donne la totalité de l'information disponible à ce sujet. *Le livre est basé sur une* enquête minutieuse de Fred Kupferman et Ariane Misraschi et ne peut trancher complètement la question : à savoir Raoul Wallenberg est-il encore en vie et qu'est devenu son chauffeur Vilmos *Langfelder dont il fut séparé* en 1945 à la prison de la Lioubianka à Moscou ?

AMÉRIQUES

Bolivie

M. Carvajal, dirigeant du MIR est tué par les forces de l'ordre

De notre envoyé spécial

Lima. — M José Reyes Carvajal, principal dirigeant du Mouvement de la gauche révolutionnaire *(MIR) dans la clandestinité*, et sept autres militants de ce parti ont trouvé la mort, le jeudi 15 janvier à La Paz, au cours d'un affrontement avec les forces de l'ordre. Selon la version officielle, une fusillade a *éclaté lorsque les services de sécurité* ont localisé une réunion du MIR. On compte un tué et quatre blessés du côté des forces gouvernementales. De nombreuses arrestations ont eu lieu

M. Carvajal avait été élu dé*puté en juin 1980. De tendance* social-démocrate, son organisation, le MIR, était l'une des formations les plus dynamiques de la coalition de centre-gauche, dirigée par l'ex-président Hernan Siles Zuazo.

Dans la clandestinité depuis le coup d'Etat du 17 juillet, le MIR était l'organisation de résistance la plus active.

Six mois après le renversement du gouvernement civil, cet affrontement infirme les allégations des militaires selon lesquelles tout est calme en Bolivie. Le couvre-*feu est toujours en vigueur* et une intensification de la répression a accompagné les récentes mesures d'austérité économique. Bien que les grèves soient illégales, des arrêts de travail ont été observés ces jours-ci dans les *mines de Huanuni, Catavi* et Siglo-XX. De son côté, la Confédération des paysans a décidé de bloquer les routes principales des hauts plateaux. A Cochabamba, les travailleurs de la plus importante fabrique de chaussures du pays ont débrayé.

A en juger par l'exaspération de la population, ce n'est que par la force des armes et l'intimidation que le gouvernement du général Garcia Meza a réussi jusqu'à présent à éviter une explosion. Il table *sur l'accession au pouvoir de* M. Reagan à Washington pour obtenir une reconnaissance des Etats-Unis, qui lui permettrait de rompre son isolement international. — J.-C. B.

El Salvador

L'ambassadeur en poste au Nicaragua donne sa démission et annonce qu'il rejoint la guérilla

La démission de l'ambassadeur du Salvador au Nicaragua et sa décision de rejoindre les rangs de la guérilla ont constitué vendredi 16 janvier le point marquant du sixième jour de l'offensive *insurrectionnelle* contre la junte. M. Roberto Castellanos a accusé la junte de gouverner avec « *une soif de sang* » et dénoncé « *la cupidité et l'arrogance de la classe possédante* ». L'ancien ambassadeur a qualifié « *d'assassins et de fascistes* » les militaires membres du gouvernement présidé par M. Duarte, et fustigé les « *agissements complices* » des représentants de la démocratie chrétienne.

Au Salvador, on notait ce *samedi 17 janvier* une *nette* diminution des affrontements entre guérilleros et unités de l'armée régulière. Celle-ci a annoncé qu'elle « *contrôlait pratiquement la situation dans les départements de Morazan et San-Vicente* », *situés au centre-est du pays*. Le F.M.L.N. a affirmé pour sa part qu'il maintenait une forte pression dans ces deux départements, théâtre de combats sporadiques.

Le Front démocratique révolutionnaire, regroupant l'ensemble de l'opposition de gauche, a souligné les *dangers d'une* intervention américaine dans les affaires du pays : celle-ci, a affirmé M. Menjivar, dirigeant du Front en exil, « *mettrait le feu à l'Amérique centrale, aux Caraïbes et constituerait une menace immédiate pour le Nicaragua* ».

● *Quelque trois cents Américains* résidant dans la capitale nicaraguayenne ont manifesté vendredi 16 janvier devant l'ambassade des Etats-Unis contre la reprise de l'aide militaire de Washington au Salvador. Brandissant des pancartes dénonçant la « *honteuse complicité* » du gouvernement américain avec la junte salvadorienne, les manifestants, parmi lesquels se trouvaient des membres de l'ordre religieux Maryknoll, sont parvenus à pénétrer dans l'ambassade et *ont annoncé qu'ils allaient* l'occuper pacifiquement pendant quelques heures. Les fusiliers marins qui gardaient l'ambassade ne sont pas intervenus. — *(Reuter.)*

Le S.P.D. ouest-allemand se déclare solidaire de l'opposition démocratique salvadorienne

De notre correspondant

Bonn. — Le parti social-démocrate critique l'attitude du président salvadorien Duarte, soutenu par les Etats-Unis, et s'est déclaré solidaire de l'opposition démocratique au Salvador. Cette position a été exprimée, le jeudi 15 janvier, par le vice-président du S.P.D., M. Wischnewski. Selon lui, « *la volonté des Salvadoriens de vivre libre et de déterminer leur propre destin doit être reconnue partout, et pas seulement en Amérique latine* ».

Une position radicalement différente avait été exprimée, deux jours auparavant, dans une interview accordée à la *Nordwest Zeitung* par M. Hennig, député de la *C.D.U.*, membre de la commission des affaires étrangères et expert chrétien-démocrate pour les problèmes de l'Amérique latine. M. Hennig espère que la junte se maintiendra « *jusqu'aux élections, qui devraient avoir lieu le plus tôt possible après le rétablissement de la paix* ».

La première tâche, au Salvador, consisterait, selon lui, à repousser « *l'agression des guérilleros, qui est conduite avec des moyens importants* », contre les forces « *démocratiques et réformistes dirigées par Napoleon Duarte* ».

Le député chrétien-démocrate considère que le soulèvement armé bénéficie du soutien de Cuba et de l'U.R.S.S. Si le gouvernement « *chrétien-démocrate et progressiste* » du Salvodor ne parvenait pas à se maintenir, les « *marxistes* » ne manqueraient pas « *de menacer les sources de pétrole, depuis le Mexique jusqu'au Venezuela* ».

JEAN WETZ.

Brésil

LA FRANCE A CONCLU L'ACHAT DE QUARANTE ET UN AVIONS

Brasilia *(A.F.P., Reuter)*. — Le gouvernement français a officiellement signé, vendredi 16 janvier à *Brasilia*, un *contrat de 55 millions* de dollars (environ 255 millions de francs) avec le constructeur aéronautique brésilien Embraer, pour l'achat de quarante et un avions bimoteurs légers de transport à hélices Xingu.

Selon le constructeur brésilien, 25 % du poids des appareils sera constitué d'équipements français, notamment le tableau de bord et le train d'atterrissage. Les avions brésiliens sont destinés à l'entraînement des pilotes français de l'armée de l'air et de l'aéronavale pour remplacer les Dassault-MD-315 et les DC-3 en service.

La France avait opté pour le Xingu en septembre dernier (*le Monde* du 4 septembre 1980). L'avion brésilien était en compétition avec deux appareils américains : le King Air C-90 de Beechcraft et le Model 425 de Cessna.

Pérou

La politique économique du gouvernement suscite l'hostilité générale des syndicats

De notre envoyé spécial

Lima. — Une bonne partie des activités du Pérou a été paralysée, le jeudi 15 janvier, par la grève de vingt-quatre heures lancée par les principaux syndicats en vue de protester contre les hausses des prix des produits de base et des carburants.

Un étudiant a été tué par un policier qui a tiré sur des manifestants *qui tentaient d'obstruer la chaussée* à la périphérie de Lima. Des groupes de militants et de syndicalistes ont *défilé dans la ville, mais* le gouvernement a cherché à ignorer le défi qui lui était lancé.

C'est la première fois depuis son retour au pouvoir, le 28 juillet, que le président Belaunde Terry se *trouve confronté à une manifestation* de mécontentement de cette ampleur. Les militaires lui avaient, il est vrai, légué une *situation économique précaire*. Les nouveaux sacrifices imposés à la population sont à la limite du supportable.

Le gouvernement vient de décréter des hausses de prix des produits de première *nécessité de l'ordre de* 60 %, alors que les réajustements de salaires atteignent à peine 12 % et que le salaire minimum est inférieur à 350 F. La chômage et le sous-emploi affecteraient déjà près de la moitié de la population active. La libération des importations ne peut qu'aggraver la situation.

L'opposition réclame la *démission du premier ministre, M. Manuel Ulloa*, et du ministre des mines et de l'énergie, M. Pedro Pablo Kuczynski. Pour M. Alfonso Barrantes, chef de file de la gauche unie, « *les responsables pratiquent un véritable terrorisme économique* ». Les syndicats demandent notamment une augmentation des salaires de 60 % pour compenser les hausses (1) et le rétablissement des subventions pour les produits alimentaires de base. Ils exigent aussi la nationalisation de *l'exploitation des hydrocarbures.*

Mais le gouvernement n'entend pas modifier sa politique et reproche aux *organisateurs de la grève de chercher*, par une action de « caractère politique », à compromettre son *programme.*

Pour la première fois, les quatre grandes centrales — la C.G.T.P., *communiste*, la C.T.P., *apriste (2)*, la C.N.T., chrétienne, et la C.T.R., révolutionnaire — ont lancé le même mot d'ordre. Déjà, *lors des élections* municipales, la gauche unie était devenue la deuxième force du pays. *En accordant son soutien à la grève*, l'APRA confirme son évolution vers la gauche.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

(1) L'inflation, en 1980, a été de 60 % environ.

(2) *L'Alliance populaire* pour la révolution américaine (APRA) est un parti populiste *fondé* dans les années 30 par Victor Raul Haya *de la Torre.*

Le Monde

publiera dans son prochain numéro

- ÉTATS-UNIS : L'Amérique de M. Reagan, le début d'une enquête de D. Dhombres.
  « Le Monde de l'économie » est spécialement consacré aux États-Unis.
- IDÉES : Les travailleurs immigrés et l'affaire de Vitry.
- ILE-DE-FRANCE : Froid et chauffage.

AFRIQUE

Tchad

Le gouvernement souhaite que la présence libyenne se fasse plus discrète

Un important débat est en cours à N'Djamena entre les partenaires de la coalition gouvernementale à propos du projet de « fusion » tchado-lybien, indique l'envoyé spécial de l'A.F.P.

Les dirigeants du GUNT ont estimé qu'il était nécessaire de préciser dans un texte le champ d'application et les modalités de la coopération entre Tripoli et N'Djamena afin d'éviter des conflits possibles. Les dirigeants ont notamment l'intention de faire disparaître les signes les plus « voyants » de la présence libyenne, en particulier dans la zone aéroportuaire. Le contrôle de l'aéroport de N'Djamena est exclusivement assuré, en effet, par les Libyens.

MM. Goukouni Oueddei, Kamougue et Acyl Ahmat ont toutefois décidé de demander à la Libye une aide financière d'urgence pour pouvoir verser l'équivalent de deux mois de salaire aux fonctionnaires. Enfin, le principe d'une tournée « unitaire » du président et du vice-président dans les différentes régions a été adopté.

Le gouvernement a d'autre part décidé la constitution d'une commission d'enquête destinée à éclaircir le mystère de la disparition dans la région d'Abéché, depuis plusieurs semaines, de M. Brahim Yousouf, proche collaborateur de M. Goukouni Oueddei.

Enfin, le gouvernement malien, qui a rejeté la décision de Tripoli de transformer son ambassade en « bureau populaire », a décidé que tous les ressortissants libyens qui résidaient au Mali comme membres du « bureau populaire libyen » (ambassade), mais sans statut diplomatique, devaient quitter le territoire. La Haute-Volta a fait de même.

A Strasbourg, l'Assemblée européenne, constant que « l'invasion du Tchad par la Libye et la fusion des deux pays ont été réalisées dans des conditions qui s'apparentent fort à une annexion », a estimé que si cette situation devait se maintenir le Tchad ne pourrait rester membre de la convention de Lomé. Dans une résolution présentée en procédure d'urgence par les quatre groupes (socialiste, démocrate-chrétien, conservateur et libéral) et adoptée par l'Assemblée malgré l'opposition des communistes français, l'Assemblée accorde son soutien à l'O.U.A., qui a demandé le retrait des Libyens du Tchad.

Le Caire condamne sans trêve Tripoli mais n'agit guère

De notre correspondant

Le Caire. — La majorité des Egyptiens savent à peine que le Tchad existe. Pourtant, l'ancienne colonie française, que seuls les confins soudano-libyens séparent de l'Egypte, n'est située qu'à 250 kilomètres de la frontière sud-ouest de ce pays. Depuis l'intervention libyenne à N'Djamena, la presse, faisant écho aux dirigeants du Caire, le raïs en tête, inclut le Tchad dans la « ceinture rouge » que Moscou s'efforcerait, de Benghazi à Athènes, en passant par l'Ethiopie, d'installer autour de l'Egypte, pour « punir » celle-ci d'avoir rallié, il y a sept ans, le camp occidental.

L'idée des responsables est que *« la prochaine étape de l'entreprise soviétique d'encerclement »* sera le Soudan, qui eut naguère le parti communiste le plus actif du monde arabe et où diverses forces d'opposition menacent le régime du maréchal Nemeiri, proche partenaire de M. Sadate, en dépit du léger refroidissement intervenu dans les relations entre les deux chefs d'Etat depuis la paix égypto-israélienne.

Lors de la tentative de coup d'Etat de juillet 1976 à Khartoum, cette capitale avait accusé Tripoli d'avoir aidé les conjurés financièrement et militairement. Le Soudan avait alors rompu tous ses liens avec la Libye, passé un accord de défense avec l'Egypte et concentré ses forces avec ce dernier pays sur les frontières méridionales de la Libye. Les ardeurs du colonel Kadhafi à l'égard du Soudan s'en étaient trouvé calmées pour quelque temps.

En comparaison avec sa ferme réaction et son soutien effectif au Soudan depuis 1976, l'attitude égyptienne dans l'affaire tchadienne apparaît singulièrement réduite aux paroles. Alors que Le Caire proclame *urbi et orbi* qu'il envoie des armes aux résistants afghans, il a démenti en avoir fait parvenir à la fraction tchadienne anti-Kadhafi. Même si quelques convois d'armement égyptiens ont, à travers le Soudan, atteint les régions orientales du Tchad où étaient basées les forces de M. Hissène Habré, cet apport n'a pu être que marginal dans le conflit.

Aujourd'hui, le raïs va répétant qu'il *« sera là s'il se passe le moindre incident le long du Nil »* (entendre : au Soudan), comme il déclarait l'an passé avec véhémence qu'il *« ferait la guerre pour le Nil »* si l'Union soviétique construisait sur le fleuve, en Ethiopie, un barrage géant menaçant l'approvisionnement en eau de la Basse-Vallée. Il fustige maintenant son *« ami »* M. Giscard d'Estaing pour ne pas avoir empêché la mainmise libyenne sur le Tchad. Il laisse accréditer dans la presse officieuse l'hypothèse d'un partage secret d'influence franco-libyen au Tchad. Il se plaint à ses visiteurs *« de la politique d'abandon de l'Occident en Afrique comme en Iran »*.

Mais que fait pendant ce temps l'Egypte, grande puissance arabe et africaine, très tournée vers l'Afrique noire (surtout dans sa partie francophone) depuis son éviction forcée de la scène arabe ?

Si la France était intervenue derechef militairement au Tchad, comme le souhaite *a posteriori* le raïs, de tous côtés les accusations de néocolonialisme n'auraient pas manqué de fuser contre Paris. En revanche, il est vraisemblable que nombre d'Etats, notamment dans le tiers-monde, auraient approuvé de la part de l'Egypte, sinon une intervention armée directe à N'Djamena, du moins un véritable appui égyptien aux forces tchadiennes anti-libyennes et des mesures militaires égypto-soudanaises sur la frontière avec la Libye, susceptibles d'intimider le colonel Kadhafi.

Est-ce pour compenser cette absence d'action égyptienne que l'on fait tant de bruit au Caire ces jours-ci sur l'arrestation d'un « espion » soviétique ? Le raïs a même affirmé à Antenne 2 que ses services de sécurité avaient en réalité mis la main non pas sur un, mais sur deux *« agents de Moscou »*. Toutefois les journaux cairotes se contentent d'évoquer la *« prochaine expulsion »* d'un seul soviétique, M. Yuri Marchetko, fonctionnaire au service économique de l'ambassade de l'U.R.S.S. au Caire.

Les responsables égyptiens font d'autre part le plus grand cas de politique formulée en Egypte — et acceptée — par un fonctionnaire soviétique, M. Kharlov, qui était chargé de la distribution au Caire de publications moscovites.

J.-P. PERONCEL-HUGOZ.

● *Au sujet du Tchad et de la Libye*, le P.C.F. dénonce la campagne du gouvernement français. M. Gremetz, membre du secrétariat, a déclaré : *« Giscard d'Estaing menace de lancer la France dans une nouvelle aventure coloniale. Il reçoit dans cette sale besogne le précieux concours du R.P.R. et du P.S. »*

Madagascar

L'un des principaux opposants au régime est assigné à résidence

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — L'un des principaux opposants au régime malgache, M. Monja Joana, est en résidence surveillée. Le chef de l'Etat, M. Ratsiraka, a confirmé cette arrestation vendredi 17 janvier. Combattant nationaliste de la première heure et fondateur du parti MONIMA (« Madagascar aux Malgaches »), M. Monja Joana est presque octogénaire.

M. Ratsiraka a justifié l'assignation à résidence du vieux dirigeant en affirmant que celui-ci avait *« participé à une tentative de soulèvement »*. Il a précisé que des *« milieux incontrôlés »* avaient voulu assassiner M. Joana et faire retomber sur le chef de l'Etat la responsabilité de sa mort. *« En prenant cette mesure,* a-t-il ajouté, *nous avons préservé sa sécurité, mais aussi la sécurité publique. »* Il a conseillé au chef du MONIMA de *« prendre sa retraite politique »* ou de *« réintégrer le Front national pour la défense de la révolution »* (F.N.D.R.).

Créé en janvier 1977, le Front regroupe les cinq « organisations révolutionnaires » ayant approuvé les principes socialistes du régime. Partisan d'un *« socialisme véritable »*, M. Joana avait quitté la coalition gouvernementale en juin 1977. Il reprochait à M. Ratsiraka d'avoir fait la part trop belle aux *« agents de l'ancien régime »*. Depuis cette époque, le MONIMA est interdit *de facto*, grâce à son radicalisme, à ses qualités de tribun et à son audience parmi les paysans Antandroy du sud-ouest, la région la plus déshéritée de l'île. M. Joana demeure l'un des premiers personnages de la scène politique malgache. Mais il n'a aucun héritier de sa stature et n'est jamais parvenu à donner au MONIMA une assise nationale.

Jeudi, plusieurs centaines d'étudiants et de militants du MONIMA ont défilé dans la capitale en demandant la libération du dirigeant « sudiste ». Ils dénonçaient l'*« atteinte aux libertés démocratiques »* et exigeaient une *« meilleure gestion »*, notamment en matière de ravitaillement. L'île traverse une sérieuse crise économique. Le gouvernement a introduit des mesures d'austérité. Le budget de l'Etat pour 1981 enregistre une baisse de 25 % par rapport à l'année précédente. D'autre part, les étudiants de l'université d'Antananarivo sont en grève depuis deux mois.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

DIPLOMATIE

L'ASSEMBLÉE DES NATIONS UNIES S'AJOURNE SANS DÉBATTRE DE LA NAMIBIE

New-York (Nations unies) *(Reuter, U.P.I.)*. — La trente-cinquième session de l'Assemblée des Nations unies s'est ajournée *sine die*, vendredi 16 janvier, sans débattre de deux points à son ordre du jour : la Namibie et l'élargissement du Conseil de sécurité.

Réunie le 16 septembre, l'Assemblée s'était ajournée le 17 décembre pour débattre, à partir du 15 janvier, de la Namibie, au vu des résultats de la conférence de Genève (qui s'est séparée sur un échec). Les pays africains ont préféré remettre la discussion à plus tard, après la conférence des non-alignés de New-Delhi (11 au 15 février).

Les pays, conduits par la Tunisie, qui proposent que le nombre des membres non-permanents du Conseil de sécurité soit porté de quinze à vingt et un, se sont aperçus qu'ils ne réuniraient pas la majorité des deux tiers nécessaire à un vote favorable. Les membres permanents du Conseil, sauf la Chine, sont décidés à apporter leur veto à ce projet, le moment venu.

L'Assemblée a seulement pourvu aux deux sièges vacants de la Cour de justice de La Haye et chargé son président, M. von Wechmar (R.F.A.), de poursuivre les consultations pour une *« négociation économique globale »*.

M. MARCEL BARTHÉLÉMY EST NOMMÉ AMBASSADEUR A PORT-AU-PRINCE

Le *Journal officiel* du dimanche 18 janvier publiera la nomination de M. Marcel Barthélémy comme ambassadeur à Port-au-Prince (Haïti), où il succédera à M. Peyronnet, récemment décédé.

[Né en 1920, diplômé de japonais, M. Barthélémy a été en poste à Yokohama, Tokyo, Séoul, New-Delhi, Washington, Le Caire, Rabat, Téhéran ainsi qu'à l'administration centrale : secrétariat général, direction d'Asie-Océanie, relations culturelles, scientifique et techniques, inspection des postes (1975). Il était depuis janvier 1980 inspecteur des affaires étrangères.]

A TRAVERS LE MONDE

Brésil

● DEUX MILLE HUIT CENT VINGT-SIX PERSONNES ONT ETE ASSASSINEES en 1980 à Rio-de-Janeiro et dans sa banlieue, ont annoncé les autorités, le vendredi 16 janvier. Ce chiffre représente une augmentation de 24 % par rapport à 1979, a indiqué le porte-parole du secrétariat de la sécurité publique de Rio. — *(A.F.P.)*

Paraguay

● UN CAMERAMAN CHILIEN serait détenu au Paraguay en rapport avec l'assassinat, à Asuncion, de l'ancien président du Nicaragua, Anastasio Somoza. Il aurait filmé tout le déroulement de l'attaque contre la voiture de Somoza, le 17 septembre 1980. Les autorités paraguayennes ont demandé à la police chilienne de leur indiquer les antécédents politiques du cameraman. — *(A.F.P.)*

Pays-Bas

● LE GOUVERNEMENT AUTORISE LA VENTE DE SOUS-MARINS A TAIWAN. — M. Van Agt, premier ministre néerlandais, a annoncé le vendredi 16 janvier que son gouvernement maintenait l'autorisation donnée à une entreprise de Rotterdam d'exporter deux sous-marins vers Taïwan, en dépit des menaces de représailles diplomatiques formulées par le gouvernement de Pékin (*le Monde* du 16 janvier). Le gouvernement chinois avait déclaré à plusieurs reprises qu'il demanderait le départ de l'ambassadeur néerlandais de Pékin si son gouvernement ne s'opposait pas à cette vente. — *(Corresp.)*.

Portugal

● M. FRANCISCO PINTO BALSEMAO a présenté vendredi 16 janvier au Parlement le programme de son gouvernement dont l'objectif principal sera de réaliser l'adhésion de son pays à la C.E.E. pour accroître la productivité, inférieure à celle des autres membres de la Communauté, les investissements seront encouragés, particulièrement dans le secteur privé. La constitution socialiste d'avril 1976, qui interdit l'investissement privé dans de larges secteurs de l'économie, doit être révisée dans ce sens, a ajouté M. Pinto Balsemao. — *(Reuter.)*

R.F.A.

● QUATRE SPORTIFS AFGHANS, membres de l'équipe olympique afghane, ont demandé l'asile politique en R.F.A., où ils sont arrivés le vendredi 16 janvier. Ils s'étaient cachés dans la montagne, près de Kaboul, avant le départ de leur équipe pour Moscou en juin dernier, et ont réussi à franchir la frontière pakistanaise. Ils se sont ensuite rendus à Téhéran, d'où ils ont pu gagner Francfort, munis de faux papiers d'identité. — *(A.F.P.)*

Tchécoslovaquie

● GREVE DE LA FAIM DE LA FEMME D'UN PORTE-PAROLE DE LA CHARTE. — Mme Dagmar Battek a commencé une grève de la faim, jeudi 15 janvier à Prague, pour protester contre la détention de son mari, Rudolf Battek, et parce que le chef de l'Etat, M. Husak, n'a pas répondu à l'appel qu'elle lui a adressé. M. Battek, sociologue, est en détention préventive depuis juin dernier. Il avait été inculpé d'abord de « coups à agent de la force publique », mais l'accusation fut abandonnée faute de preuve.

PROCHE-ORIENT

Israël

La compagnie aérienne El Al est menacée de disparition

De notre correspondant

Jérusalem. — Après un an de sursis, la compagnie aérienne nationale El Al, au bord de la faillite, est à nouveau menacée de disparition. Selon le gouvernement et la direction de la société, ses jours sont comptés si un accord n'intervient pas avec les syndicats sur le plan de redressement mis au point en 1980. Ce conflit, qui met en péril l'une des principales entreprises d'Israël, est devenu exemplaire dans la grave crise économique que connaît le pays.

Le mercredi 14 janvier, les membres du personnel au sol se mettront en grève pendant quelques heures, paralysant le trafic. Des négociations à propos de la mise au chômage technique de cinquante-six d'entre eux pendant trois mois viennent d'échouer. Immédiatement la direction décide le licenciement de six dirigeants syndicalistes. C'est l'escalade. Le 15 janvier, l'ensemble du personnel riposte par une grève totale : les avions sont cloués au sol. Le président d'El Al, M. Abraham Shavit, annonce alors qu'il est résolu à fermer définitivement la compagnie. Dans la soirée, la centrale syndicale Histadrout, envisageant une grève générale dans tout le pays, M. Shavit suspend sa décision pour d'ultimes pourparlers. Les vols reprennent.

En janvier 1980, El Al vient d'échapper à la fermeture. Le gouvernement, qui contrôle la compagnie, n'accepte pas de combler un déficit qui a atteint, durant l'exercice avril 1978-mars 1979, près de 60 millions de dollars, pour un chiffre d'affaires d'environ 450 millions. Sous la pression du public et des syndicats, il autorise M. Shavit, président de la principale organisation patronale israélienne, qu'il vient de nommer à la tête d'El Al, de tenter un « sauvetage ». Mission presque impossible : pendant l'exercice 1979-1980, le déficit a atteint 93,6 millions de dollars, et les dettes 80 millions. El Al subit les mauvaises conditions que connaissent les autres grandes compagnies aériennes auxquelles s'ajoutent des handicaps supplémentaires : un personnel pléthorique, des avions pour la plupart vétustes et fort gourmands en kérosène, des lignes et des escales peu rentables, des grèves incessantes.

Fin décembre 1979, M. Shavit a présenté le premier projet d'assainissement. Il est draconien : les effectifs devront être réduits en quelques mois de six mille à quatre mille personnes, les employés au sol doivent s'engager à ne pas faire grève pendant cinq ans, de nombreux salaires sont diminués très sensiblement (de 40 % pour les pilotes), et de multiples avantages (heures supplémentaires, congés et billets gratuits) sont supprimés. Le réseau est réduit et de nombreux bureaux à l'étranger sont fermés.

Les experts estiment alors que El Al est viable mais recommandent de nouvelles restrictions dont la réduction de la flotte de dix-sept à quatorze appareils.

Pour les syndicats, *c'en est trop* : ils ne veulent pas accorder à la direction un blanc-seing pour supporter des sacrifices toujours plus grands, assortis de sanctions. *« Dans ces conditions,* dit un délégué de la Histadrout, *il vaut mieux en effet mettre fin à l'existence d'El Al. »* Pour sa part, le gouvernement estime déjà qu'El Al cloué au sol coûterait moins cher que dans son état actuel de fonctionnement. Les ministres doutent de plus en plus de la possibilité de redressement de la compagnie. La tentation est grande de repartir à zéro : créer une autre compagnie, avec une nouvelle convention collective et des effectifs très restreints.

Pour M. Begin, qui vient de se résigner à accepter le principe d'élections anticipées, voilà un problème supplémentaire qu'il doit résoudre lui-même : il remplace le ministre des transports, en congé de maladie, tout en assurant l'intérim des portefeuilles de la défense et des finances, qu'il n'a pu pourvoir. Cette accumulation des charges sur les épaules du premier ministre achève, aux yeux des Israéliens, d'illustrer le désarroi et l'incompétence du gouvernement.

FRANCIS CORNU.

● *M. Shimon Pérès*, chef de l'opposition travailliste israélienne (et donné comme chef du gouvernement probable après les prochaines élections), sera reçu jeudi 22 janvier à l'Elysée par M. Giscard d'Estaing, a-t-on annoncé vendredi à Paris et à Jérusalem. Au cours de ce voyage M. Pérès rencontrera aussi M. Mitterrand, premier secrétaire du parti socialiste.

L'affaire des otages américains en Iran

(Suite de la première page.)

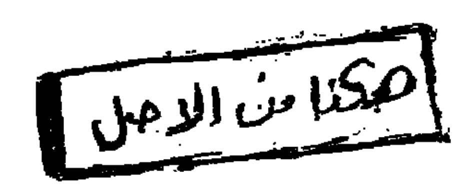
Il a aussi fait implicitement appel à l'*« esprit patriotique »* des grands argentiers américains. *« Toute banque,* a-t-il dit, *doit évidemment protéger ses propres intérêts, mais nous sommes confiants qu'elles prendront la bonne décision. »* Il a souligné que le gouvernement ne demandait pas aux banques de prendre des décisions *« extra-légales ou même inhabituelles, sauf dans la mesure où on leur demande de faire en l'espace de quelques heures ce qui prendrait normalement plusieurs jours »*.

Dans le courant de l'après-midi du vendredi, on apprenait que M. Carter avait donné des instructions au département du Trésor, pour mettre en route la *« mise à la disposition »* de l'Iran d'une partie des milliards de dollars d'avoirs iraniens gelés aux Etats-Unis. Le Trésor précisait que ces dispositions *« préliminaires »* portaient sur : a) le transfert à Londres, par un simple jeu d'écritures, de 1,6 million d'onces d'or iranien (environ un milliard de dollars) déposé aux Etats-Unis, et b) la liquidation de 1,2 milliard de dollars de fonds d'Etat américains appartenant à l'Iran, en vue du transfert probable à Londres, par un jeu d'écritures identique, du produit de cette liquidation.

Ces mesures ne règlent en fait qu'une partie du problème du *« déblocage »* et du transfert des avoirs iraniens. Cet or et ces fonds d'Etat se trouvaient en effet dans des établissements financiers appartenant à l'Etat américain. Or, la majeure partie des avoirs bloqués — estimés au total à 9,5 milliards de dollars par Washington — se trouve aux mains des banques. Ces fonds sont, pour une large part, visés par des actions judiciaires — suspendues sur l'ordre de M. Carter — intentées par des créanciers américains de l'Iran. La situation se trouve en outre compliquée du fait que, depuis novembre, l'Iran a été déclaré en défaut sur un certain nombre de prêts importants consentis par des instituts financiers américains.

● A ALGER, l'arrivée de deux responsables de la Banque d'Angleterre, qui se sont joints à l'équipe d'experts américains dépêchés vendredi par le département d'Etat, témoigne du rôle important que pourrait jouer cette institution dans les pourparlers financiers entre l'Iran et les Etats-Unis. On rappelle qu'une partie importante des avoirs iraniens gelés sur décision de M. Carter se trouve dans les filiales britanniques de banques américaines (3,5 milliards de dollars environ).

● A MOSCOU, la télévision et la *Pravda* de samedi, sans dire un mot des tractations, dénoncent la menace d'une *« agression armée »* des Etats-Unis contre l'Iran. Sous couvert de négociations, écrit la *Pravda*, Washington prépare *« une dangereuse aventure qui peut avoir lieu à tout moment »*. Cette dramatisation largement artificielle de la situation par les Soviétiques, nous câble notre correspondant, vise sans doute à mettre en garde les Iraniens contre tout retournement des alliances et témoigne des craintes du Kremlin de voir les dirigeants de Téhéran — ou certains d'entre eux — essayer de « normaliser » leurs relations avec les Etats-Unis après la libération des otages.



Le Monde

politique

AU CONSEIL DES MINISTRES

Le programme d'achèvement des travaux

Le président de la République a réuni le conseil des ministres vendredi 16 janvier 1981, au château de Rambouillet. Au terme de la séance, le communiqué officiel suivant a été rendu public.

Lors du conseil des ministres du 8 octobre 1980, le président de la République, ayant invité le présent gouvernement « à achever dans tous les domaines ce qui avait été entrepris et promis », avait demandé à cette fin au premier ministre de bien vouloir établir, en concertation avec les ministres, le programme de travail de chacun d'eux.

Au cours du conseil des ministres du 12 novembre 1980, le premier ministre, ayant recueilli et étudié les propositions de chaque ministre, a présenté la liste des actions que le gouvernement devait mener à bonne fin, afin de parvenir aux objectifs assignés par le président de la République.

Ces actions ont été définies dans la lettre que le président de la République a adressée au premier ministre le 13 novembre 1980.

Le président de la République a réuni le conseil des ministres le vendredi 16 janvier 1981, à Rambouillet. Les ministres et secrétaires d'État intéressés y ont présenté le compte rendu d'exécution de quinze mesures.

Un second conseil se tiendra ultérieurement pour examiner les autres mesures énoncées dans le programme d'achèvement des travaux du gouvernement.

I. — MESURES SOCIALES

● PROJET DE LOI RELATIF A L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES.

Le projet de loi adopté par le conseil des ministres fait du principe de l'égalité professionnelle des hommes et des femmes une règle du droit du travail. Après l'égalité des salaires, instituée par la loi du 22 décembre 1972 et l'étape réalisée par la loi du 11 juillet 1975 pour l'égalité des embauches, ce texte vise l'ensemble du contrat de travail et notamment les conditions de travail et les promotions au sein de l'entreprise.

Tout règlement intérieur, accord ou convention collective qui, à compter de l'entrée en vigueur de la loi, prévolerait des dispositions discriminatoires entre les hommes et les femmes, sera nul de plein droit.

S'agissant des accords ou conventions existants, un délai de cinq ans est donné aux partenaires sociaux pour mettre fin aux discriminations s'exerçant à l'encontre des femmes.

Les syndicats représentatifs, dans l'entreprise ou l'établissement, auront le droit d'agir en justice pour faire respecter ces règles nouvelles, sans qu'il soit exigé un mandat exprès des salariés concernés et sauf, bien entendu, opposition de leur part.

Enfin, pour sensibiliser les partenaires au sein des entreprises à l'évolution nécessaire des comportements vis-à-vis du travail des femmes, le projet prévoit que, dans les entreprises de plus de trois cents salariés, il est fait annuellement rapport à la « commission de l'emploi » du comité d'entreprise sur l'évolution de la situation et des conditions de formation et d'emploi comparées des hommes et des femmes.

Ce projet de loi sera déposé immédiatement sur le bureau du Parlement.

● SUPPRESSION DE LA COTISATION EXCEPTIONNELLE DE 1 % DU RÉGIME DE SÉCURITÉ SOCIALE.

Au terme de dix-huit mois d'application du plan de redressement financier de la Sécurité sociale, la trésorerie du régime général a été reconstituée et l'équilibre des comptes de *l'assurance-maladie* a été obtenu, en 1979 puis en 1980, dans des conditions qui permettent de ne plus faire appel à des ressources exceptionnelles.

La cotisation de 1 %, instituée pour dix-huit mois, à compter d'août 1979, sur les salaires des assurés sociaux du régime général, cessera donc d'être perçue à compter du 1er février 1981, pour les salariés du régime général, ce qui libérera au profit du pouvoir d'achat des salariés et du soutien de l'activité économique une ressource de l'ordre de 9,5 milliards de francs en 1981.

● OUVERTURE AU CONJOINT DE COMMERÇANT OU D'ARTISAN D'UN RÉGIME D'ASSURANCE-VIEILLESSE.

Le gouvernement a souhaité reconnaître le rôle que jouent les conjoints de commerçants et d'artisans qui, sans rémunération, travaillent dans l'entreprise familiale. Il a notamment décidé de leur ouvrir des droits personnels à la fois professionnels et sociaux.

Depuis le décret n° 80-907, du 20 novembre 1980, ces conjoints peuvent bénéficier de nouveaux droits en matière d'assurance-vieillesse.

S'ils le souhaitent, l'assiette de leurs cotisations ne sera plus fixe, comme dans le régime d'assurance volontaire auquel ils pouvaient adhérer depuis 1973, elle pourra être basée sur le tiers des bénéfices *industriels et commerciaux* de l'entreprise. Ainsi la protection sociale choisie par chacun pourra être adaptée à son revenu réel.

II. — LA FAMILLE

● MISE EN ŒUVRE DES RÉFORMES DÉCIDÉES INSTITUANT LE REVENU FAMILIAL GARANTI.

La loi du 17 juillet 1980 portant diverses mesures en vue d'améliorer la situation des familles nombreuses a institué un revenu minimum familial.

Trois décrets du 3 décembre 1980 viennent d'en préciser les conditions d'application.

Cette nouvelle prestation est entrée en vigueur au 1er janvier 1981. Elle bénéficie à 150 000 familles et à 500 000 enfants.

Les familles de salariés, dont le salaire est équivalent au SMIC, recevront chaque mois une allocation égale à la différence entre le montant du revenu garanti — qui est de 4 200 francs — et le total de leurs ressources (salaires et prestations familiales).

Les autres familles, et notamment celles des non-salariés, recevront une allocation forfaitaire mensuelle.

La nouvelle prestation sera versée, chaque mois, aux familles par les organismes de sécurité sociale en même temps que les autres prestations familiales, sans aucune formalité particulière.

● L'ASSURANCE-VEUVAGE.

La loi du 17 juillet 1980 a créé une prestation nouvelle destinée aux veuves âgées de moins de cinquante-cinq ans qui, élevant ou ayant élevé *des enfants, n'exercent pas* d'activité professionnelle susceptible de leur assurer une autonomie financière.

Les décrets d'application ont été publiés au « Journal officiel » du 8 janvier 1981.

Cette prestation nouvelle, qui est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 1981, est une rente dégressive versée pendant trois ans à compter du décès du mari.

Elle est d'environ 1 600 francs par mois, la première année ; 1 050 francs par mois, la seconde année, et 790 francs par mois, la troisième année. Au total, la somme ainsi reçue sera d'environ 40 000 francs.

● AFFILIATION GRATUITE A L'ASSURANCE-VIEILLESSE DES MÈRES DE FAMILLE DE TROIS ENFANTS ET PLUS PERCEVANT LE COMPLÉMENT FAMILIAL.

Afin de tenir compte de la situation des mères de familles nombreuses qui restent à leur foyer pour élever leurs enfants, le gouvernement a décidé d'améliorer leurs droits à une retraite gratuite.

Un débat du 23 décembre 1980 a mis en œuvre cette mesure.

Toutes les mères de famille de trois enfants (et plus) :

— qui n'exercent pas d'activité professionnelle,

— *et dont les ressources n'excè*dent pas celles qui sont requises pour l'obtention du complément familial — de l'ordre de 8 000 F par mois pour trois enfants à charge. — ont bénéficié de manière rétroactive, à partir du 1er janvier 1980, de ce droit à une retraite gratuite.

Les cotisations correspondantes sont versées automatiquement par les caisses d'allocations familiales aux caisses vieillesse.

Avant cette mesure, l'affiliation gratuite bénéficiait à 1 250 000 personnes. Le nombre total des bénéficiaires est désormais de 1 300 000.

● MISE EN PLACE DU RÉGIME AMÉLIORÉ DES ALLOCATIONS VERSÉES A L'OCCASION DE LA NAISSANCE.

La loi du 17 juillet 1980 portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles nombreuses a augmenté le montant des allocations versées à l'occasion de la naissance d'un troisième enfant (ou d'un enfant suivant).

Le décret d'application n° 80-958 du 26 novembre 1980 a été publié au J.O. du 3 décembre 1980.

Le montant total des allocations a été ainsi fixé rétroactivement à 10 000 F, à partir du 1er juillet 1980.

Cette aide contribue à résoudre les difficultés financières que peuvent rencontrer les familles nombreuses, lors de l'arrivée d'un nouvel enfant à leur foyer.

● CRÉATION DE L'INSTITUT DE L'ENFANT.

1) La création d'un Institut de recherches et d'études sur le développement *de l'enfant* avait été décidée lors du conseil de planification consacré aux sciences de la vie, conformément à une recommandation figurant dans le rapport remis par les professeurs Gros, Jacob et Royer au président de la République.

2) Cet établissement aura trois missions principales :

— Il mènera des recherches relatives au système nerveux de l'enfant, à l'acquisition des connaissances et à la formation du langage ;

— Il encouragera les recherches *portant sur les interactions* entre l'enfant et ses différents milieux de vie ;

— Il aura enfin un rôle de diffusion des connaissances, afin que les résultats de la recherche inspirent la pratique de ceux qui sont quotidiennement en contact avec les enfants.

III. — L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

● APPLICATION DES ENGAGEMENTS PRIS AU TITRE DES PROGRAMMES RÉGIONAUX.

a) État de l'application des mesures arrêtées en octobre 1980 lors du voyage du président de la République dans le Nord-Pas-de-Calais.

Les moyens budgétaires nécessaires au financement des investissements publics annoncés ont été affectés, notamment pour la construction du quai à pondéreux de Dunkerque, les routes, les équipements agricoles, le centre hospitalier de Tourcoing, les équipements culturels et le programme d'investissement des postes et télécommunications.

Les compétences et les effectifs des échelons locaux des services publics sont en cours de renforcement : mise en place, depuis le 1er janvier, d'une deuxième direction départementale du travail dans le département du Nord, à Valenciennes ; accroissement décidé des effectifs de police et extension, à compter du 1er mars, des pouvoirs de la délégation régionale de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur à Lille.

Les mesures annoncées en faveur des activités industrielles sont en cours d'application.

— Les modalités de mise en œuvre du programme de modernisation de l'industrie textile ont été arrêtées. Les actions d'information sur l'ensemble des mesures prises vont être encore renforcées, de manière à permettre à toutes les entreprises d'en profiter pleinement. Le nouveau « comité interprofessionnel de rénovation des industries du textile et de l'habillement » a été mis en place.

Six des huit dossiers déjà présentés au comité ministériel chargé de fixer les orientations des actions de développement industriel à caractère stratégique (CODIS) et près de *la moitié* (six sur quatorze) des dossiers présentés au Comité interministériel pour le développement des investissements et le soutien de l'emploi (CIDISE) concernent la région Nord-Pas-de-Calais.

— Le programme de production et de cokéfaction des Houillères a été adapté, afin de poursuivre l'exploitation au-delà de 1985. Grâce au relèvement en hausse des plans de production, le Bassin comptera en 1985 près de deux mille emplois de plus que ce qui avait été primitivement envisagé, et il sera possible d'extraire quelque 2,5 millions de tonnes de charbon de plus. La vocation du Nord-Pas-de-Calais à promouvoir les techniques charbonnières se traduit par des expériences de gazéification souterraine et de développement des technologies d'utilisation du charbon ; le programme de recherche dans ce domaine vient d'être renforcé. L'inventaire général des ressources minières est mené à bien et procurera des éléments d'appréciation pour l'action à long terme ;

— *Le fonds spécial d'adaptation* industrielle peut désormais intervenir sur l'ensemble du bassin minier pour aider financièrement les im*plantations d'entreprises*.

La mise au point du « plan vert » de réhabilitation du cadre de vie est en voie d'achèvement, et des opérations ayant valeur d'exemple seront présentées au comité directeur du fonds d'aménagement urbain avant la fin du mois de février.

b) État de l'application des mesures arrêtées en juin 1980 en faveur de la Bretagne.

Les moyens nécessaires au financement des infrastructures de transports ont été mis en place. Pour le plan routier breton, qui a bénéficié *de 300 millions* de francs de crédits en 1980, le budget de 1981 a été porté, conformément à l'engagement pris, à 350 millions de francs ; dans la *perspective de l'électrification*, une première tranche de la modernisation des voies ferrées sera engagée en 1981 par la S.N.C.F., sur la section Rennes-Saint-Brieuc. Le problème de la desserte de la Bretagne intérieure fait l'objet de décisions particulières, en liaison avec le littoral régional.

Pour l'agriculture et les industries agricoles et alimentaires, les dotations budgétaires prévues pour l'hydraulique agricole, le remembrement et l'aménagement rural, notamment en Bretagne intérieure, ont été fortement majorées en 1981 : les entreprises de transformation *ont bénéficié d'aides leur* permettant notamment de créer mille quatre cents emplois dans le sud Finistère; pour le stockage des aliments du bétail, une aide a été accordée aux installations portuaires de Brest et de Lorient.

Les activités d'avenir ont fait l'objet d'une attention particulière : les programmes d'aides au développement régional des grands organismes de recherche implantés en Bretagne auront été tous élaborés avant la fin du premier trimestre 1981 ; les entreprises de pointe ont renforcé le potentiel d'étude de leurs implantations bretonnes.

L'effort en faveur du littoral et des activités marines a été accru : pour les ports de commerce, les dotations initialement prévues pour 1981 ont été relevées ; les investissements dans le domaine de la pêche artisanale et industrielle ainsi que dans celui de l'aquaculture et de la conchyliculture ont été aidés en 1980 conformément aux décisions prises.

Les crédits pour les constructions scolaires du second degré ont été substantiellement augmentés pour 1981.

● AMÉLIORATION DE L'AIDE APPORTÉE PAR L'ÉTAT AUX COMMUNES.

Depuis 1979, toutes les collectivités locales reçoivent de l'État une participation globale à leurs dépenses de fonctionnement qui regroupe plusieurs subventions autrefois séparées. Elle évolue comme les recettes de la taxe à la valeur ajoutée.

Compte tenu de l'expérience acquise en 1979 et 1980, ce régime dit de la « dotation globale de fonctionnement » a été précisé par la loi du 31 décembre 1980 entrée en vigueur le 1er janvier.

Dès le 8 janvier 1981, le comité des *finances locales* a procédé à la répartition générale de la dotation.

En progression de plus de 18 % par rapport à 1980, le montant de la dotation est fixé, pour 1981, à 45 milliards 22 millions de francs. Cette somme équivaut, en moyenne, aux trois quarts des ressources fiscales locales.

Les concours particuliers à certaines catégories de communes (communes de moins de deux mille habi*tants, communes touristiques ou* thermales, communes centres d'une grande agglomération) s'élèvent à 2 milliards 88 millions de francs.

En plus de ces différents versements, les communes recevront une attribution nouvelle de 655 francs par instituteur attaché à leurs écoles.

Le montant de la dotation globale de fonctionnement de chaque commune sera notifié par les préfets avant la fin du mois de janvier.

En outre, conformément à l'engagement pris en 1978, les collectivités locales recevront effectivement en 1981 de la part de l'État l'équiva*lent de la totalité du versement* de la T.V.A. sur leurs investissements, soit 6 milliards 200 millions de francs.

● MISE EN PLACE DES MOYENS DE PROTECTION DU LITTORAL CONTRE LA POLLUTION ET DES MOYENS DE LUTTE CONTRE LES *INCENDIES* DE FORÊT.

(Ministre de l'intérieur, ministre de l'environnement et du cadre de vie et ministre des transports.)

a) La protection des zones littorales contre les pollutions marines et terrestres.

En ce qui concerne la qualité du milieu marin littoral, il a été décidé, pour 1981, de consacrer le quart des *crédits nationaux, soit 150 millions* de francs, à l'assainissement du littoral, ce qui permettra de réaliser 750 millions de francs de travaux. Ces crédits seront consacrés à la réalisation de deux programmes prioritaires des régions de l'Ouest (Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes) et de Provence-Côte d'Azur, et permettront d'engager en 1981 la réalisation des stations d'épuration de Marseille, Toulon et Nice.

Pour protéger les côtes contre les pollutions maritimes accidentelles dans la Manche et la Méditerranée, le gouvernement a réuni le 1er décembre 1980, à Paris, la Conférence régionale *européenne* pour la sécurité maritime. Les pays participants ont pris l'engagement de faire aboutir l'entrée en vigueur des *conventions essentielles* à la sécurité en mer avant la fin de 1981.

La proposition franco-britannique d'éloigner à plus de 24 milles d'Ouessant les trafics maritimes a reçu un accueil favorable de la part des États membres de l'organisation maritime consultative intergouvernementale (OMCI). Le gouvernement a décidé, afin de faciliter la mise en œuvre de cette disposition, de mettre *à l'étude* la réalisation d'une balise de grande dimension au large d'Ouessant, qui entrera en service en 1985.

Enfin, depuis le début de cette année, les trois préfets maritimes de *Cherbourg, Brest et Toulon ont* reçu les instructions leur permettant de coordonner les missions de diverses autorités civiles et militaires.

b) Les moyens de lutte contre les feux de forêts dans la forêt méditerranéenne.

Les premiers résultats des efforts conjugués de l'État et des collectivités locales ont été positifs puisque les surfaces parcourues par le feu en 1980 ont été les plus faibles depuis vingt ans.

Un tel résultat n'a pu être acquis que grâce à la formation reçue et au courage déployé par les personnels civils et militaires agissant en étroite collaboration.

Pour l'année 1981 a été décidée, sur le plan de la prévention, une *première tranche d'un programme* de reboisement et d'amélioration de la forêt qui, étalé sur cinq ans, s'élèvera à 900 millions de francs et *touchera 80 000 hectares*. Cette année sera celle des premières expériences de réanimation agricole de la forêt.

Pour ce qui est de la lutte, les crédits ouverts permettent de subventionner les collectivités locales pour le renforcement des moyens de commandement et l'acquisition de deux cents véhicules d'incendie supplémentaires.

IV. — LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE

● MISE EN PLACE DU CRÉDIT D'ÉQUIPEMENT AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES.

Le président de la République avait demandé au gouvernement de rendre plus aisé l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises. Cet objectif est atteint dès les premiers jours de 1981.

Constitué par le rapprochement de la Caisse nationale des marchés de l'État, du Crédit hôtelier commercial et industriel, ainsi que du Groupement interprofessionnel des *petites et moyennes entreprises, le* Crédit d'équipement aux petites et moyennes entreprises fonctionne depuis le début de l'année. Il est géré *selon une formule originale : son* directoire est composé de spécia- moyennes entreprises venant des établissements fusionnés et placés sous la *présidence* d'une personnalité qualifiée ; son conseil de surveillance fait une place importante aux représentants du secteur public.

Sans lui accorder de monopole et en préservant la liberté des choix des entreprises, le gouvernement a confié au Crédit d'équipement aux petites et moyennes entreprises la *mission* de devenir l'interlocuteur des petites et moyennes entreprises à travers ses vingt délégations ou bureaux régionaux. Il lui a *donné les moyens de* remplir cette mission, en le chargeant de distribuer, en 1981, une part très importante de prêts spéciaux pour le *financement de l'industrie* (1 400 millions de francs de crédits *à long terme* sur une enveloppe totale de 4 500 millions de francs) et la majeure partie des prêts de cette enveloppe réservée aux petites et moyennes entreprises (700 millions de francs) sur 1 100 millions de francs.

● SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES DE CRÉATION ET DE TRANSFORMATION DES PETITES ENTREPRISES : « LIEUX UNIQUES » ET « DOCUMENT UNIQUE ».

Les déclarations pour la création, la transformation et la cessation d'activités des entreprises seront simplifiées. Elles pourront dorénavant s'effectuer dans un lieu unique, le centre de formalités des entreprises, et avec un seul formulaire.

Le centre sera installé dans les chambres de commerce et d'industrie et, pour les entreprises artisanales, dans les chambres de métiers.

Ainsi les entreprises pourront-*elles se libérer en une seule fois* des démarches qu'elles doivent faire actuellement auprès de six à dix administrations ou organismes pu*blics différents*.

Déjà expérimentée avec succès dans la région Centre, cette réforme sera progressivement appliquée dès 1981 *dans* quatre nouvelles régions : Bourgogne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Lorraine.

Le décret instituant le nouveau dispositif et *fixant les compétences* et responsabilités des centres de formalités des entreprises est soumis à l'examen du Conseil d'État.

La généralisation de cette réforme à l'ensemble du territoire doit se faire en trois ans.

● LE PROGRAMME DE CARBURANTS NON PÉTROLIERS.

Le programme de développement de carburants nouveaux, destinés à être partiellement substitués aux carburants pétroliers, a fait l'objet d'une proposition détaillée au conseil des ministres du 14 janvier.

L'utilisation de carburols dans les carburants, seul usage où le pétrole n'était jusqu'ici pratiquement pas remplaçable, permettra une plus grande indépendance dans nos approvisionnements, en accroîtra ainsi la sécurité et permettra d'atténuer l'effet des hausses décidées à l'extérieur.

Un important programme de recherche et de développement technologique est lancé pour améliorer *les rendements* et les coûts des différents procédés de production, notamment ceux d'origine agricole.

● L'APPLICATION DU PROGRAMME DÉCENNAL DE LA RECHERCHE.

Le budget de 1981 traduit l'application de la stratégie décennale pour la recherche.

Les crédits d'investissements de l'enveloppe recherche augmentent de *plus de 20 %*, reflétant la priorité accordée à la recherche dans le budget de 1981.

La progression des dotations est particulièrement *sensible pour les* secteurs prioritaires suivants :

+ 31 % pour le secteur de l'énergie ;
+ 29 % pour l'informatique et les recherches industrielles ;
+ 30 % pour l'agronomie ;
+ 29 % pour la recherche océanologique.

Le budget de 1981 traduit aussi la décision de porter à un niveau approprié les équipements et les moyens opérationnels des laboratoires (augmentation de 24 % pour le Centre national de la recherche scientifique et de 30 % pour l'Institut national de recherches agronomiques).

Enfin, en application de la politique de l'emploi scientifique décidée par le gouvernement, et notamment de la réforme du statut des chercheurs, le *budget de 1981* prévoit d'importantes créations de postes de chercheurs.

● L'ADOPTION DU PLAN QUINQUENNAL PERMETTANT D'ASSURER A TOUS LES JEUNES UNE FORMATION PROFESSIONNELLE.

Le conseil des ministres du 7 janvier 1981 a adopté le plan quinquennal sur lequel les partenaires sociaux ont été consultés lors du conseil national de la formation professionnelle, présidé par le premier ministre, le 22 décembre dernier.

Cet ensemble de mesures qui bénéficiera à six cent quarante mille jeunes en 1985 vise à :

— Améliorer et développer l'apprentissage.

— Mettre en œuvre l'éducation concertée, qui associe à un enseignement scolaire un stage en entreprise.

— Développer les formations en alternance pour les jeunes qui, entrés dans le monde du travail à leur sortie de l'école, ont besoin d'un enseignement professionnel adapté.

— Moderniser le contenu des formations en l'adaptant mieux à l'évolution économique et sociale.

Destinées à constituer un programme d'action prioritaire du VIIIe Plan, ces mesures vont être soumises dans les prochains jours à la délibération du Conseil économique et social.

du gouvernement

Place nette

(Suite de la première page.)

De ce simple point de vue d'ailleurs, il apparaît désormais plus difficile au président sortant de ne pas indiquer plus clairement ses intentions. Des intentions que nul ne semble plus mettre en doute, mais qui demeurent fictivement enveloppées de mystère.

Le voici en effet seul en scène. Autour de lui, l'appareil du pouvoir devient plus administratif que jamais, et plus subalterne : les ministres effectuent leur temps de préavis. S'il leur reste un rôle à jouer — le chef de l'Etat le leur a rappelé encore vendredi — ce sera de défendre et de promouvoir avec toute leur conviction ce qu'ils ont accompli pendant leur passage aux affaires. Mais de l'avenir, pour eux, il n'est pas question actuellement...

L'avenir, c'est maintenant au chef de l'Etat de dire ce qu'il souhaite en faire pour ce qui le concerne. La campagne visant à mettre en doute sa capacité à briguer un second mandat ne prendra fin qu'avec l'annonce de sa décision.

C'est bien une sorte de stratégie d'empêchement que conduit actuellement le R.P.R. « *S'il est candidat, il a toutes les chances d'être battu* », dit M. Bernard Pons. « *Nous avons maintenant des chances de l'emporter* », ainsi s'expriment officiellement les porte-parole du parti gaulliste, qui se gardent de préciser quelles directives ils donneront en cas de face à face entre M. Valéry Giscard d'Estaing et M. François Mitterrand.

Est-ce à dire que les amis de M. Chirac n'excluent plus d'accorder une sorte de « laissez-passer » à la gauche, de procéder à un renversement d'alliances ?

Ces questions, suscitées ici ou là par la virulence toujours croissante des attaques gaullistes, trouvent un début de réponse dans la stratégie même qui consiste à tenter d'empêcher une candidature qu'il sera difficile de récuser totalement, le moment venu.

Si les gaullistes souhaitent tant que M. Giscard d'Estaing renonce, s'ils multiplient les mises en garde, si, parfois même, certains d'entre eux vont en privé, jusqu'à paraître s'inquiéter d'une campagne « à scandales », c'est qu'ils sont conscients de la difficulté qu'ils auront à ne pas, tôt ou tard, du bout des lèvres ou à pleine voix, apporter leur soutien à un candidat de droite restant en lice face à un candidat de gauche. Certes, ils savent aussi que si M. Giscard d'Estaing est réélu avec une marge un tant soit peu appréciable, ils pourront, comme dit l'un d'entre eux, « compter leurs abattis ». Ils savent également que l'U.D.F. sera — sous une forme ou sous une autre — l'instrument de la rétorsion quand viendra le temps d'élire des députés. (Un cadre de l'Union pour la démocratie française, M. Berthet, ne recommandait-il pas à ses dirigeants la mise en place immédiate de candidats dans toutes les circonscriptions législatives ? — *le Monde* du 25 décembre 1980.)

A n'en pas douter, les gaullistes savent tout cela mais ils n'ignorent pas non plus que leurs affirmations sur leurs chances de figurer au second tour ne sont perçues que comme formules d'exorcisme ou d'incantation : au second tour du scrutin du printemps, il leur faudra opter. Et un parti envoyant ses électeurs à la pêche, renversant ses alliances, prendrait un risque difficilement mesurable, et cela quel que soit le résultat.

En fait, c'est la contrainte institutionnelle qui est la plus stricte garantie des alliances. On pourrait presque considérer que si M. Giscard d'Estaing parvient à rassembler sur son nom une majorité présidentielle, ce sera, en partie, en raison de la loi électorale législative qui donne naissance à la majorité parlementaire.

Autrement dit, ceux qui ne seront pas dans le camp de la victoire lors du scrutin présidentiel risquent de ne pouvoir faire élire leurs députés si l'Assemblée est dissoute. Car, dans les circonscriptions, la plupart des candidats ne peuvent être élus sans alliances, ainsi le veut le scrutin majoritaire uninominal à deux tours.

Dix secondes de politique

C'est là une tout autre affaire que les transferts éventuels d'électorat. Une chose est de constater ou de prévoir que telle proportion de l'électorat gaulliste préfère le vote socialiste au vote giscardien ; une autre chose est une décision de désistement ou de non-désistement prise par un état-major qui engage la raison sociale du parti.

La dégradation dans les sondages, de l'image du président, confirmée encore vendredi, la mise en congé progressif du gouvernement, renforcent sans doute la position de ceux qui souhaitent un acte de présence du chef de l'Etat dans la pré-campagne. Mais, de toute façon, M. Giscard d'Estaing a déjà revêtu sa tenue de combat.

Lundi 12 janvier, dix secondes de télévision en ont apporté la démonstration. M. Giscard d'Estaing s'apprêtait à inaugurer le monument à la mémoire du maréchal de Lattre de Tassigny. On le voyait sur les écrans saluer les officiels et la famille ; s'approcher du maire de Paris, lui serrer la main. Mais cette poignée de main n'était ni furtive ni banale. Elle se prolongeait, on parlait.

M. Chirac devait bientôt faire un pas vers son interlocuteur, tendre l'oreille, paraître écouter avec attention ce qui lui était dit par le président de la République. Il opinait par deux fois, respectueusement (mais avec quel regard !). Finalement, il prononçait quelques mots, sans doute un « *bien, monsieur le président !* ». Il était apparemment bien peu satisfait de l'image qu'il avait permis à M. Giscard d'Estaing de donner. Dix secondes de télévision et de politique pure ! En dix secondes, M. Giscard d'Estaing avait adressé au moins trois messages aux téléspectateurs : 1) je suis toujours l'homme de la détente : voyez, je serre la main de celui qui me combat si durement ; 2) constatez à quel point celui qui fait si grand tapage contre moi est respectueux et déférent en ma présence ; 3) le patron, c'est moi : quand je parle, on m'écoute et l'on opine aux recommandations que je formule...

Il sera difficile d'empêcher un tel animal politique d'être candidat.

NOËL-JEAN BERGEROUX.

Le conflit budgétaire européen

M. YVES GALLAND (U.D.F.) : les élus R.P.R. cherchent à éluder leur responsabilité.

M. Yves Galland, secrétaire national de l'U.D.F. chargé des affaires européennes, a déclaré jeudi 15 janvier, à Strasbourg, au nom des élus giscardiens du groupe libéral de l'Assemblée européenne : « Le premier devoir des élus consiste à assumer la responsabilité de leurs votes. Cette évidence doit être rappelée à M. de La Malène, qui préside le groupe des élus R.P.R. de l'Assemblée européenne. En effet, seuls les députés européens U.D.F. inscrits au groupe libéral ont voté contre le budget supplémentaire 1980 des Communautés européennes, qui est l'unique source de conflit actuel. Il est donc inacceptable et mensonger que les élus R.P.R., qui ont voté ce budget supplémentaire, cherchent à éluder leur responsabilité et faire croire que nous portons une responsabilité dans cette affaire.

» M. de La Malène cherche à créer la confusion avec le budget normal de 1981, que le R.P.R. a cherché à faire rejeter sans succès et qui ne posait, lui, aucun problème sérieux. En agissant à contretemps en permanence, le R.P.R. a malheureusement montré qu'il a été désorganisé et complètement dépassé tout au long de la procédure budgétaire. Les députés européens de l'U.D.F. réalisent — en particulier en matière budgétaire — un excellent travail dont le R.P.R. ferait bien de s'inspirer à l'avenir. »

● *M. Georges Marchais* a parlé, vendredi 16 janvier à Palaiseau, du développement scientifique et technique comme moyen privilégié de libération de l'homme et du combat révolutionnaire, devant plusieurs milliers de personnes après avoir pris contact avec des universitaires de la faculté des sciences d'Orsay (Essonne). Il a dénoncé « *la pénurie organisée des moyens scientifiques de la France* » et a assuré que « *la capacité inventive de notre pays est compromise* ».

La Guyane en noir et or

(Suite de la première page.)

Il était revenu persuadé que le pays avait besoin de gens comme lui, à l'heure où les discours se gonflent de vibrants appels au développement agricole. Depuis, il attend, les illusions en moins.

Halte à Sinnamary. Un fleuve, un pont et un damier de maisons de bois. Un rien de béton pour la mairie et la poste. Quelques groupes de Haïtiens désœuvrés trompent l'ennui autour d'un transistor sur le trottoir du café. Le village a aussi ses Indonésiens, derniers témoins d'un « *plan-riz* », mort-né, qui les a laissés ouvrir là boutiques ou restaurants. M. le maire sirote le sacro-saint vermouth chez son adjoint. Discours prêt, rodé comme litanie à vêpres : « *Nous ne voulons plus être des marionnettes devant un préfet qui fait la pluie et le beau temps. Tout ce qui se fait ici, se fait sans les Guyanais, voire contre eux. Les projets se suivent et atterrissent tout empaquetés sur nos bureaux, avant même que nous ayons été consultés.* » Qu'importe l'étiquette : tout élu qui se respecte, ici, peste d'abord contre le fonctionnaire. Mais M. Elie Castor, en troquant pour un « *div. g.* » le « *mod. maj* » (1) que le ministère de l'intérieur lui avait collé un soir d'élections cantonales, a, du même coup, livré la Guyane à la gauche. Et devint, le même jour, président du conseil général.

Par opportunisme, accusent ses anciens amis. « *Pas du tout*, rétorque M. Castor, *après un an d'expérience avec la majorité, je leur ai expliqué que je n'étais plus d'accord, car ils étaient toujours derrière l'administration. Je leur ai dit qu'il fallait s'élargir et accepter de discuter du statut départemental. Ils ont refusé, je les ai quittés.* »

La politique sous ces latitudes, prend, il est vrai, volontiers de faux airs de IVe République finissante. La présence au centre de l'échiquier d'une poignée d'indépendants aux convictions parfois changeantes a fait et défait pendant longtemps les majorités à l'assemblée départementale. Ces « sans parti » présents en nombre égal sur l'un et l'autre bord ne suffisent pourtant plus à freiner une bipolarisation que s'accentue. La Guyane a pris l'habitude d'envoyer à Paris un député R.P.R., partisan déclaré du statut actuel, mais elle se donne, localement, nombre d'élus socialistes autonomistes, voire indépendantistes, jugés sans doute plus aptes à harceler l'administration. Ainsi, Cayenne et Saint-Laurent-du-Maroni, les deux principales villes, sont-elles aux mains du parti socialiste guyanais et l'assemblée des maires se retrouve-t-elle présidée par un dirigeant de l'« Unité guyanaise » qui prône ouvertement l'indépendance.

Les rêves du « plan vert »

La gauche profite en fait du mécontentement qui a suivi trop de discours sans actes, trop de plans sans suite, trop de promesses non tenues... Ne lui suffit-il pas pour faire mouche aujourd'hui de rappeler les bruyants emballements d'un Olivier Stirn qui, découvrant l'eldorado vert, clamait haut et fort que « *l'heure de la rédemption définitive* » allait enfin sonner pour la Guyane. Il lui suffit aussi d'évoquer les bureaux alors ouverts à Paris pour endiguer la mobilisation des pionniers volontaires atteints de fièvre verte. Il suffit d'ajouter que M. Paul Dijoud lui-même, nommé secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, dut s'empresser de mettre des bémols en appelant, soudain modeste, à « *dépasser les rêves illusoires* ». Rentré dans les cartons d'un budget moins avenant que les discours chimériques, le « plan vert » a finalement suscité, malgré des réalisations incontestables, plus de rancœur que d'espoir.

Certains, parmi les plus modérés, ne cachent pas eux-mêmes leur amertume. « *Les meilleurs plans du pouvoir sont contrecarrés par des chefs de service qui ont gardé une mentalité de colon*, s'indigne ainsi M. Jean-Claude Montgénie, dirigeant régional d'une U.D.F. naissante : *de pareilles attitude, séquelles du passé, ne peuvent que susciter des réflexes et des réactions parfois racistes, que la gauche s'empresse d'utiliser.* » « *Des fonctionnaires font fi de toute conception politique de leur action*, renchérit M. Claude Ho A Chuck, ancien président du conseil général. *Ce sont leurs erreurs que l'on paye aujourd'hui. Les Guyanais n'ont pas vu passer le plan, doublés par des chasseurs de prime qui ont raflé l'essentiel des subventions et des prêts. Le mécontentement s'est levé en milieu rural et le conseil général est passé à l'opposition.* »

Toutefois, sûrs des « *justes inspirations et véritables intentions* » du président de la République, convaincus que les amorces de développement économique font, d'ores et déjà, reculer l'idée d'indépendance, ces giscardiens prêchent aujourd'hui la décrispation. Tout en restant attachés au statut départemental, ils préconisent qu'on l'aménage pour rendre les Guyanais plus responsables de leur sort et en finir avec la politique de la « *pension alimentaire* ».

« *Ils veulent occuper le terrain des nuances, sans comprendre que c'est un terrain miné, tant qu'il n'y a pas clairement consensus sur le statut* », plaide au contraire M. Paulin Bruné, jeune secrétaire fédéral du R.P.R. Les gaullistes, forts d'une implantation plus ancienne et plus populaire, suivent avec condescendance les efforts que déploient leurs rivaux giscardiens pour gagner quelque influence. Eux ont pris leur parti d'une bipolarisation qu'ils estiment inéluctable. « *Avec ceux qui veulent sortir du cadre départemental, on ne peut discuter*, explique M. Bruné. *Pour nous, le débat est clos, la question est tranchée. Le peuple est maintenant suffisamment conscient du danger de l'indépendance et de sa forme la plus hypocrite, l'autonomie. Inutile d'insister, c'est acquis* »

Les dirigeants R.P.R. se gardent cependant de « *voir tout en rose* », mais la discussion sur les « *nécessaires réformes* » ne paraît, à les entendre, concerner qu'eux-mêmes et les pouvoirs publics. Nul danger à leurs yeux de voir « *les adversaires de la France* » engranger les mécontentements. « *La gauche*, lance M. Bruné, *n'est forte que de son inconséquence. Ceux qui votent pour elle, ne prennent pas ses idées au sérieux. Ceux qui votent pour elle ne feraient pas plus de 10 % des voix.* » « *Le P.S. se meurt*, ajoute-t-il, *il se meurt faute de cadres et de doctrine. Il s'agrippe à la mairie de Cayenne, sans plus d'ambition.* »

Majoritaire au conseil général par la seule voix prépondérante du président, la gauche paraît, il est vrai, moins solidement installée que certains de ses leaders ne l'affirment. Affaibli par la disparition, en 1978, de M. Léopold Héder, ancien maire de Cayenne, qui personnalisait — « *à l'excès* », disent ses successeurs — le socialisme guyanais, le P.S. a été, en outre, affecté par le départ de militants actifs regroupés aujourd'hui dans l'Unité guyanaise. Sans véritable « *chef* » et fort surtout de ses municipalités, il n'en reste pas moins un pivot essentiel de la vie politique.

Une certaine collégialité s'est instaurée au sommet, et le débat, devenu plus démocratique, a permis de préciser les options du parti. Bien qu'organiquement séparé de son homologue français, le P.S.G., sans renoncer à la thèse de l'indépendance à terme, défend les grandes orientations contenues dans la proposition déposée à l'Assemblée nationale par MM. Mitterrand et Defferre. Cette proposition prévoit une véritable autonomie de gestion pour les départements et territoires d'outre-mer. « *Le parti évolue en fonction des aspirations du peuple.* » « *Nous sommes là pour les refléter*, explique M. Holder, maire de Cayenne. *Le peuple n'est pas encore majoritairement acquis à l'indépendance parce qu'il n'en voit pas la finalité. A nous d'œuvrer au développement de notre pays pour qu'il puisse s'émanciper.* »

C'est ce langage qu'ont récusé les militants les plus radicaux. Lassés, disent-ils, de tant « *d'opportunisme* », ils ont formé l'« *unité guyanaise* » voilà deux ans. Mais cette nouvelle tentative pour créer une organisation indépendantiste d'orientation marxiste, venant après quelques précédents infructueux, n'a visiblement pas rencontré l'écho escompté. La première confrontation électorale P.S.G.-U.G., lors d'une élection cantonale partielle, a tourné au très net avantage des socialistes (2).

« *On continue de voter à gauche presque par habitude*, assure un dirigeant syndicaliste. *Mais c'est sans illusion. Les partis sont dans le système. Leurs discours, c'est seulement une question de clientèle : plus de beurre ici ou plus de sucre là. En fait, ils ne font pas grand-chose. Le mouvement nationaliste est en reflux, au moins sur le plan de l'organisation.* »

Ce reflux, parfois durement ressenti par les militants les plus aguerris, a-t-il déjà entraîné quelques isolés dans l'aventure incertaine d'une « *action directe* » ? C'est vrai, il est des jeunes qui, renonçant à trouver ailleurs réponse à trop de rancœur et tirant les conséquences d'une assimilation à leurs yeux « *si totale qu'elle a frustré le peuple de sa propre identité* », rêvent tout haut d'un pouvoir à saisir « *au bout du fusil* ». Simple discours un peu usé ? On a retrouvé un jour du printemps dernier des bombes derrière le mur d'une ancienne gendarmerie de Cayenne. On a arrêté en juillet cinq militants connus pour leur engagement indépendantiste. Le dossier paraît encore bien mince, mais, l'émotion passée, on semble aussi éprouver quelque peine, sur place, à mobiliser des énergies éparses pour venir en aide aux inculpés qui clament leur innocence. « *Rien d'étonnant*, assure M. Paulin Bruné. *A quoi bon s'évertuer à vouloir faire passer le message de l'indépendance ici ? Nous sommes un pays sous-développé... peuplé d'hommes qui ne le sont pas. Où trouve-t-on un pays du tiers-monde qui se paie le luxe... d'une association de consommateurs ? Voilà le miracle que nous offre notre statut !* »

DOMINIQUE POUCHIN.

(1) « Divers gauche » et « modéré favorable à la majorité ».

(2) Le 29 juin 1980, à Cayenne-Sud-Est, MM. Catayée (P.S.G.) et Lecante (Unité guyanaise) avaient respectivement obtenu 57,68 % et 14,31 % des suffrages exprimés (*le Monde* du 1er juillet 1980).

ATTENTAT SUR LA PLAGE DE ZÉPHIR

Un incendie d'origine criminelle a détruit, vendredi 16 janvier, Cayenne, les installations d'une buvette et onze bateaux, sur la plage de Zéphir, située à proximité de la ville et dite « plage métropolitaine » ou « plage des nantis ». Les embarcations brûlées avaient été préalablement arrosées d'un liquide inflammable. Les dégâts sont évalués à 200 000 F environ.

Cet acte n'a pas été revendiqué, bien qu'il ait, semble-t-il, un caractère politique. Il a été commis quelques heures seulement après l'arrivée en Guyane de MM. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, et Michel Debatisse, secrétaire d'Etat chargé des industries agro-alimentaires, venus participer à la quatrième conférence interrégionale Antilles-Guyane qui doit siéger jusqu'au 19 janvier.

En septembre 1979, les installations de la même plage avaient été ravagées par un incendie criminel au lendemain du passage, sur les lieux de M. Bernard Stasi, ancien secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, venu présider un congrès départemental de l'U.D.F.

Les opérations de révision des listes électorales sont annulées dans vingt municipalités communistes de la région parisienne

Le tribunal administratif de Paris a décidé, vendredi 16 janvier, d'annuler les opérations de révision des listes électorales dans vingt communes de la région parisienne. Ces communes — Levallois-Perret, Colombes, Nanterre (Hauts-de-Seine) ; Montreuil, La Courneuve, Pierrefitte, Rosny-sous-Bois, Pantin, Bagnolet (Seine-Saint-Denis) ; Arcueil, Bonneuil-sur-Marne, Choisy-le-Roi, Fontenay-sous-Bois, Gentilly, Ivry, Limeil-Brevannes, Valenton, Villejuif, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne) — sont toutes administrées par des municipalités communistes. Les maires y avaient encouragé le démarchage à domicile des nouveaux électeurs.

Ces annulations concernent plusieurs dizaines de milliers d'électeurs qui s'ajoutent aux neuf mille touchés, à Amiens, par une décision similaire du tribunal administratif de la ville.

Plusieurs députés de la majorité s'étaient inquiétés des méthodes utilisées par le P.C.F. Le 8 janvier, dans une lettre adressée à trois d'entre eux — MM. Claude Eymard-Duvernay (app. R.P.R., Seine-et-Marne), Jean-Louis Schneiter (U.D.F., Marne) et Georges Tranchant (R.P.R., Hauts-de-Seine), — le ministre de l'intérieur indiquait qu'il avait consulté le Conseil d'Etat à ce sujet. Dans l'avis transmis à M. Bonnet, le Conseil d'Etat avait considéré comme illégales les inscriptions obtenues à domicile. M. Bonnet, pour sa part, annonçait aux parlementaires qu'il avait invité les préfets concernés à saisir les juridictions administratives dans les départements où ces démarches ont eu lieu.

P.C.F. : Coup de force du pouvoir.

La décision du tribunal administratif et ses attendus ne devraient être officiellement notifiés aux maires concernés qu'à partir du lundi 19 janvier. Le tribunal administratif se prononcera dans les jours qui viennent sur les cas d'autres communes (Châtillon-sous-Bagneux, Malakoff, Le Plessis-Robinson, notamment) qui lui ont été ou qui vont lui être soumis. Les communes concernées disposent d'un délai de quinze jours pour procéder à nouveau à la révision des listes électorales.

Cette affaire a provoqué de vives réactions parmi les élus communistes et à *l'Humanité*. Le quotidien du P.C.F. y consacre son titre principal en première page de son édition du samedi 17 janvier — « *coup de force du pouvoir contre le suffrage universel* » — et affirme la volonté du P.C.F. de « *tout mettre en œuvre, dès lundi, pour réinscrire les travailleurs victimes des mesures d'annulation* ».

Dès l'annonce de ces annulations, vingt-sept maires communistes de Seine-Saint-Denis ont dénoncé ce qu'ils considèrent comme un « *acte arbitraire intolérable* ». Pour sa part, M. Marcel Rosette, président de l'Association nationale des élus communistes et républicains, a déclaré : « *Que reproche-t-on aux maires communistes ? Une chose, et une seule : d'avoir pris, dans la période d'ouverture légale des listes électorales, un certain nombre de dispositions — elles aussi parfaitement légales — afin d'aider des dizaines de milliers d'électeurs à se faire inscrire sur les listes électorales (...). Si cette inscription est à peu près automatique dans les milieux aisés, il n'en va pas de même dans les milieux populaires, durement frappés par la crise et les conséquences de la politique giscardienne. Le manque d'information et l'accumulation de toutes les difficultés de la vie constituent, dans les faits, autant d'obstacles à l'inscription sur les listes. Confrontés à cette situation, les maires communistes n'ont fait que leur devoir.* »

● *La section du P.S. d'Amiens* a pris position vendredi 16 janvier, dans l'affaire de l'annulation par le tribunal administratif de neuf mille inscriptions sur les listes électorales de la ville. Elle estime que la municipalité d'Amiens, à direction communiste, ne peut être rendue responsable d'une défaillance technique, en l'occurrence celle de l'ordinateur, qui a rendu impossible le respect des délais très stricts fixés par la loi pour le dépôt des inscriptions à la préfecture. En revanche, les socialistes déclarent qu'ils sont opposés à l'utilisation d'agents municipaux chargés de faire du porte-à-porte pour inscrire de nouveaux électeurs.

● *La commission administrative électorale de Reims*, présidée par un adjoint socialiste au maire communiste et chargée de vérifier la validité des inscriptions sur les listes électorales, vient d'en rejeter deux cent quatre-vingt-sept sur trois cent trente établies par procuration et présentées par des mandataires qui sont tous des élus communistes de la ville. A lui seul, un adjoint communiste en avait collecté deux cent cinquante. La décision de rejet a été prise au motif que les mandataires n'ont présenté aucune pièce justifiant de l'identité et du domicile des mandants.

● *L'Association des maires de Guyane*, réunie en congrès extraordinaire, a adressé, le mercredi 14 janvier, un télégramme au président de la République dans lequel elle se déclare opposée à l'implantation de nouveaux réfugiés hmongs dans le département. Les Hmongs, originaires du Laos, ont installé deux communautés en Guyane, en 1978 et en 1979. Le préfet de Guyane avait écrit aux maires, afin de leur demander leur opinion sur un projet de création de deux nouveaux villages de cinq cents habitants. Cinq des vingt maires du département se sont désolidarisés de la position prise par leur association.

● *M. François Mitterrand* confirme, dans son interview à l'hebdomadaire *Valeurs actuelles*, qu'il dissoudra l'Assemblée nationale s'il est élu président de la République.

« *Quant à la majorité future*, déclare-t-il, *les hypothèses sont multiples (...) Mais si les Français prennent plaisir à ne pas être logiques avec eux-mêmes, il faudra respecter leur choix. Les accords électoraux et de gouvernement seront l'affaire des partis* »

L'Humanité, organe du P.C, en conclut que le candidat socialiste « *justifie par avance les combinaisons qui permettraient à la droite et au parti socialiste de gouverner ensemble comme autrefois* ».

Le Monde

société

SCIENCES

D'INCIDENTS EN ANOMALIES DE FONCTIONNEMENT

Dure semaine à l'usine de retraitement nucléaire de La Hague

De notre envoyé spécial

La Hague. — La direction de l'usine de retraitement de La Hague s'insurge contre « *le grossissement démesuré et systématique d'incidents caricaturés jusqu'au mensonge* ». Ainsi s'achève un communiqué publié jeudi 15 janvier par la Cogema (Compagnie générale des matières nucléaires) pour faire justice d'informations relatant, de manière partiellement erronée, un nouvel incident radio-actif, et publiées le matin même par *Libération*. Le quotidien parisien, tout en reconnaissant qu'aucune conséquence dommageable n'en avait découlé, annonçait la fuite survenue le week-end dernier de plusieurs milliers de litres de solutions radio-actives, ce que confirmait dans un premier temps la section C.F.D.T. de l'usine.

Le syndicat reconnaît aujourd'hui son erreur et — tandis que la direction parlait dans son communiqué de « *plusieurs dizaines de litres* » — avance aujourd'hui le chiffre de trois litres. Le liquide a été, admet-on de tous côtés, recueilli dans les dispositifs prévus à cet effet, et l'incident est resté complètement maîtrisé.

Une fuite banale, en somme, comme il peut en survenir presque quotidiennement, souligne M. Delange, directeur de l'usine.

La connaissance de cette anomalie aurait pu ou dû rester limitée au personnel de l'usine. Mais elle venait, opportunément pour certains adversaires résolus de l'usine couronner la dure semaine que venaient de vivre les responsables de la Cogema après l'incident survenu mardi 6 janvier dans un silo de stockage des déchets.

Ainsi, soulignent les responsables de la C.F.D.T., « *nous avons à plusieurs reprises, depuis 1976, soulevé le problème de la zone où sont stockés les déchets. Et très récemment encore, nous avions demandé que le silo qui vient de brûler soit équipé de détecteurs reliés à des alarmes placées dans des bâtiments occupés en permanence. Quand aurait-on pu, la semaine dernière, donner l'alarme si les vents avaient été en sens contraire et n'avaient pas — heureusement d'une certaine façon — transmis la contamination à des bâtiments où l'on travaille en permanence et ainsi provoqué l'alerte ?* »

De même, les syndicats mettent-ils vivement en cause les principaux responsables de l'établissement à propos de la décision de laisser le personnel quitter l'usine sans contrôle sur la seule indication que la contamination atmosphérique était redescendue en dessous des normes. Mais une averse avait, quelque temps avant la sortie du travail, rabattu au sol des poussières radioactives ; et les prélèvements qui ont mis en évidence certaines contaminations faibles du sol n'ont été entrepris qu'à 17 heures, après la sortie du personnel.

Autant de « flottements » dans les prises de décision qu'illustre, par exemple, l'injection inconsidérée d'eau dans le silo avant toute analyse sérieuse de la nature de l'incendie.

L'inquiétude apparaît en filigrane dans les propos de certains responsables extérieurs à la Cogema. Les premières mesures portant sur l'environnement du centre (mis à part les détecteurs fixes) n'ont été entreprises, par la direction départementale de l'action sanitaire et sociale, que le lendemain du sinistre, indique-t-on à la préfecture de Saint-Lô. Le préfet lui-même n'a été alerté qu'à 18 h. 30, soit neuf heures après la première alarme sérieuse et six heures après la découverte de l'incendie. Des détecteurs seront probablement installés en permanence aux limites du site de l'usine, indique-t-on à la préfecture, où l'on annonce, d'autre part, qu'un exercice « en blanc » du « *plan particulier d'intervention* » (la version nucléaire du plan ORSEC), qui avait dû être annulé à la fin de l'année dernière, devrait être organisé dans les tous prochains mois.

Certains officiels ne cachent pas leur irritation face au comportement des responsables de l'usine et face à celui d'autorités comme le professeur Pellerin, chef du service central de protection contre les radiations ionisantes au ministère de la santé. Celui-ci, dans une note communiquée au début de cette semaine au préfet et diffusée par celui-ci aux maires des communes entourant La Hague et à la presse régionale, donne ses conclusions sur l'incident. La dernière phrase de ce texte souligne que « *les faux bruits, les exagérations et les rumeurs alarmistes répandues, selon l'habitude, par certains ne reposent sur aucun fondement et sont absolument contraires à la vérité scientifique* ». La vérité scientifique manque-t-elle à ce point de force pour qu'il faille y ajouter des appréciations qui sont plus celles d'un propagandiste du nucléaire que d'un expert indépendant ?

On retrouve, malheureusement, un comportement semblable chez les responsables du nucléaire, qui jugent souvent inutile de séparer l'information du commentaire... quand ils donnent de l'information.

Peut-il y avoir trop d'informations sur le nucléaire ? La question va peut-être, au moins pour ce qui concerne l'usine de La Hague, pouvoir être étudiée de près. M. Ayçoberry, directeur de la « branche retraitement » de la Cogema, a révélé, vendredi 16 janvier, à Antenne 2 midi, l'existence de deux nouveaux incidents survenus à l'usine, guère plus notables que la fuite du week-end dernier. Et M. Delange a diffusé le même jour au personnel de l'usine une note dans laquelle il indique notamment : « *Nous avons décidé d'essayer de signaler désormais à la presse et à l'opinion publique les incidents ou réparations que nous effectuons à La Hague, même les plus courants et les plus dérisoires, en espérant que la répétition de ces « informations » finira par faire comprendre (...) ce qu'est une installation industrielle, classique ou nucléaire (...). Mais pour tous ici, que de temps perdu !* »

Le directeur de La Hague, derrière l'exaspération qu'ont manifestement provoquée chez lui les événements de ces dix derniers jours, cache mal la rancœur qu'il rumine contre une partie de son personnel. La C.F.D.T., en écho, souligne la dégradation des relations sociales très sensible depuis quelques années, et dénonce la multiplication des niveaux hiérarchiques, le pullulement des « petits chefs » et surtout le dialogue de sourds permanent : « *Delange ne supporte pas le contre-pouvoir que nous représentons. Et pourtant, ils ne s'en sortiront pas sans nous, ni contre nous.* »

Au-delà des problèmes techniques qu'elle rencontre et qu'elle surmonte le plus souvent, l'usine de La Hague est-elle « *victime d'un complot* », comme le soutient M. Delange ? Elle semble en tout cas souffrir d'un mal bien à la mode, « *l'incommunicabilité* ».

X. W.

SPORTS

TENNIS

AU TOURNOI DES «MAITRES» A NEW-YORK

Gene Mayer épingle Borg après McEnroe

De notre envoyé spécial

New-York. — Deux jours après avoir battu John McEnroe, l'Américain Gene Mayer a causé une deuxième surprise vendredi 16 janvier, au Masters de tennis, en surclassant Bjorn Borg (6-0, 6-3) pour la première place de son groupe. Il est vrai que le Suédois, tout comme McEnroe à nouveau battu par l'Argentin José Luis Clerc (6-3, 6-0), avait dormi seulement cinq heures après leur affrontement de la nuit précédente.

Samedi 17 janvier, Gene Mayer rencontrera dans la première demi-finale le Tchécoslovaque Ivan Lendl, dominé par l'Américain Jimmy Connors (7-6, 6-1). Ce dernier sera opposé à Borg dans la deuxième demi-finale. En match de classement, l'Argentin Guillermo Vilas a battu l'Américain Harold Solomon (5-7, 7-6, 7-5).

De la Bible au carré d'as

Une bible et une raquette à grands tamis : ce sont les deux éléments les plus chers à Gene Mayer, cinquième tennisman mondial, méconnu du grand public et désormais membre de ce carré d'as du Masters, aux côtés de Bjorn Borg, Jimmy Connors et Ivan Lendl. Doté de sa première raquette à deux ans, élevé dans une famille dont le père, Alec, a été joueur de Coupe Davis pour la Hongrie et la Yougoslavie avant d'émigrer aux Etats-Unis en 1951, et précédé sur le circuit professionnel par son frère aîné, Sandy, Gene Mayer aurait pu être l'un de ces cannibales des courts, si nombreux outre-Atlantique. A vingt-quatre ans, il est pourtant diplômé des sciences politiques de l'université Stanford (Californie) et partage sa vie entre sa famille, le tennis, l'étude et la mise en pratique des enseignements de la Bible.

Victime d'un accident de cheval, en 1978, qui lui a laissé deux broches métalliques dans le bas du dos et cette allure cambrée qui lui donne faussement l'air de toiser ses adversaires avec mépris, Gene Mayer confiait : « *J'ai dû rester couché quatre semaines à plat sur mon dos. Le moindre mouvement m'arrachait un cri. Ce qui m'est arrivé n'était pas nécessairement un test pour ma foi, mais un signe que je devais peut-être changer le cours de ma vie, que peut-être je devais penser plus à autre chose qu'au tennis et ne pas le laisser trop empiéter sur le temps que je consacre à la prière, à l'étude de la Bible et à toutes les choses qui entourent le christianisme.* »

Adepte de la secte des Born Again Christian (Chrétiens nés une deuxième fois) avec d'autres tennismen comme Stan Smith ou Dennis Ralston, Gene Mayer ne se considère pas comme un missionnaire mais essaie d'accorder sa vie à l'exemple de Jésus-Christ. « *Je n'ai pas besoin de haïr mon adversaire*, confie-t-il. *J'essaie seulement de faire aussi bien que possible pour cultiver le talent que Dieu m'a donné et suivre la voie qu'Il m'a tracée.* » On comprend dès lors qu'il accueille victoires, défaites ou... fautes d'arbitrage avec la même sérénité.

Les spectateurs de tennis qui ne connaîtraient pas la personnalité de Gene Mayer auraient pourtant de bonnes raisons de le soupçonner de sorcellerie avec sa drôle de raquette. Pionnier des grands tamis dès 1977, il a été le premier à tirer la quintessence de ce nouvel instrument pour donner à ses balles les effets les plus subtils ou les plus diaboliques. Handicapé parfois en fin de course par ses coups droits et ses revers frappés à deux mains, c'est par excellence un joueur de toucher qui ne livre pas deux fois la même balle, adore alterner amortis et accélérations foudroyantes, lobs ou volées croisées au millimètre.

Souvent contrarié cette année par des ennuis musculaires — il avait dû déclarer forfait à Roland-Garros à cause d'une blessure à la cheville et porte au Masters deux énormes emplâtres sur les cuisses, — il s'est néanmoins hissé à la quatrième place avant de redevenir cinquième du classement de l'Association des tennismen professionnels sans s'illustrer dans les tournois du grand chelem, mais en s'imposant à Denver (125 000 dollars), Metz (50 000 dollars), Los Angeles (175 000 dollars), Cleveland (175 000 dollars) et San-Francisco (175 000 dollars). A ceux qui s'étonnent de ce classement flatteur pour un joueur qui n'avait jamais battu l'un des grands du circuit, Gene Mayer confie son secret : « *Je joue au même niveau sur toutes les surfaces. L'une de mes forces est que je peux changer mon style et pratiquer différents types de jeu. Je peux jouer comme Borg ou Solomon en renvoyant des balles du fond du court ou jouer service et volée comme McEnroe.* » Une polyvalence rare et de plus en plus utile dans un grand prix marqué par l'inflation des tournois sous toutes les latitudes et sur toutes les surfaces.

Avant le Masters, les trois ambitions sportives de Gene Mayer étaient de battre enfin Bjorn Borg (sept défaites), John McEnroe (six défaites) ou Jimmy Connors (deux défaites), de gagner l'un des quatre tournois du grand chelem et de jouer la Coupe Davis pour son pays. Même s'il a bénéficié de circonstances très favorables pour battre successivement John McEnroe et Bjorn Borg, il a déjà démontré au Masters qu'il était sur la bonne voie.

GÉRARD ALBOUY.

BOXE. — *Le Boulonnais Alain Lefol est devenu champion de France des poids super-plume (titre vacant), le 16 janvier devant son public, en battant nettement aux points le Parisien Maurice Fico*

● RECTIFICATIF. — Des difficultés de transmission ont rendu peu compréhensibles des passages de l'article consacré à la première Talbot-Ligier de formule 1 (*le Monde* du 17 janvier) Il fallait lire que le poids sera proche « *des 585 kilos* » réglementaires au lieu de « *des 525 kilos* » et « *l'interdiction* » des jupes souples au lieu de l'introduction. Enfin, il ne s'agit pas de battants latéraux, mais de « *pontons* » latéraux.

MÉDECINE

POUR LA PREMIÈRE FOIS AU MONDE

Une équipe américaine expérimente sur des cancéreux de l'interféron produit par manipulations génétiques

Une équipe médicale américaine de l'université du Texas vient, sous la direction du docteur Jordan Gutterman, spécialiste de cancérologie, de décider l'utilisation, chez des personnes souffrant de processus cancéreux, d'interféron (1) obtenu à partir des techniques de manipulation génétique par les firmes Hoffmann-Laroche et Genentech dans le cadre d'un protocole thérapeutique restreint (nos dernières éditions datées 17 janvier). Outre le fait qu'elle constitue une première mondiale, une telle décision témoigne de la rapidité avec laquelle certains membres du corps médical n'hésitent pas à utiliser en thérapeutique humaine les substances nouvellement synthétisées par des bactéries au patrimoine héréditaire modifié. Elle soulève dans le même temps d'importants problèmes d'éthique : non seulement aucune certitude n'est acquise quant à l'efficacité de l'interféron dans les processus cancéreux humains, mais la technique utilisée pour produire cette substance a été mise au point il y a quelques mois seulement. La tentative américaine semble constituer à différents égards un pari aventureux et spectaculaire.

Et de trois. En six mois ce sont trois substances issues des manipulations génétiques qui auront été expérimentées sur l'être humain. Après l'insuline en Angleterre (*le Monde* du 11 septembre 1980), l'hormone de croissance aux Etats-Unis (*le Monde* du 14 janvier), c'est donc aujourd'hui le tour de l'interféron. Rien ne laissait prévoir une telle tentative. En fait, tout se passe comme si l'on assistait depuis quelques mois à une véritable « course à l'expérimentation humaine ». Reste à savoir si la sécurité des malades n'est pas hypothéquée dans cette compétition où les aspects financiers ne sont ni négligeables du point de vue des affaires, ni à négliger du point de vue de la santé publique. Le nouvel épisode que constitue aujourd'hui l'affaire de l'interféron ne peut manquer de soulever certaines questions, voire certaines inquiétudes. D'autant que les techniques de manipulation génétique ne constituent pas l'unique possibilité pour obtenir l'une des variétés d'« interféron humain ».

Depuis la découverte en 1957 de cette molécule, diverses techniques ont tour à tour été mises au point pour la produire en grande quantité (*le Monde* daté 21-22 décembre 1980). Toutes utilisent des cultures de cellules humaines. Depuis quelques mois, dans différents pays — dont la France, — plusieurs initiatives tendaient à développer la production de masses d'interféron afin de mettre en place des protocoles thérapeutiques permettant de définir les indications précises de cette substance. Si celle-ci semble aujourd'hui efficace dans quelques maladies d'origine virale, en revanche, aucune donnée objective ne permet à l'heure actuelle de situer sa place dans l'arsenal des thérapeutiques anti-cancéreuses et ce, quelles qu'aient pu être les informations abusivement sensationnelles que l'interféron a parfois suscitées.

Le docteur Gutterman et son équipe avaient déjà, depuis deux à trois ans, mis au point un protocole expérimental utilisant l'interféron humain obtenu selon des méthodes « traditionnelles », imitant en cela diverses équipes de par le monde. C'est à lui que se sont adressées les firmes Hoffmann, Laroche et Genentech, qui venaient, après d'autres, de mettre au point une technique permettant d'obtenir de l'interféron à partir de bactéries au patrimoine héréditaire modifié. Le docteur Gutterman a annoncé à Houston, le vendredi 16 janvier, qu'il commençait un protocole expérimental de thérapeutique anticancéreuse avec ce produit.

Huit malades se seraient portés volontaires, et l'un d'entre eux — Mme Joan Karafotas, une jeune femme atteinte d'un cancer du système lymphatique — a reçu, pour la première fois au monde, le jeudi 15 janvier, une première injection d'interféron « synthétique ». Le docteur Gutterman envisage, annonce-t-on à l'université du Texas, de conduire une première phase expérimentale qui durera de quatre à six mois, au cours de laquelle diverses études seront menées afin de préciser chez ces huit malades les effets secondaires qu'entraîneront les injections répétées de la substance.

Il serait possible, selon lui, dans le même temps, de préciser les doses « thérapeutiques » efficaces. Au terme de cette période, le protocole pourrait s'élargir à d'autres personnes. Les huit volontaires ne recevront que de l'interféron synthétique à l'exclusion de toute autre substance thérapeutique dont les effets sont déjà connus.

L'expérience n'est pas réalisée en liaison avec le National Cancer Institute, et les responsables nationaux de la Food and Drug Administration n'ont pas été associés à ce début d'expérience. Seul un comité — le Human Surveillance Committee — veille, semble-t-il, à ce que les impératifs d'éthique soient respectés. Il n'apparaît pas, d'autre part, que cette expérience entre dans un programme national ou international recensant les données obtenues après utilisation chez l'homme d'interféron.

Pour le professeur Chany, de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, INSERM, (hôpital Saint-Vincent-de-Paul, Paris), l'un des plus grands spécialistes mondiaux de l'interféron, « *rien ne justifie en aucune manière le fait que le Dr Gutterman ait cru nécessaire de convoquer la presse pour annoncer son expérience* ». Le professeur Chany déclare, d'autre part, « *être très triste devant des expériences qui ne peuvent que discréditer une substance dont l'étude des effets sur le métabolisme cellulaire est d'une importance capitale* ». Selon lui, plusieurs éléments, au vu des données actuelles, peuvent expliquer, en effet, que l'interféron seul ne peut avoir sur des cellules cancéreuses les effets thérapeutiques que l'on pouvait attendre, ce qui ne diminue pas pour autant l'intérêt qu'il convient de lui porter, notamment en ce qui concerne le traitement des affections virales.

Le groupe des huit personnes retenues par le Dr Gutterman est constitué de « volontaires ». Le volontariat, dans ce domaine, ne suffit pas à faire disparaître l'ampleur des problèmes d'éthique. Qui a informé ces personnes ? De quelle manière ? Sont-elles au fait des diverses possibilités thérapeutiques dont elles sont aujourd'hui justiciables ? « *Un événement d'une importance historique* », a déclaré, devant la presse, le Dr Gutterman. Historique, sans doute. Mais à quel titre ?

JEAN-YVES NAU.

(1) L'interféron est une molécule biologique spécifique de l'espèce. Sa synthèse est effectuée par les cellules, notamment en cas d'infection virale. L'importance du rôle joué par cette substance dans le métabolisme cellulaire est encore mal connue. Chez l'homme, plusieurs gènes semblent pouvoir diriger la synthèse de différents types d'interféron.

Une firme britannique décide d'interrompre l'essai d'un nouveau médicament antiasthmatique

Le groupe pharmaceutique britannique Fisons vient de décider d'interrompre, pour des raisons de sécurité qui n'ont pas été précisées, l'expérimentation chez l'homme d'une substance baptisée « proxicromil », qui aurait dû être commercialisée en Grande-Bretagne à la fin de cette année comme médicament préventif de la crise d'asthme (1).

Selon le groupe Fisons, cette substance a été expérimentée depuis deux ans environ sur plus de mille personnes dans différents pays à travers le monde (Australie, Extrême-Orient, Hongkong, Chili, Canada). La plupart des pays d'Europe étaient aussi concernés par ce protocole expérimental. En France, contrairement aux informations données à Londres, des expérimentations ont été effectuées, vraisemblablement à une très petite échelle. Le ministère de la santé et de la sécurité sociale n'en était cependant pas averti.

L'information était demeurée jusqu'à ces derniers temps quasi confidentielle, elle reste aujourd'hui entachée d'un certain mystère. Le principe actif du « proxicromil » semble avoir été mis en évidence chez Fisons dès 1973 ou 1974. L'expérimentation humaine, chez des volontaires, a débuté en Angleterre trois ans plus tard.

Anticipation

L'intérêt suscité par cette classe de produit est considérable. On ne dispose, en effet, si l'on excepte une substance commercialisée en France depuis avril 1980 (2), d'aucune possibilité médicamenteuse de prévention, par voie orale, de la crise d'asthme. Seuls des produits absorbés par inhalation sont actuellement utilisés, par de nombreuses personnes, avec une efficacité non contestée et sans qu'on ait noté à ce jour d'effets toxiques (3). De nombreux laboratoires tentent depuis quelques années de mettre au point des substances dont les effets seraient équivalents, mais qui pourraient être présentées sous forme solide à prendre plusieurs fois dans la journée. C'est dans ce cadre qu'il convient de replacer l'affaire du « proxicromil ». Selon les laboratoires Fisons, ce sont des données obtenues dans un seul laboratoire qui ont fait suspendre l'expérimentation. Il ne s'agirait, affirme la firme britannique, d'incidents survenus chez des animaux de laboratoire (rats et cobayes). La nature du risque encouru par les volontaires n'a cependant pas été divulguée, afin, précise-t-on à Londres, de ne pas hypothéquer les possibilités ultérieures d'exploitation du produit si ces incidents se révélaient sans conséquences. On insiste beaucoup, d'autre part, à Londres, sur la grande quantité d'informations qu'il faudra analyser avant d'avoir acquis une quelconque certitude, les expérimentations ayant été effectuées dans différents pays.

La volonté délibérée de ne pas communiquer les causes exactes de l'arrêt de l'expérimentation humaine n'est pas de nature à éclaircir le débat. Elle invite, en tout cas à formuler diverses hypothèses. L'une d'entre elles prend notamment en compte les aspects financiers de la question. La commercialisation récente par une firme concurrente d'un produit aux mêmes indications aurait pu inciter le groupe britannique à « anticiper » la mise sur le marché du produit sans avoir en sa possession toutes les données fournies par l'étude chez l'animal, notamment au niveau des effets toxiques à long terme.

En France, plusieurs équipes avaient été pressenties pour tester sur l'homme cette substance. Il est acquis que l'une d'entre elles venait de débuter un protocole restreint lorsque le fabricant en décembre 1980 en demanda l'interruption immédiate. Alors que M. Christopher Adam, directeur général de Fisons-France confirme cette information, la maison-mère la dément. M. Adam affirme d'autre part que sa responsabilité n'est pas engagée. C'est en effet d'Angleterre que provenaient les substances à tester. Au ministère de la santé et de la sécurité sociale enfin, on déclare ne pas avoir été informé de l'existence de protocoles expérimentaux incluant le « proxicromil » dans les services hospitaliers français. — J.-Y. N.

(1) La crise d'asthme correspond à une manifestation allergique aiguë. Plusieurs thérapeutiques sont utilisées pour tenter d'en diminuer la fréquence chez les sujets atteints (suppression des substances allogènes, « désensibilisation », médicaments anti-allergiques).

(2) Il s'agit du Ketotifen ou Zaditen produit par les laboratoires Sandoz.

(3) Il s'agit du cromoglycate de sodium, commercialisé en France sous le nom de Lomudal et Lomusol par les laboratoires Fisons.

● *Les conséquences du froid : précision.* — Dans l'article « Aude : la neige en trop » (*le Monde* du 16 janvier), une erreur de transmission nous a fait écrire que « *seize mille voyageurs* » de la S.N.C.F. avaient été bloqués sur les lignes de la région. Il s'agissait en réalité de seize cents personnes.

Le Monde

culture

CINÉMA

Le Festival d'Avoriaz

(Suite de la première page.)

Mais, bien entendu, tout le monde veut assister aux mêmes séances. Du coup il faut se battre, et, dans la cohue, les badges n'ont plus beaucoup d'importance. Cela met tout de suite de l'ambiance, même si ce n'est pas du goût de tous. Pour entrer, on a le choix entre plusieurs méthodes : ne jamais dire qu'on est journaliste ou membre du jury, on ne vous croit pas et, de toute façon, tout le monde fait le coup. Surtout ne pas dire qu'on est une personnalité, si c'était le cas ça ce saurait. Le mieux est d'employer des techniques détournées, les plus courantes étant celles de la ruse et de la force.

Les fanatiques du fantastique sont des spécialistes. Au départ, on croyait pouvoir claquer des dents comme tout le monde, rêver comme tout le monde. Mais pas du tout. Très vite on s'aperçoit qu'on ne possède pas les références nécessaires. On n'a pas vu *Madmax*, de Georges Miller, ni *It's Alive*, de Larry Cohen, pas plus que *Full Circle*, de Richard Longcraine d'ailleurs. Comment, dans ce cas, pouvoir faire preuve de discernement, comment pouvoir distinguer l'horreur de l'horrible, comment savoir si l'on a vraiment peur ou si c'est simplement une illusion de néophyte ? Mystère. Cela tient du fantastique. Alors on se console en regardant passer les vedettes.

Autant dire que, cette année, le Festival d'Avoriaz n'est pas parti très fort. On a vu *Chain Reaction*, de Ian Barry (Australie), pour l'ouverture. A la suite d'un accident nucléaire, une centrale de destruction de déchets radioactifs menace de contaminer tout le pays. Mortellement atteint par les radiations, un chercheur, présent lors de l'action, tente d'alerter la population en dépit des autorités de la centrale, qui veulent étouffer l'affaire. On a vu pire. Mais quand même, on a vu mieux, avec *le Syndrome chinois*, par exemple, qui exploitait bien habilement le monstre nucléaire.

Dans l'ensemble, ce sont surtout les films d'horreur qui ont marqué le début du festival : *Vendredi 13*, de Sean S. Cunningham (U.S.A.) ; *Terror Eyes*, de Ken Hughes (U.S.A.) et *Terror Train*, de Roger Spottiswoode (Canada). Ces trois-là procédaient du même rituel, car il y a des règles : des victimes font toujours tout pour se faire tuer et ne peuvent s'en prendre qu'à elles-mêmes, personne ne les en plaindra ; le tueur n'est jamais celui qu'on croit, il a une santé de fer et ressurgit au moins trois ou quatre fois avant de mourir définitivement, il a invariablement une bonne raison pour tuer : la musique (presque toujours de synthétiseur) annonce, souligne ou amplifie l'action, et l'hémoglobine la concrétise. Le plus drôle c'est que l'horreur fait rire de nos jours. C'est terrifiant.

Time Slip, de Mitsumasa Saito (Jajon), est un film de guerre. Un détachement de l'armée japonaise se retrouve, par un phénomène de glissement du temps quelques siècles en arrière, en face d'une armée de samouraïs. Ils en profitent pour se tuer les uns les autres. L'histoire n'a pas de morale. Hors compétition on a vu *Dynasty*, de Wei Chung-chang (Taïwan) en trois dimensions. On nous a donné des lunettes. L'avantage c'est qu'on a pu les garder.

Tout cela en somme manquait de poésie. On était en mal de fantastique. *Somewhere in Time*, de Jeannot Szwarc (U.S.A.), est arrivé à point pour mettre un terme à notre désespoir. Pour la première fois dans ce festival on a pu apprécier des acteurs qui savaient jouer (Christopher Reeve, Jane Seymour, Christopher Plummer), une réalisation soignée et un scénario qui se tenait (Richard Matheson qui avait déjà signé celui de *Duel*). Du coup, le film a aussitôt pris une dimension fantastique. Tout de même on attend avec impatience ici *Elephant Man*, *Sade to black* et *Golem*.

ALAIN WAIS.

■ Le grand prix du scénario du Festival d'Avoriaz a été décerné, le 16 janvier, à Monique Enckell pour « Si j'avais mille ans ».

LES TROISIÈMES RENCONTRES DE SAINT-ÉTIENNE

Les troisièmes Rencontres cinématographiques internationales de Saint-Étienne, organisées conjointement par la municipalité de Saint-Étienne et la Société française des réalisateurs sur une initiative de la section locale d'Université nouvelle, ont lieu jusqu'au 17 février dans six salles de la ville ainsi que dans plusieurs villes de la région. Quelque cent quarante films vont être projetés.

Trois thèmes sont abordés. D'abord le cinéma anglais (soixante-dix films) des vingt-cinq dernières années, avec des hommages à Michael Powell, Ken Loach, Kevin Brownlow, ainsi qu'à Joseph Losey pour la partie britannique de son œuvre et à Alfred Hitchcock. Sont également présentées des productions des chaînes de télévision britanniques (B.B.C. et I.T.V., la chaîne privée), des films du B.F.I. (British Film Institute) et de la National Film School.

Dix films de Michelangelo Antonioni, incluant *le Mystère d'Oberwald*, œuvre expérimentale commanditée par la RAI, seront projetés. On attend la confirmation de la venue du metteur en scène. Le cinéma français fera l'objet du troisième volet des Rencontres, avec des hommages à Robert Bresson et Bertrand Tavernier, ainsi qu'à Louis Daquin et Jean-François Adam, disparus l'année écoulée. Quatre colloques successifs, les week-ends, à la Maison de la culture de Saint-Étienne, traiteront du cinéma anglais, des rapports cinéma et télévision d'une part, cinéma et société d'autre part, ainsi que des problèmes intéressant la Fédération européenne des réalisateurs de cinéma et de télévision.

★ Prix : 45 F pour cinq séances. Tél. (77) 25-35-18.

THÉÂTRE

RENCONTRE AVEC LOUIS-CHARLES SIRJACQ

Une histoire d'écrivain

La Maison de la culture de Bobigny présente *les Fiancés de la banlieue ouest*, spectacle en deux soirées, données chacune en une série continue d'un mois et toutes deux mises en scène par Bruno Bayen. Il est également l'auteur de la seconde pièce.

La première est de Louis-Charles Sirjacq et a pour titre *le Voyageur* (aux éditions Lattès). C'est une histoire d'écrivain avec sa machine à écrire dans une chambre d'hôtel, mais qui n'a rien à voir avec le *Personnage combattant*, de Vauthier, que joue Gillibert à la Resserre (*le Monde* daté 11-12 janvier). Il y a d'abord la différence de génération. Autant, d'autre part, Vauthier est expansif, autant Sirjacq est le timide inquiet. L'inquiétude brouille son visage lisse, dont les traits semblent vouloir se faire oublier.

Sirjacq est Breton et, à contre-cœur, universitaire. En terminale, il rêvait de faire l'Institut des hautes études cinématographiques (IDHEC) et s'est laissé diriger vers l'étude de l'histoire. Ensuite, il abandonne et va sur France-Culture, aux ateliers de recherche d'Alain Trutat.

« *Je suis venu au théâtre*, dit-il, *par la traduction. J'y allais peu, mais je lisais énormément de pièces étrangères. J'ai adapté* le Chanteur d'opéra *et* Franziska, *de Wedekind.* » Plus tard, *Expéditions pôle Est*, de Bronnen, qu'il a monté avec Philippe Clévenot à Saint-Denis. Auparavant, il avait travaillé sur *l'Opéra de quat'sous*, avec Bruno Bayen, qui a dû abandonner ce projet trop vaste. Mais il a mis en scène *la Mouette*. Sirjacq en a fait la dramaturgie.

« *C'est là*, dit-il, *que j'ai découvert les acteurs... Bruno ensuite m'a emmené à Strasbourg, où il a monté* Square Louis Jouvet, *avec les élèves du T.N.S. Ils étaient treize. J'ai écrit treize séquences. Pendant ce temps où je vivais des moments pénibles à l'hôtel, j'ai commencé* le Voyageur... *des petits bouts de journal. Écrire, c'est parler de soi directement, mais je ne recommencerai pas une pareille pièce, elle est trop autobiographique. Je veux dire : le stress qui vous saisit, et dehors c'est pire, à moins de se noyer dans la foule d'un stade. Trouver sa place est si hasardeux.* »

« *J'aime les matches, écouter le public, ses commentaires et ses conseils, son attitude toute au premier degré. J'aime entendre. Chez moi j'écoute de la musique, des voix féminines... J'écris beaucoup, j'accumule ce qui me sert ensuite. On n'a pas grand-chose à raconter, une ou deux peut-être. L'important c'est le traitement des phrases qui vous arrivent, comme pour les traductions, une écriture parallèle.*

» *L'écrivain, c'est ça : on est à sa table comme dans un train, on regarde passer le temps. C'est une occupation permanente et toujours dérangée. L'écriture est un voyage solitaire, comme la mort. C'est vrai, je reviens à la conception de l'auteur enfermé dans son travail, sans lien avec celui du metteur en scène. Je suis un classique, je ne suis pas un auteur dramatique, je suis un écrivain.* »

COLETTE GODARD.

★ Bobigny, 20 h. 30.

Cinquième départ à la Comédie-Française

FRANCIS HUSTER A DONNÉ SA DÉMISSION DE SOCIÉTAIRE

Le comédien Francis Huster a envoyé sa démission à M. Jacques Toja, administrateur général de la Comédie-Française.

Pensionnaire depuis 1971 et sociétaire depuis 1977, sa démission ne prendra effet que dans six mois, quand seront terminées les représentations des *Caprices de Marianne*, l'œuvre de Musset dont il joue le rôle d'Octave. La démission du comédien, qui a notamment été l'interprète de Cinna, de Rodrigue, de Britannicus, est la cinquième à intervenir en quelques mois à la Comédie-Française, après celles de Richard Berry, Bernadette Le Saché, Pierre-Olivier Scotto et Yves Pignot pensionnaires (*le Monde* des 13 et 17 décembre 1980).

Francis Huster, qui avait déjà proposé sa démission en tant que pensionnaire à deux reprises, notamment à la fin de son contrat en 1975, doit être reçu ce samedi par l'administrateur. Il serait, semble-t-il, déçu des jugements portés par le comité sur ses prestations. D'autre part, sa proposition de mettre en scène *le Prince de Hombourg* et d'en tenir le rôle-titre n'a pas été retenue, l'administrateur lui ayant fait valoir qu'il serait préférable de se consacrer à l'interprétation sous la direction d'un metteur en scène.

LE BAPTÊME, ET NON LA MORT DE MOLIÈRE

Après la publication de notre supplément « Arts et spectacles » consacré à la Comédie-Française (*le Monde* du 15 janvier), un lecteur de Bruxelles, M. Jean-Michel Renaud, nous signale que ce n'est pas la mort de Molière que commémorent les comédiens chaque 15 janvier, comme nous l'avons écrit par erreur (il est, en effet, mort un 17 février et a été enterré le 21 du même mois, en 1673), mais son baptême (le 15 janvier 1622), sa date exacte de naissance restant inconnue.

Le 15 janvier dernier, M. Jacques Toja, administrateur général de la Comédie-Française, avait lu le texte de Cocteau célébrant la mort du grand comédien, que nous reproduisions dans notre supplément.

PATRIMOINE

«LES PALAIS DE LA FOI», un livre de Germain Bazin

Le pèlerinage des sédentaires

Deux volumes : l'un pour les pays germaniques, la Belgique, la Russie ; l'autre, seul encore paru, part de l'Italie, passe par l'Espagne, fait un détour par l'Amérique du Sud pour revenir en France. Deux forts volumes à l'iconographie généreuse qui forment un long voyage, un pèlerinage à travers le monde le plus sédentaire : celui des « palais de la foi » comme les appelle Germain Bazin. Les palais de la foi, bien que l'auteur dépasse dans une assez large mesure les limites imparties à ce style, sont les monastères baroques. A l'heure où tant de bâtiments religieux, tant d'églises, tant de couvents, font l'objet de restaurations arasives, d'une quête un peu mythique de mystique décharnée, d'austérité formelle, alors que, pour retrouver une pureté originelle souvent incertaine, nombre d'édifices ont été et sont encore déshabillés de leurs décors et de l'apport du temps, un tel ouvrage est bien venu qui explique et contribue ainsi à « redorer », cette autre quête monastique, somptueuse sinon ostensible. C'est là ce qu'on peut considérer comme la contribution du livre au patrimoine.

Les dernières décennies ont vu réhabiliter peu à peu le Moyen Age, qui, de période barbare et sombre ponctuée d'îlots monastiques de paix et de savoir, est devenu une sorte d'efflorescence populaire d'essence créative. Restait l'idée passablement répandue qu'après le Moyen Age serait venu un déclin de l'institution monastique. Celle-ci, explique et montre Germain Bazin — et c'est là sa contribution à l'histoire, — reste au contraire extrêmement vivace jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. Par leur vie spirituelle, par leur action, par leur richesse, dont le livre donne maints exemples. Et bien sûr par l'architecture, dont elle permet le développement, puisque c'est là la raison première de l'ouvrage, sa contribution à l'histoire de l'art.

Sans doute le principe et l'organisation des monastères ne s'écartent-ils pas de la règle établie par saint Benoît, qui voulait qu'un couvent prît « les mesures indispensables pour que tout ce qui est nécessaire à la vie (...) se trouve inclus dans l'enceinte du monastère ». Germain Bazin préface ainsi *les Palais de la foi* par le « plan de Saint-Gall », qui date du neuvième siècle. Dès la Renaissance cependant, un grand mouvement de reconstruction ou d'ornementation des couvents médiévaux se dessine en Italie, mouvement qui ne cessera de s'amplifier en Europe (et en Amérique latine) jusqu'au Siècle des Lumières, comme si la somptuosité croissante des monastères pouvait mieux protéger les richesses temporelles et spirituelles de la foi des bouleversements qui se préparaient.

Ce premier volume, qui part du Mont-Cassin en Italie pour nous conduire après un inestimable périple à quelques merveilles connues ou moins connues de France, est naturellement riche d'illustrations.

FREDERIC EDELMANN.

★ *Les Palais de la foi, le monde des monastères baroques.* Office du livre (Fribourg) et éditions Vilo (Paris).

VOL DE TABLEAUX AU MUSÉE DE MORLAIX

Un vol de tableaux de maîtres a eu lieu au musée communal de Morlaix (Finistère) dans la nuit du 14 au 15 janvier. Parmi les œuvres dérobées figurent un Monet (*Vue de Belle-Île-en-Mer*), un Courbet (*Portrait de Mme Auduler*) et deux Boudin dont *Un grain de mer*.

Si les autres œuvres volées sont de moindre importance, le choix opéré montre que les voleurs connaissaient la valeur de ce qu'ils emportaient. C'est un acte de « spécialistes », qui auraient agi sur « commande », ont déclaré les enquêteurs, qui précisent cependant que les toiles ont été découpées, certaines grossièrement, afin d'être déménagées plus aisément.

Le montant du vol est estimé à plus de 5 millions de francs. Les œuvres n'étaient pas assurées, a indiqué le secrétaire général de la mairie de Morlaix, qui a justifié cette absence d'assurance par « *les sommes exorbitantes demandées aux communes par les compagnies d'assurance pour la protection du patrimoine* ».

Le musée de Morlaix, en outre, n'était protégé par aucun système d'alarme. Il n'était muni pour tout dispositif de sécurité que de « verrous solides ». (Les voleurs sont d'ailleurs entrés par une fenêtre en cassant un vitrail de la chapelle où le musée est installé.)

D'autre part, deux céramiques de Picasso ont été volées le 15 janvier, dans une galerie d'art de la rue Bonaparte à Paris. Il s'agit de deux plaquettes de 30 x 30 centimètres figurant l'une une *Tête d'homme aux cheveux longs*, l'autre un *Visage à la barbiche*, et datées de décembre 1968. Elles sont estimées à 30 000 francs.

PETITES NOUVELLES

■ Le café-théâtre cinéma « le Soleil dans la tête » (3, rue du Dr-Charcot à Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne) projettera, chaque soir à 21 heures, du mercredi 28 janvier au mardi 3 février, le film de Nicole Legarrec « Plogoff, des pierres contre des fusils ». Chaque séance sera suivie d'un débat. — (Corresp.)

■ Une rétrospective des films du cinéaste géorgien Otar Iosseliani est organisée par la cinémathèque française au centre Georges-Pompidou, ce samedi 17 janvier à 19 heures et 21 heures et le dimanche 18 janvier à 21 heures. La projection du deuxième jour (« la Fonte » et « Pastorale ») est suivie d'un débat en présence du cinéaste.

■ Yves Montand présidera cette année la sixième cérémonie de remise des Césars du cinéma français, le 31 janvier, au Palais des Congrès. Il succède ainsi à Jean Gabin, Lino Ventura, Jeanne Moreau, Charles Vanel et Jean Marais.

■ Le pianiste français Jean-Yves Thibaudet (âgé de dix-neuf ans) a obtenu le deuxième prix du premier Concours international de musique du Japon.

FORMES

Heureuses rencontres

Il y a ceux qu'on découvre et ceux qu'on retrouve, ceux qui commencent et ceux qui continuent, ceux qui se répètent et ceux qui tiennent à gommer le déjà vu. Il y a rue de Bellechasse la peinture médiumnique et pourtant très élaborée d'un nouveau venu (1). Jacques Le Noane a attendu plus de quarante ans pour se mettre à peindre et plus de dix ans pour nous atteindre. Visitant naguère son atelier, j'ai été surpris de voir exécutées dans un état second, par un homme nanti de hautes fonctions et rompu aux disciplines scientifiques, des illuminations plastiques au départ non figuratives qui finissent par engendrer un identifiable monde surréel, personnages ou paysages, forêts pétrifiées, plongées sous-marines, formes lovées ou en expansion, toutes les matérialisations du rêve ou de l'angoisse. Tout automatique que soit cet art — et ce retrait de la conscience explique la diversité des toiles, — le dessin préalable et surtout la couleur obéissent aux impératifs du métier, une couleur vive ou assourdie qui contribue à faire baigner ces visions dans un climat celtique. Duel de l'ombre et de la lumière, tons livides ou smaragdins, et ces lueurs sanglantes, par exemple, qui répondent à *l'Interrogation du ciel*, aux désirs de *l'Allumeuse*. Dans cette peinture qui se lit comme une partition musicale, Le Noane se délivre de ses démons. Il nous délivre des nôtres.

Autre heureuse rencontre : celle de Noriko Tawara (2). Ses œuvres sur papier reflètent une pureté toute japonaise. Cette remarque souvent formulée a l'air d'étonner une artiste qui pense avoir banni le particularisme et la couleur locale au profit de l'universel. Mais l'esprit de l'Extrême-Orient ne se peut bannir. Qu'elle emploie l'huile, le pastel, la mine de plomb, le crayon de couleur, seuls ou en technique mixte, c'est à la même quête de l'insaisissable, de l'indicible, qu'elle se livre, avec une telle économie de matière qu'on croit au miracle. On dirait des empreintes pulvérisées, strictement calculées, rien n'étant laissé au hasard, de bleus, de verts tendres, etc., sur de vastes espaces vierges : les fonds. Voyez aussi ce demi-rectangle avec une verticale ocre et une horizontale d'un noir velouté, compas ouvert sur le grand silence blanc.

La même galerie accueille à nouveau Edgard Naccache et ses toiles récentes, dont par parenthèse la figuration ne jure nullement avec l'abstraction de Tawara hébergée dans une autre salle. Là encore il faut porter un jugement positif. Naccache le contestataire est toujours attiré par les signes plus ou moins désolés d'une civilisation qui se désagrège : façades lépreuses, bicoques provisoires, et à un second degré chaises abandonnées en équilibre instable. Mais il l'est en peintre. Quelle occasion de tout magnifier ces banlieues offrent à la couleur ! Quelle joie expriment ces stores rouges et orangés ! Et puis quel appel d'air autour des « sujets » simplifiés ! Une réelle présence humaine enrobe intensément ces immeubles et ces objets, évoqués cependant en l'absence de tout personnage, campés souvent dans une solitude, je dirai libératrice.

De son côté, Jerzy Stajuda nous rapporte de Pologne ses œuvres des deux dernières années, peintes depuis sa dernière (et première) exposition parisienne, en mars-avril 1979. Huiles et aquarelles persistent à transposer magiquement le réel ou plus exactement à en donner la substitution, fluide, aérienne et sensible. Cet univers nouveau, c'est pourtant le nôtre, qu'il nous faut bien apprendre à voir, et Stajuda s'en charge. Je voudrais, en outre, insister sur d'admirables dessins où se révèlent forêts ou personnages. La maîtrise du graphisme se met au service d'une extrême sensibilité (3).

Quant à la limpidité des compositions de Guermaz (4), dont j'ai déjà beaucoup parlé, elle semble plus évidente encore dans ses aquarelles inédites, de vraies *Variations mentales*. On pourra être frappé par l'abondance de sa production d'une année à l'autre autant que par les variations sur quelques thèmes. L'immense toile (160 × 160 cm) monochrome et nacrée intitulée *Blanc de volupté* laisse entrevoir le ciel par d'indiscrètes déchirures. Elle contraste avec les tons plus vigoureux et la construction de *Petite orchestration*. D'autres préféreront *Myosotis ivre* ou, dans les pastels, un séduisant *Gris tempéré*.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) 10, rue de Bellechasse.
(2) Galerie Pierre Lescot, 28, rue Pierre-Lescot.
(3) Galerie Valmay, 22, rue de Seine.
(4) Entremonde, 50, rue Mazarine.

INSTITUT

Marguerite Yourcenar accueillie à l'Académie française

Statutairement reçue jeudi 15 janvier, Mme Marguerite Yourcenar a fait la conquête de l'Académie française par sa grâce et sa gentillesse. « *Au nom de mes confrères, je vous souhaite la bienvenue parmi nous et je vous invite à participer à nos travaux* », lui a dit le Père Carré, directeur en exercice, en l'introduisant dans la salle des séances. M. Jean Mistler, secrétaire perpétuel, lui a adressé (contrairement à l'usage) quelques mots au nom de toute la Compagnie qui l'admet désormais unanimement parmi ses membres. Et Mme Yourcenar, relayée à un moment donné par un de ses parrains, M. Jean Delaye, a donné lecture du discours qu'elle prononcera jeudi prochain sous la Coupole avant que M. d'Ormesson réponde à son « remerciement ». Les deux textes, « *riches et originaux* », ont été jugés d'une très haute tenue. Il n'en fallait pas moins pour cerner l'œuvre et la pensée de Roger Caillois.

Une petite dérogation à la coutume sera apportée jeudi 22 janvier à la cérémonie proprement dite. Au lieu de lire son discours de sa place, Mme Yourcenar, en jupe longue, comme on l'a dit, sera installée face au public, à la petite tribune située sous celle où prennent place le directeur (le Père Carré), le chancelier (M. H. Gouhier) et le secrétaire perpétuel (M. J. Mistler). Elle sera encadrée de ses deux parrains, MM. Jean Delaye et Maurice Schumann, assis sur des chaises. Ceux-ci l'accompagneront ensuite à sa place au milieu de ses nouveaux confrères.

Cette dérogation au cérémonial est motivée sans doute par la présence du président de la République, auquel la nouvelle académicienne devra faire face.

J.-M. D.

A « APOSTROPHES »

Curieux prélude académique

Le hasard, qui fait bien les choses — comme on disait avant que Jean d'Ormesson n'écrive Dieu, sa vie, son œuvre *et nous apprenne qu'il faut attribuer ce mérite au héros de son dernier roman, — a permis, vendredi soir, à Bernard Pivot d'offrir aux téléspectateurs une répétition, sans tambours ni bicornes, de la séance de jeudi prochain à l'Académie française. Il a produit les deux vedettes qui seront en scène ce jour-là : Marguerite Yourcenar, qui vient de publier un livre sur Mishima, et le biographe de Dieu, qui doit la recevoir sous la Coupole. Pivot a même fait réapparaître sur le petit écran Roger Caillois, qui leur servira de lien, puisque c'est à cet écrivain que Marguerite Yourcenar succède et que, suivant l'usage, elle en fera l'éloge.*

Mais, à part cette évocation, il a été bien peu question de l'événement que la récipiendaire déclare considérer comme « une épreuve ». A affronter, en tant que telle, avec calme et distance. C'est assez curieusement au théâtral et sinistre suicide de Mishima, que Marguerite Yourcenar admire comme une « œuvre d'art », puis à un pesant badinage théologique qu'a été consacrée cette veillée d'armes.

Jean d'Ormesson n'a pas voulu confirmer qu'il avait été traité de « galopin » à l'Académie pour y avoir soutenu avec passion sa candidate. Mais je ne jurerais pas que celle-ci prenne au sérieux les variations sur la divinité de son ardent champion. Sous les affables contradictions, les souriantes réserves de sa dame, qui sait tant de choses sur les religions japonaises et hindoues, et se fait si peu d'illusions sur l'amour, moteur du monde, le chroniqueur de Dieu avait un peu l'air d'un gamin farceur. — J. P.

SPECTACLES

théâtres

NOUVEAUX SPECTACLES

Centre Pompidou (277-12-33) . *Parcours* (sam., 20 h. 30; dim., 16 h.).
Odéon (325-70-32) : la Fondation (sam., 20 h. 30).
Chaillot, salle Gemier (727-12-33) : le Jeune Homme (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Boulogne, T.B.B. (603-60-44) : Lorna et Ted.
Cité internationale, Galerie (589-38-69) les Tables tournantes (sam., 20 h. 30).
La Bruyère (874-76-99) : Popeck (sam., 20 h. 30 : dim., 15 h.).
Cartoucherie, Aquarium (808-99-61) : le Miroir des jours (sam., dim., 20 h. 30).
Bobigny, Maison de la culture (831-11-45) : les Fiancés de la banlieue ouest : le Voyageur (sam., 20 h. 30 : dim., 16 h. 30).
Maison de l'Allemagne (589-32-26) : l'Eo de Berg (sam., dim., 20 h 30).
Marie-Stuart (508-17-80) : Peau d'âne (dim., 22 h.).

Les salles subventionnées et municipales

Comédie-Française (296-10-20) : les Plaisirs de l'île enchantée (sam., 20 h. ; dim., 14 h.).
Petit Odéon (325-70-32) : la Nuit juste avant les forêts (sam. et dim., 18 h. 30).
TEP (797-96-06) : les Serments indiscrets (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Petit TEP (797-96-06) : Sur les ruines de Carthage (sam., 20 h. 30; dim., 15 h.).
Centre Pompidou, (277-12-33), cinéma André Derain (dim., 15 h.); Le cinéma expérimental des années 60 (dim., 19 h.); Eau douce, eau de mer : un combat pour la survie (dim., 19 h.) ; Concerts *Rolf Gelhaar* (sam. et dim., à 18 h. 30 et 19 h.) ; John Cage (sam., dim., 20 h. 30).
Carré Silvia Monfort (531-28-34) : Cirque Grüss à l'ancienne (dim., 14 h. et 16 h 30) ; Adama (sam., 20 h. 30 ; dim., 18 h.) ; Prose du Transsibérien et de la petite Jehanne de France (sam., 22 h. 15).
Théâtre musical de Paris (261-19-83) : la Vie parisienne (sam., 20 h. 30 : dim., 14 h. 30) ; Orchestre Colonne I. Fischer et M. Beroff, piano *(Brahms, Beethoven) (dim., 18 h.)*.
Théâtre de la Ville (274-11-24) . Yo Yo Ma, violoncelle (Schubert, Franck, Kreisler) (sam., 18 h. 30): le Bonheur des dames (sam., 20 h. 30 : dim., 14 h. 30).

Les autres salles

Aire libre (322-70-78) : la Bande dessinée (sam., 20 h. 15) ; Falligan's Visions (sam., 21 h. 45).
Antoine (208-77-71) . *Potiche* (sam., 20 h. 30 . dim., 16 h. et 20 h. 30).
Atelier (606-49-24) : les Trois Jeanne (sam., 21 h.).
Bouffes-Parisiens (296-60-24) : Diable d'homme (sam., 21 h. : dim., 15 h. et 18 h 30)
Cartoucherie, Atelier du Chaudron *(328-97-04)* Festival international du théâtre gestuel (sam., dim. à partir de 15 h.).
Centre culturel du XVIIe (227-68-81) : les Amours de Jacques le Fataliste (sam., 20 h. 30).

THEATRE MUSICAL DE PARIS
CHATELET
tmp
LUNDI 19 JANVIER 20h30
EDDA MOSER
Nouvel Orchestre Philharmonique de Radio France
DIRECTION
E. KRIVINE
Mozart
PRIX DES PLACES DE 20 F A 120 F
GRANDS INTERPRETES ET JEUNES TALENTS
LUNDI 19 JANVIER 18h30
VIOLON
IVRY GITLIS
PIANO
YVES HENRY
Bartok • Brahms • Chopin • Ravel
LUNDI 26 JANVIER 18h30
PIANO
NATHALIE
BERA-TAGRINE
Orchestre de la Garde Républicaine
DIRECTION MUSICALE
ROGER BOUTRY
Berlioz • Chopin • Schumann
PRIX DES PLACES 22 F (AMPHI 10 F)
Location : 1, Place du Châtelet

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Samedi 17 - Dimanche 18 janvier

Cité internationale universitaire (589-67-57) : Resserre : le Personnage combattant (sam., 20 h. 30) ; Théâtre de la mer : Camôens : une voix de la Renaissance (sam., 20 h. 30).
Comédie Caumartin (742-43-41) : Reviens dormir à l'Élysée (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30).
Comédie des *Champs-Elysées* (723-27-21) : Madame est sortie (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.)
Comédie de Paris (281-00-11) : les Poi's (sam., 20 h. 15) ; les Voyageurs de carton (sam., 21 h. 15).
Edouard-VII (742-57-49) : Deburau (sam., 21 h ; dim., 15 h. 30).
Essaïon (278-46-42), I : la Vie en douce (sam., 21 h.) ; II : Est-ce que les fous jouent-ils ? (sam., 21 h. 30).
Espace Marais (271-10-19) : Zazie dans le métro (sam., 20 h. 30 , dim., 15 h.) ; Myrthis (sam., 22 h. 30).
Fontaine (874-74-40) : Steak (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h 30).
Huchette (326-38-99) : la Cantatrice chauve (sam., 20 h. 15) ; la Leçon (sam., 21 h. 30).
Lucernaire (544-57-34). Théâtre rouge : Jacques a dit (sam., 18 h. 30) : Jeux et Fatras (sam., 20 h. 30) : Molly Bloom (sam., 22 h. 15, dernière). — Théâtre noir : Leçon de schizophrénie (sam., 18 h. 30); Ficelles (sam., 20 h. 30); l'Inconciliabule (sam., 22 h. 15). — Petite salle : Parlons français (sam., 18 h 15) ; Compartiments non fumeurs (sam., 19 h. 30)
Madeleine (265-07-09) . P Chopin (sam., 18 h.) ; *Siegfried* (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
Marais (278-03-53) : le Pique-assiette (sam., 20 h. 30).
Marigny (256-04-41) : la Bonne Soupe (sam., 21 h. ; dim., 15 h.) — Salle Gabriel (225-20-74) : le Garçon d'appartement (sam., 21 h. : dim., *15 h. et 18 h. 30*).
Mathurins (265-90-00) : Monsieur Dehors (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Michel (265-35-02) : On dînera au lit (sam., 21 h. 15 ; dim., 15 h. 15 et 21 h 15).
Montparnasse (320-89-90) : Exercices de *style* (sam. 21 h. ; dim., 16 h.) — Petite salle : Ai-je dit que je suis bossu ? (sam., 20 h. 30 : dim., 16 h.).
Nouveautés (770-72-76) : Ferme les yeux et pense à l'Angleterre (sam., 21 h. ; dim., 16 h. et 19 h.).
Œuvre (874-42-52) · Un habit pour l'hiver (sam., 20 h. 45 : dim., 15 h.)
Palais-Royal (297-59-81) : Joyeuses Pâques (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Potinière (261-44-16) . Elephant Man (sam., 20 h. 30 : dim., 15 h. et 20 h. 30).
Ranelagh (288-64-44) : la Machine à écrire (sam., 20 h. 30 : dim., 15 h.).
Studio des Champs-Elysées (723-35-10) : le Cœur sur la main (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
T. A. I. - Théâtre d'Essai (274-11-51) : le Concile des fous (sam., 22 h. ; dim., 16 h. 30).
Théâtre des *Cinq-Diamants* (580-18-62) : les Colombes sauvages (sam., 20 h 30) ; Duo pour deux agents doubles (sam., 21 h. 30).
Théâtre d'Edgar (322-11-02) : Ka (sam., 20 h. 15).
Théâtre-en-Rond (387-88-14) : l'Homme à l'envers (sam., 20 h. 30; dim., 16 h.).
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80) : Dominique Bailly (sam., 20 h. 30)
Théâtre de la Plaine (842-32-25) : le Prince travesti (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h.).
Théâtre Présent (203-02-55) : Rosmersholm (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h.). — Amphi : C'est pas tout noir, c'est pas tout blanc (sam., 21 h. : dim., 17 h.).
Théâtre Sagor (797-03-39) : le Malade imaginaire (sam., 20 h. 45).
Tristan-Bernard (522-08-40) : le Français né malin.
Variétés (233-09-92) : l'Intoxe (sam., 20 h. 45 : dim., 15 h. et 18 h 30).

Dans la région parisienne

Athis-Mons, C.C. : Ballet-Théâtre du Silence (sam., 20 h. 30).
Bouffémont, Maison pour tous (991-60-13) Ballets folkloriques (sam., 20 h. 30).
Boulogne, Centre culturel (825-20-90) : Ballet-Théâtre de la Seine (sam., 20 h. 30).
Cergy, C.A.C. (030-46-01) : S. Ortega (sam., 21 h. 30)
Châtillon, salle des fêtes (657-22-11) : P. Julien (sam., 21 h.).
Chatou, Maison pour tous (071-13-73) : *D. Large, R. Froissart* (sam., 21 h.).
Choisy-le-Roi, Théâtre Paul-Eluard (890-89-79) : G. Oreyma (sam., 21 h.).
Kiosque (852-27-54) : J.-Y. Jonny (sam., 21 h. ; dim., 17 h. 30).
Courbevoie, Maison pour tous (333-63-52) : *Morbage et Pertier* rock (sam., 21 h.)
Créteil, Maison André-Malraux (899-94-50) . le Désamour (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. 30). — Petite salle . J. Bertin (sam., 20 h. 30) ; B Rigutto (dim., 15 h. 30)
Ermont, Théâtre *Pierre-Fresnay* (959-09-48) : Ars Antiqua (dim., 11 h. 30).
Evry, Agora (077-93-50) : J'suis bien *(sam., 21 h.)*.
Gennevilliers, Théâtre (793-26-30) : Créancier (sam., 20 h. 45) : dim., 17 h.).
Ivry, Théâtre des Quartiers (672-37-43) : Mais on doit tout oser puisque... (sam., 20 h. 30 : dim., 16 h.).
Malakoff, Théâtre 71 (665-43-45) : Y. Duteil (sam., 21 h.).
Nogent, Pavillon Baltard (871-16-52) : Thin Lizzy (dim., 17 h. 30).
Sceaux, le Gémeaux (660-05-64) : Ars Antiqua (sam., *20 h. 45*).
Versailles, Théâtre Montansier (950-71-18) : Huis Clos (sam., 21 h.).
Villebon (010-59-37), *Chapelle Saint-Côme et Damien* . Quatuor Arcana (Ravel, Haydn, Beethoven) (sam., 21 h.).
Villepreux, Théâtre du Val-de-Gally (462-49-97) : solistes de l'Ensemble intercontemporain (Schœnberg, Berio, Stockhausen) (sam., 21 h.).
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano (374-73-74) : le Gardien (dim., 18 h.).
Vitry, Théâtre Jean-Vilar (680-85-20) : A la renverse (sam., 20 h. 45 ; dim., 17 h.).
Yerres, Centre éducatif et culturel (948-38-06) : F Lemarque (sam., 21 h.).

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35) : Pythie-Trésor (sam., 20 h 30) ; Des phantasmes dans le caviar (sam., 21 h. 30) ; le Testament du Père Leleu (sam., 22 h. 30)
Au Lapin agile (606-85-87) : La bohème qui chante (sam et dim., 21 h.).
Blancs-Manteaux (887-16-70), I : Areuh = MC2 (sam., 20 h. 15 et 21 h. 30 ; dim., 20 h. 15) ; l'Homme à la coque (sam. et dim., 22 h. 30). — II : Tribulations sexuelles à Chicago (sam et dim., 20 h 15) : Poulet frites (sam. et dim., 21 h. 30) : Refrains (sam. et dim., 22 h. 30)
Café d'Edgar (322-11-02) : Sœurs siamoises cherchent frères siamois (sam., 20 h. 30) ; Sueur, cravate et tricot de peau (sam., 21 h. 30). — II : *Katiouchka* (sam., 23 h. 15).
Café de la Gare (278-52-51) : le Grand Vide sanitaire (sam., 20 h. 30).
Chez Georges (326-79-15) : M. A. Berriat et O. Pichon (sam., 22 h. 30).
Le Connétable (277-41-40) : Thomas (sam., 20 h. 30) ; M. Panon et D. Val (sam., 22 h. 30).
Coupe-Chou (272-07-23) le Petit Prince (sam., 20 h. 30) ; le Roi des balcons (sam., 21 h. 30).
Cour des Miracles (548-85-60) : P. Rapsat (sam., 20 h. 15, dernière) ; Ivres pour vivre (sam., 21 h. 15) ; G. Tazartes (sam., 22 h. 40).
Le Débarcadère (607-79-39) : A Cuniot (sam. et dim., 21 h. 30)
L'Ecume (542-71-16) : J.-P. Réginal (sam., 20 h. 30) ; Batuque (sam., 22 h.).
Fanal : La chasse est ouverte (sam., 20 h.); *le Président* (sam., 21 h. 15)
Galerie Peinture Fraîche (551-00-85) : Colporteurs (sam. et dim., 20 h. 45).
Lucernaire (544-57-34) ; 1001 recettes pour devenir maître du monde (sam., 22 h. 30).
Le Petit Casino (278-36-50), I *Phèdre à repasser* (sam., 21 h). le Concerto déconcertant (sam., 22 h. 15 et 23 h. 15) — II : L'une mange, l'autre boit (sam. et dim., 21 h. 45) : Suzanne, ouvre-moi (sam., 22 h 45 ; dim., 22 h.)
Pied-Bleu (285-32-16) : Nous on aime (sam., 21 h.) ; D Raquillet (sam., 23 h.).
Le Point-Virgule (728-67-03) : Tranches de vie (sam., 20 h. 30) ; J.-M. Cornille (sam., 21 h. 30) ; B. Garcin (sam., 22 h 45).
Sélénite (354-53-14) : Racontez-moi votre enfance (sam., dim., 20 h. 15) ; Tuo men chauds (sam., dim., 21 h. 30). — II Pico (sam., 21 h. 30).
Soupap (278-27-54) : la Raison du meilleur (sam., 20 h.) ; Anefrance dans le sandwich (sam., 21 h. 30).
La Tanière (337-74-39), I : Balin et Lacombe (sam., 20 h. 45) ; II : J.-L. Dubin (sam., 20 h. 45).
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48) : Un polichinelle dans le tiroir (sam., 20 h 30) : Ma vie est un navet (sam., 21 h. 30) ; Pascal *Chevalier* (sam., 23 h. 30).
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (329-39-69) Madame le Président (sam., 20 h. 30) ; Bonjour les monstres (sam., 21 h. 30) ; l'Amour en visite (sam., 22 h. 30).
La Vieille-Grille (707-60-93) : M Rivat (sam., 21 h.).

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45) : Heureux ceux qui n'attendent rien, car ils n'auront pas plus (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30 et 21 h.).
Deux-Anes (606-10-26) : Quand les ânes voteront (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30 et 21 h.).

Le music-hall

Aire libre (322-70-78) : J.-L. Debattice (sam., 23 h.).
Bobino (322-74-84) : G. Bedos (sam., 20 h. 45 ; dim., 17 h.).
Forum des Halles (297-53-47) : Michel Hermon (sam., 20 h. 30).
Gaîté-Montparnasse (322-16-18) : Imago (sam., 20 h. 15) ; dim., 17 h.).
Gymnase (770-16-15) : Coluche (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Olympia (742-25-49) : H. Vilard (sam., 21 h. : dim., 14 h. 30 et 21 h.).
Palais des sports (828-40-48) : le Cirque de Moscou (sam., 20 h. 45 ; dim., 14 h 15 et 17 h. 30).
Point-Virgule (278-67-03) : Ayawaska (dim. 20 h. 30).
Studio Bertrand (783-64-66) : Vanina *Michel*. Lorelei rock (sam., 20 h. 30).

Les comédies musicales

Paris (280-09-30) : Cache ta joie (sam., 20 h. 30 : dim., 15 h. 30).
Porte-Saint-Martin (607-37-53) : Harlem Swing (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.)
Renaissance (208-18-50) : la Route fleurie (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30).

La danse

Centre Mandapa (589-01-60) : Indra Nevi, danse du Cambodge (sam., 20 h. 45).
American Center (321-42-20) : Shiro Daimon (sam., 20 h. 40).
Théâtre Noir (797-85-14) : Ballet Kodia (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h. et 20 h. 30).

Les concerts

Radio-France, Auditorium 106 : I. Flory (Paganini, Franck, Messiaen, Brahms) (sam., 18 h. 30). — Grand Auditorium : H. Dreyfus, Y Le Gaillard (Haendel, Bach, Krebs) (dim., 10 h. 55)
Salle Gaveau : D. Merlet (Beethoven, Bartok, Debussy) (sam., 21 h.).
Salle Pleyel : Orchestre national de l'Opéra, dir. K. Münchinger (Mozart) (sam., 20 h. 30) ; Orchestre des Concerts Lamoureux, dir. P. Bellugi, sol. J. Estournet (Weber, Mendelssohn, Tchaïkovski) (dim., 17 h. 45).
Palais des Congrès : Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm et Chœur *de l'Orchestre de Paris, dir.* A. Oldham (Beethoven) (sam., 20 h. 30).
Lucernaire : C. Lupovici (Mozart, *Beethoven*) (sam., 21 h.).
Hôtel Hérouet : G. Iglesia (Weichanberger, Weiss, Laussensteiner) (sam., 20 h. 30).
Conciergerie : la Grande Ecurie et la chambre du Roy, B. Veriet (Bach) (sam., 17 h. 30)
Heure musicale de Montmartre : Quatuor Bernède, P. Gallet-Munier, C. Cebro (Chausson) (sam., 17 h. 45).
Eglise Saint-Merri : Quintette à vent Moragues (sam., 21 h.).
Théâtre des Champs-Elysées : Orchestre des Concerts Pasdeloup, dir., I. Karabtchevsky, sol., U. Ughi (Wagner, Dvorak, Schumann) (dim., 17 h. 45) ; D. Barenboïm, Y. Bolco, J. Ponticelli... (Weber, Brahms, Chostakovitch) (dim., 20 h. 30).
Eglise Saint-Louis des Invalides : Ensemble instrumental de la police nationale, dir M. Meriot (Gounod, Luypaerts, Dvorak)
Eglise Saint-Thomas-d'Aquin : J.-M. Louchard (Bach) (dim., 17 h. 45).
Notre-Dame : R. Jahn (Muffat, Bach, Jahn) (dim., 17 h. 45).
Eglise Saint-Germain-l'Auxerrois : A. Lepree, P. Sauvage (Couperin) (dim., 17 h.).
Eglise Saint-Jean : S. Limonaire, D. Comtois (Bach) (dim., 18 h. 30); C. Schneider, L. Comtois (Beethoven, Mozart, Hummel, Danzi) (dim., 21 h.).
Eglise réformée du Foyer-de-l'Ame : A. Isoir (dim., 17 h.).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

Sam., 15 h. : Oliver Twist, de D. Lean ; 17 h. : Tendre et Folle Adolescence, de K. Ichikawa; 19 h. : Cock, cock, cock, de O. Ganda ; 21 h. : Ascenseur pour l'échafaud, de L. Malle. — Dim., 15 h. : Trois Dames et un as, de R. Neame ; 17 h. : Traquenard, de H. Teshigara; 19 h. : l'Exilé, de O. Ganda ; 21 h. : La couleur qui tue, de S. Gilliat.

BEAUBOURG (278-35-57)

Sam., 15 h. : l'Amour en fuite, de F. Truffaut , 17 h. : l'Opéra des gueux, de P. Brook ; 19 h. : la Chute des feuilles, de O. Iosseliani ; 21 h. : Il était une fois un merle chanteur, de O. Iosseliani. — Dim., 15 h. : Un sac de billes, de J. Doillon ; 17 h. : Fausses Nouvelles, de René Clair ; 19 h. : la Chant du départ, de P. Aubier ; 21 h. : la Fonte ; Pastorale, de O. Iosseliani.

Les exclusivités

AC/DC (Fr.), Forum-Ciné, 1er (297-53-74) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
ASPHALTE (Fr.), U.G.C. Odéon, 6e *(325-71-08) ; Caméo, 9e (246-66-44)* ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; *Bienvenüe-Montparnasse*, 15e (544-25-02) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LA BANQUIERE (Fr.), Français, 9e (770-33-88)
BIENVENUE M. CHANCE (Am., v.o.), Lucernaire, 5e (544-57-34).
THE BLUES BROTHERS (A., v.o.), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37)
LA BOUM (Fr.), Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Français, 9e (246-66-44) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (227-84-50) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Passy, 16e (288-62-34)
BRUXELLES TRANSIT (Belg., v. yiddish), Olympic, 14e (542-67-42) H. sp.
BYE BYE BRESIL (Brésil, v.o.), Epée de Bois, 5e (337-57-47) H. sp.



BIENTÔT !
Un film qui vous émerveillera
LE LAGON BLEU
Un amour pur et sensuel



MAISON DES ARTS
ANDRÉ MALRAUX
CRETEIL
dimanche 18 janvier à 15h30
RECITAL
BRUNO RIGUTTO
Chopin - Schumann - Ravel
Place Salvador Allende tel 899 94 50
M° Creteil Préfecture

GAUMONT COLISEE • IMPERIAL PATHE • HAUTEFEUILLE • GAUMONT CONVENTION
MONTPARNASSE 83 • NATIONS • 14 JUILLET BEAUGRENELLE • FORUM LES HALLES
ASNIERES Tricycle • GAUMONT OUEST







SPECTACLES

LA CAGE AUX FOLLES N° 2 (Fr.), U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

CALIGULA (It.-Ang., v.o.) (**), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

CAUCHEMAR (Fr.), Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LE CHEF D'ORCHESTRE (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Forum-Ciné, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; France-Elysées, 8e (722-71-11) ; 14-Juillet - Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).

LA CIGALA (It., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19).

LA CITE DES FEMMES (It. v.o.) (*) : Ambassade (ex-Paramount-Elysées), 8e (359-49-34). — V.f. : Calypso, 17e (380-30-11).

LA CONSTANTE (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).

LE COUP DU PARAPLUIE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82).

LE DERNIER METRO (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

DON GIOVANNI (Fr.-It.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

DROLE DE COUPLE (It., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90).

ERASERHEAD (A., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90) ; Olympic, 14e (542-67-42).

EXTERIEUR NUIT (Fr.) : la Clef, 5e (337-90-90).

LA FAIM DU MONDE (Fr.) : la Clef, 5e (337-90-90).

FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

LES FOURBERIES DE SCAPIN (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) en mat. ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) en mat. ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96) en mat. ; George-V, 8e (562-41-46).

FRAYEURS (**) (It., v.f.) : Montparnos, 14e (327-52-37).

GIMME SHELTER (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

GLORIA (A., v.o.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96), en soirée.

GOSSES DE TOKYO (Jap., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Olympic, 14e (542-67-42).

HAZAL (Turc, v.o.) : Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40).

IMMACOLATA ET CONCETTA (**) (It., v.o.) : Epée de bois, 5e (337-57-47) heure spéc.).

INSPECTEUR LA BAVURE (Fr.) : ABC, 2e (236-55-54) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, (322-19-23) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

JE VOUS AIME (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

KAGEMUSHA (Jap., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Elysées-Lincoln, 8e (354-36-14) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).

MANHATTAN (Am., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

MON ONCLE D'AMERIQUE (Fr.) : Cinoche, 6e (633-10-82).

NICK'S MOVIE (All., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

L'OR DANS LA MONTAGNE (Fr., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle - Montparnasse, 15e (544-25-02).

OUBLIER VENISE (It., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Français, 9e (770-33-88).

LE REBELLE (Fr.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).

RENDEZ-MOI MA PEAU (Fr.) : 17e (380-10-41).

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), horaire spécial.

SAUVE QUI PEUT (LA VIE) (Fr.-Suis) (*) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

LES SEDUCTEURS (Fr.-It.), version ital. : Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

SHINING (A., v.o.) (*) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Studio-Raspail, 14e (320-38-98) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69).

STARDUST MEMORIES (A., v.o.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-75), en soirée, Studio Alpha, 5e (354-39-47), Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Publicis - Elysées, 8e (720-76-23), Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).

SUPERMAN II (A., v.o.) : Saint-Germain-Studio, 5e (354-42-72), Marignan, 8e (359-92-82), Broadway, 16e (527-41-16). V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70), Français, 9e (770-33-88), Fauvette, 13e (331-60-74), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

TENDRES COUSINES (Fr.) (*) Biarritz, 8e (723-69-23), Caméo, 9e (246-66-44), Miramar, 14e (320-89-52).

LA TERRASSE (It., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40), Marignan, 8e (359-92-82), Parnassiens, 14e (329-83-11). V.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Français, 9e (770-33-88).

THE ROSE (A., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50), Palais des Arts, 3e (272-62-98).

LA TOUR EIFFEL EN OTAGE (A., v.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) en soirée.

TROIS HOMMES A ABATTRE (Fr.) (*) U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Bretagne, 6e (222-57-97), Ermitage, 8e (359-41-18), Gaîté - Rochechouart, 9e (878-81-77).

LE TROUPEAU (Turc, v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

TUSK (Fr.), La Clef, 5e (337-90-90).

UN DROLE DE FLIC (A. v.o.) : Mercury, 8e (562-75-90) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Max-Linder, 9e (770-40-04), Paramount-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

UN MAUVAIS FILS (Fr.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10).

LA VIE DE BRIAN (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).

Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

Les festivals

CENT FILMS D'AMERIQUE DITE LATINE (v.o.), le Denfert, 14e (354-00-11) : Iracema (sam.) ; la Jeune Fille (dim.).

MARX BROTHERS (v.o.), Nickel Ecoles, 5e (325-72-07) : les Marx au grand magasin (sam.) ; Un jour au cirque (dim.).

REDFORD CANDIDAT (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : Jeremiah Johnson (sam.) ; Gatsby le Magnifique (dim.). Clyde ; sam., 0 h. 15 : Easy

UNE MEMOIRE, UNE ALGERIE, des Algériens en France, Saint-Séverin, 5e (354-50-91), en alternance : la Bataille d'Alger ; le Petit Soldat ; Elise ou la vraie vie ; Avoir vingt ans dans les Aurès.

FILMS FANTASTIQUES, (v.f.), 3 Haussman 9e (770-47-55), en alternance : Flesh Gordon ; Phantasmes ; le Vampire de ces dames ; Dracula père et fils.

BOITE A FILMS, 17e (622-44-21), (v.o.) : I. 18 h. : Panique à Needle Park ; 20 h. : le Dernier Tango ; 22 h. 15 : Bonnie and rider. — II. 18 h. 15 : Docteur Folamour ; 20 h. : Rocky horror picture show ; 21 h. 45 : Midnight express.

CALYPSO, 17e (380-30-11), v.o : 13 h. 15 : Molière, première partie ; 15 h. 30 : Molière, deuxième partie ; 18 h. : Mort à Venise ; 20 h. 30 : Voyage au bout de l'enfer ; sam., 23 h. 45 : les Damnés ; sam., 0 h. 30 : Taxi driver.

HOMMAGE A TROIS CINEASTES, Cosmos, 6e (544-28-80). En alternance : l'Unique, l'Ascension ; le Maure de Pierre le Grand ; l'Obier rouge.

CHATELET - VICTORIA, 1er (508-94-14), (v.o.) I. 18 h. 15 : Vera Cruz ; 20 h. : Un tramway nommé désir ; 22 h. 10 : Marathon man ; ven., 0 h. 20 : les Diables. — II. 17 h. 50 : Persona ; 19 h. 45 : le Dernier Nabab ; 22 h. : Jérémiah Johnson.

CHEFS-D'ŒUVRE ET NANARS DU CINEMA FRANÇAIS 1930-1956 (les Vedettes du samedi soir), Studio 43, 9e (770-63-40) : l'Arche de Noé ; la Nuit blanche ; les Portes de la nuit (sam.) ; les Portes de la nuit ; Café de Paris ; la Femme fatale ; Julie de Carneilhan ; Porte des Lilas (dim.) ; Action-République, 11e (805-51-33) (Charles Vanel, P.-R. Willm, L. Mariano, Ch. Trénet, T. Rossi) : la Duchesse de Langeais (sam.) ; le Chanteur de Mexico ; Escalier sans fin (dim.) ; Olympic, 14e (Danielle Darrieux, Arletti) : Le jour se lève (sam.) ; les Enfants du paradis (dim.).

LES CANDIDATS AU CESAR, Gaumont-Ambassade 3 (ex-Paramount-Elysées), 8e (359-49-34) (v.o.) : Loulou (sam.) ; la Mort en direct (dim.).

STUDIO GALANDE, 5e (354-72-71) (v.o.), 18 h. 40 : Le shérif est en prison ; 20 h. 20 : Taxi Driver ; 22 h. 20 + 24 h. : Rocky Horror Picture Show.

STUDIO 28, 18e (606-36-07) (v.o.) : The Rose (sam.) ; The Blues Brothers (dim.).

COMEDIES MUSICALES, Action-La Fayette, 9e (878-80-50) (v.o.) : la Blonde et la Rousse (sam.) ; Funy Girl (dim.).

SAINT-AMBROISE, 11e (700-89-16) (v.o.). En alternance : les Producteurs ; Dr Folamour ; Can't stop the music ; Peau d'Ane ; le Voleur de Bagdad ; Nos plus belles années ; Funny Girl ; Rencontre avec des hommes remarquables ; l'Ile nue.

RADIO-TÉLÉVISION

Samedi 17 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 40 Magazine auto-moto
19 h 10 Six minutes pour vous défendre
19 h 20 Emissions régionales
19 h 45 Les paris de TF 1
20 h Journal
20 h 35 Variétés : Numéro un
Dalida.
21 h 35 Série : Rebecca
Maxim de Winter avoue à sa jeune épouse combien il haïssait Rebecca mais la conviction que celle-ci s'est donnée, elle-même, la mort. Jack Favell, le cousin et amant de Rebecca, accuse Maxim de meurtre et tente de la faire chanter...
22 h 30 Les rois du rock'n roll
(Deuxième partie). Au programme : Fats Domino, Ray Charles, Chuck Berry, Elvis Presley...
23 h 25 Journal

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres
19 h 10 D'accord, pas d'accord
19 h 20 Emissions régionales
19 h 45 Top club
20 h Journal
20 h 35 Feuilleton : Les fiancés de l'Empire
De J. Doniol-Valcroze. N° 6 : La route d'Espagne.
21 h 35 Sports : Tennis
Tournoi des Masters.
23 h 45 Journal

TROISIÈME CHAINE : FR 3

19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Hashimoto : l'heureux présage.
20 h Les jeux.
20 h 30 Théâtre : le Pont japonais.
De L. Spigelgass ; réal. J. Duhen.
Avec J. Maillan, M. Cuvelier, J. Comelias...
Succès à Broadway en 1959. Les amours d'une commerçante futée new-yorkaise pour un diplomate japonais rencontré sur son bateau.
22 h Journal.
22 h 15 Ciné-regards : Les trucages, de Méliès à Stars war.

VOUS RIREZ AUSSI avec
JACQUELINE MAILLAN
dans "POTICHE"
de BARILLET et GREDY
au Théâtre ANTOINE 208.77.71

FRANCE - CULTURE

19 h. 25, Jazz à l'ancienne.
19 h. 30, Radio Canada : Gens de mon pays.
20 h., « Lettres d'amour sur papier bleu », d'A. Wesker ; adapt. K. Gore ; réalis. J. Rollin-Weisz, avec M. Vitold, A. Tainsy, G. Segal, A. Bedonet, J. Coste, C. Pascadel.
22 h., Ad lib., avec M. de Breteuil.
22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE - MUSIQUE

20 h. 5, Soirée lyrique (Grand Théâtre de Genève, 11-9-1980) : « Don Giovanni », opéra en deux actes de W.-A. Mozart, livret de L. da Ponte, par les Chœurs du Grand Théâtre, dir. Paul-André Gaillard et l'Orchestre de la Suisse Romande, dir. Horst Stein, avec R. Raimondi, K. Ricciarelli, P. Meven...
23 h., Ouvert la nuit : Genèse (Martinu, Milhaud, Sinding, Chabrier, Chostakovitch, Dvorak, Smetana) ; 0 h. 5, Le dernier concert : Duparc et Respighi par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. A. Boulfroy.

Dimanche 18 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 Talmudiques
9 h 30 Source de vie
10 h Présence protestante
10 h 30 Le jour du seigneur
11 h Messe
Célébrée en l'église Saint-Marcel, à Paris ; prédicateur Père Alain Quilici.
12 h La séquence du spectateur
12 h 30 TF 1 - TF 1
13 h Journal
13 h 20 C'est pas sérieux
14 h 15 Variétés : Les nouveaux rendez-vous



15 h 30 Tiercé
15 h 40 Série : Les Buddenbrook
16 h 35 Sports première
Judo : finale du tournoi de Paris ; tennis : tournoi des Masters.
17 h 40 Série : Columbo
Eaux troubles.
18 h 25 Les animaux du monde
Marez, tatous et compagnie.
20 h Journal
20 h 35 Cinéma : Tendre poulet
Film français de P. de Broca (1977), avec A. Girardot, P. Noiret, C. Alric, H. Deschamps, P. Dubost, S. Renant.
Une femme commissaire de la brigade criminelle de Paris mène de front une idylle avec un professeur de grec et une enquête pour découvrir le mystérieux assassin de parlementaires.
Adaptation - massacre d'un roman policier fort original de Jean-Paul Rouland et Claude Olivier. Cela tourne à la comédie américaine » et Annie Girardot domine l'interprétation.
22 h 20 Sports : Tennis
Tournoi des « Masters » à New-York (finale).
23 h 20 Journal

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 55 Cours d'anglais
11 h 15 Dimanche Martin
Emission de J. Martin ; 11 h. 20, Entrez les artistes.
12 h 45 Journal
13 h 20 Dimanche Martin (suite)
Incroyable mais vrai ; 14 h. 25, série : Drôles de dames ; 15 h. 15, Ecole des fans ; 15 h. 55, Les voyageurs de l'histoire ; 16 h. 25, Thé dansant.
17 h 5 Feuilleton : Pour tout l'or du Transvaal
18 h La course autour du monde
18 h 55 Stade 2
20 h Journal
20 h 35 Cinéma : le Cercle rouge
Film français de J.-P. Melville (1970), avec A. Delon, Bourvil, Y. Montand, F. Périer, G.-M. Volonte. (Rediffusion.)
Deux truands et un ancien policier alcoolique préparent le cambriolage d'une bijouterie et tombent dans un piège.
Les jeux implacables du destin dans une intrigue à suspense remarquablement mise en scène. Bourvil dans son dernier rôle auprès de grands acteurs, étonnants.
22 h 55 Document : La fin des héritiers
De P. Breugnot ; réal. B. Bouthier.
Première partie : Le refus.
23 h 25 Journal

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Emissions de l'I.C.E.I. destinées aux travailleurs immigrés : Mosaïque.
16 h Divertissement : Ecouter le pays chanter.
La Bretagne, avec Nicolas Peyrac.
17 h Prélude à l'après-midi.
« Le Voyage d'hiver », de Schubert ; avec D. Fischer-Dieskau, baryton, et A. Brendel, piano.
18 h Théâtre de toujours : Turcaret.
De A.-R. Lesage : réal. R. Iglesis ; avec L. Arbessier, A. Bertrand, J.-F. Calvé, J.-L. Cochet...
19 h 40 Spécial DOM-TOM.
20 h Série : Benny Hill.
20 h 30 L'invité de FR 3 : Satyajit Ray.
De D. Reznicoff et H. Praise ; réal. Y. Barbara ; avec C. Sautet et M. Cimenti.
Un cinéaste indien dont la renommée n'est plus à établir.
22 h 15 Journal.
22 h 30 Cinéma de minuit : l'Intermédiaire.
Film indien de S. Ray (1975) ; avec P. Mukerjee, S. Bannerjie, D. Dey, L. Chakravarti, U. Dutt, A. Sen. (V.o. sous-titrée. N.)
Un étudiant appartenant à une famille pauvre cherche un emploi après avoir reçu son diplôme. Son désir de réussir l'amène à se faire l'intermédiaire d'affaires douteuses.
Film inédit d'un cinéaste dont il reste beaucoup à découvrir. Peinture amère et forte de la corruption dans une grande ville.

FRANCE - CULTURE

10 h., Messe à Sainte-Maxime d'Antony, prédiction : Père Palfrène.
11 h., Regards sur la musique.
12 h. 5, Allegro.
12 h. 45, Musique de chambre : Beethoven, Schroder, Bibalo, par l'Orchestre de chambre tchécoslovaque, dir O. Stajskal, avec Laure Morabito au clavecin.
14 h., Sons : La vie d'un journal parisien.
14 h. 5, La Comédie - Française présente : « la Révolte », de Villiers de L'Isle-Adam, avec Ch. Ferson et C. Giraud ; et deux « Contes cruels », de Villiers de L'Isle-Adam : « Vera » et « l'Invité des dernières fêtes ».
17 h. 30, Rencontre avec...
18 h. 30, Ma non troppo.
19 h. 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h., Albatros : Vladimir Holan, poète tchèque.
20 h. 40, Atelier de création radiophonique.
23 h., Musique de chambre : Récital d'orgue depuis le studio 104 de la Maison de Radio-France, avec le compositeur H. Berlinsky à l'orgue.

FRANCE - MUSIQUE

11 h., Concert (en direct du Grand Auditorium) : « Prélude, sonate et variations » (Haëndel) ; « Concerto pour deux clavecins » (J.-Ch. Bach) ; « Concerto pour deux clavecins » (J.-S. Bach) ; « Concerto pour deux clavecins » (J.-L. Krebs), avec Huguette Dreyfus et Yannick Le Gaillard, clavecins.
12 h. 5, Le Jeu des penchants : Une personnalité fait état de ses goûts et présente quelques œuvres.
12 h. 45, Tous en scène.
13 h. 30, Jeunes solistes.
14 h. 15, Les après-midi de l'orchestre : Histoire de la direction d'orchestre en France.
16 h. 15, La Tribune des critiques de disques : Comparaison des enregistrements de « Rigoletto », de Verdi.
19 h., Concert de jazz vivant : Le quatuor de saxophones Chautemps - Di Donato - Matte-Jeanneau et le duo de piano Katia et Marielle Labèque jouent des œuvres de François Jeanneau au Théâtre de la Ville.
20 h. 5, Concert (Echanges internationaux) : « Siegfried-Idyll » (Wagner) ; « Concerto pour piano et orchestre n° 2 en sol mineur » (Prokofiev) ; « Symphonie n° 2 en mi mineur » (Rachmaninov), par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Ch. Prick, avec Rafaël Orozco, piano ; 22 h., Une semaine de musique vivante ; 23 h., Ouvert la nuit : Saturnales (Stravinski, Beethoven, Debussy, Haydn, Haëndel).

La campagne présidentielle sur Antenne 2

M. Jean-Pierre Elkabbach, directeur de l'information d'Antenne 2, a présenté jeudi, au cours d'une conférence de presse, les émissions spéciales qu'Antenne 2 consacrera à la préparation de l'élection présidentielle. Elles commenceront le lundi 26 janvier et se prolongeront jusqu'à l'ouverture de la campagne officielle : ainsi, Mme Marie-France Garaud et M. Michel Crépeau inaugureront la série des cinq numéros exceptionnels de « Cartes sur table » destinés à faire connaître les idées des divers candidats.

Le lendemain de leur passage à l'antenne, la chaîne diffusera « Une heure avec le président de la République » (le mardi 27 janvier). D'autre part, M. Jean-Pierre Elkabbach a annoncé que trois opérations seraient réalisées en liaison avec Europe 1 : deux « auditions publiques » à propos des jeunes (le lundi 23 février) et de la défense (le lundi 16 mars) et, d'autre part, deux émissions où deux candidats seront interrogés par les journalistes des deux rédactions (les lundis 30 mars et 6 avril).

N'excluant pas les questions de politique étrangère du débat électoral, Antenne 2 prévoit un « Question de temps » au sujet du Zaïre et du Salvador (le lundi 2 février), une journée spéciale en Algérie (le lundi 2 mars) ainsi que des reportages traitant de l'Extrême-Orient (lundi 13 avril).

Enfin, la chaîne annonce qu'à compter du 16 mars un « Journal de l'élection » d'une durée variable fera le point, au cours des éditions de midi et de 20 heures, sur les campagnes des candidats. Ceux qui ne sont pas représentés au Parlement seront invités une fois par semaine, au cours d'Antenne 2 midi, à des débats contradictoires sur les thèmes des libertés, de l'emploi, du développement industriel et de la santé.

En ce qui concerne les grandes orientations de l'information sur Antenne 2 pour 1981, M. Elkabbach a notamment indiqué que les thèmes de l'éducation et de la formation seraient au centre de divers programmes (comme il en fut de l'énergie en 1977, du solaire et de l'informatique en 1978, de la biologie en 1979, et du temps de vivre en 1980). Une commission de sages sera créée pour conseiller Dominique Laury, coordonateur des opérations.

D'autres grands thèmes seront abordés, notamment celui de la mère au cours du mois de mai, après la diffusion le 20 avril d'un film sur le développement de l'embryon, ou encore la défense des handicapés et celle des jeunes consommateurs, dont le magazine « C'est la vie » continue de traiter.

D'autres « sages », invités à prodiguer leurs avis à la rédaction du service culturel, ont accepté d'être « consultants » : MM. Vitez, Chéreau, Boulez, Lefort, Raimondi, Béjart et Jankélévitch. Car la vie culturelle fera désormais l'objet d'une plus ample information ; de même, la rubrique météorologique sera développée. — M.L.B.

DEUX NOMINATIONS A TF 1

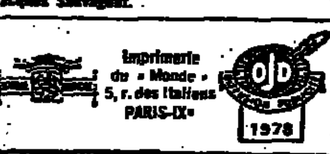
Le conseil d'administration de TF 1 s'est réuni, jeudi 15 janvier, sous la présidence de M. Guillaud. Il a entendu M. Cavada directeur de l'information, « *sur l'organisation de son service et sur l'impulsion nouvelle qui sera donnée aux émissions d'information* ».

M. Georges Riou a été reconduit dans ses fonctions de directeur général délégué, et M. Jean-Pierre Teyssier a été choisi pour occuper le poste, nouvellement créé, de secrétaire général. Il sera plus particulièrement chargé des questions financières et de développement.

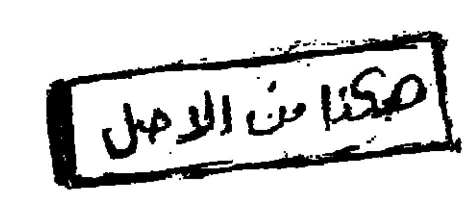
[Né le 19 juin 1920 à Ploubnec (Finistère), M. Riou a fait la première partie de sa carrière dans l'administration préfectorale avant d'appartenir au cabinet de M. Peyrefitte comme conseiller technique puis comme directeur adjoint. Il entre à l'O.R.T.F. en 1964 où il est directeur de l'administraton générale, puis du contrôle général. En 1975, il est nommé directeur de l'administration et des finances de TF 1 et, en 1978, directeur général délégué.]

[Né le 26 juillet 1940 à Niort (Deux-Sèvres), ancien élève de l'ENA, M. Teyssier a fait partie du cabinet de M. Chaban-Delmas, premier ministre, puis de celui de M. Malaud, secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et des services de l'information, avant d'être, en 1973, chargé de mission au secrétariat général de l'Elysée. Il entre en 1975, comme secrétaire général, à la SOFRATEV (Société française d'études et de réalisations d'équipements de radio et de télévison) dont il devient directeur général en 1978.]

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire n° 57 437.

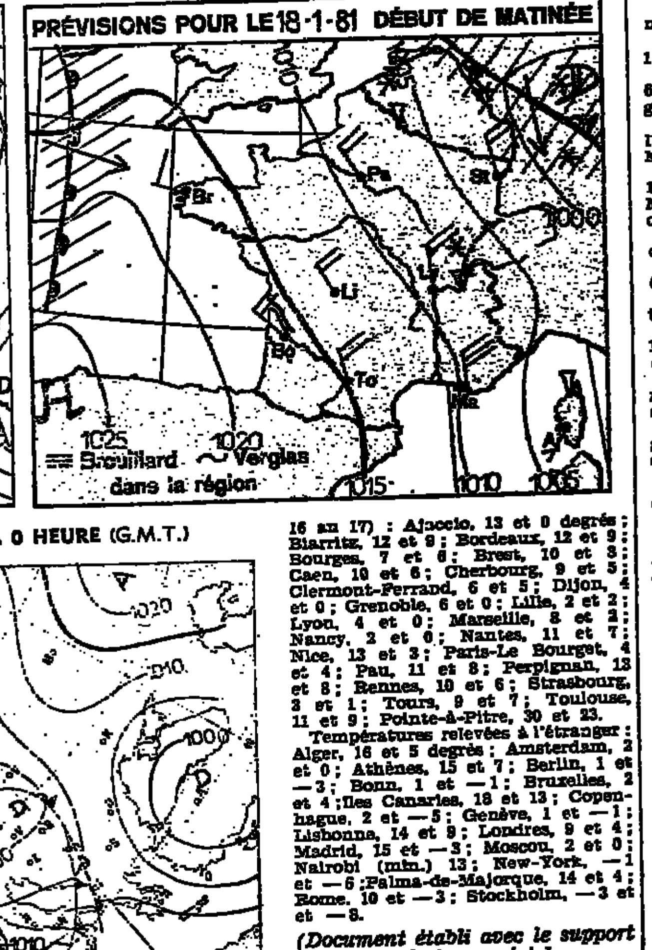


INFORMATIONS « SERVICES »

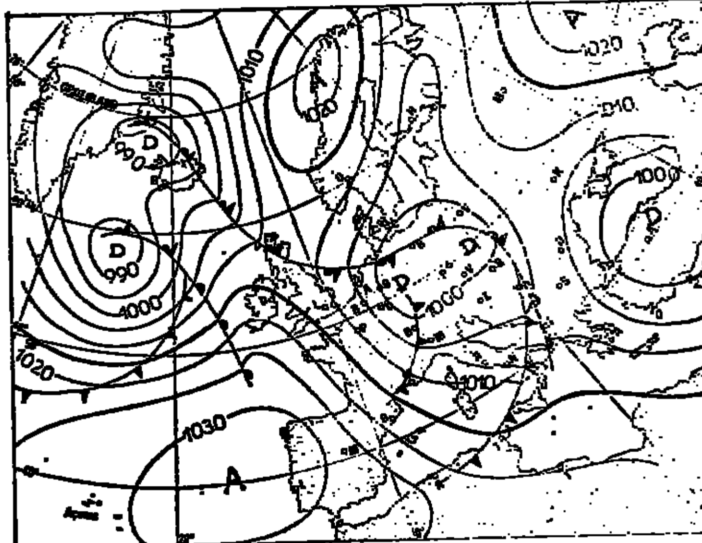
MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 17-01-81 A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 18-1-81 DÉBUT DE MATINÉE



PREVISIONS POUR LE 18 JANVIER A 0 HEURE (G.M.T.)



Evolution probable du temps en France entre le samedi 17 janvier à 0 heure et le dimanche 18 janvier à 24 heures :

Un rapide courant perturbé continue à circuler de l'océan Atlantique à l'Europe sur la face septentrionale des hautes pressions de la région des Açores. La perturbation, qui achevait de traverser le sud de la France samedi en fin de nuit, s'éloignera vers la Méditerranée. Elle est suivie par le nord-ouest de masses d'air instable. Une nouvelle perturbation commencera à affecter nos régions occidentales dimanche soir.

Dimanche matin, le temps sera un peu frais, nuageux avec des éclaircies plus belles près du golfe du Lion où le mistral et la tramontane souffleront. Les nuages seront plus abondants des frontières du Nord et du Nord-Est, où l'on observera des précipitations sous forme d'averses de neige vers 800 mètres environ. Dans la journée, ces précipitations cesseront et des éclaircies se développeront. Par contre, le ciel se couvrira progressivement l'après-midi et le soir de la Bretagne et de la Normandie aux Landes avec de nouvelles pluies et une rotation des vents au secteur ouest (assez forts). Les maximums de température varieront peu.

Le samedi 17 janvier à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 003,2 millibars, soit 752,5 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 16 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 16 au 17) : Ajaccio, 13 et 0 degrés ; Biarritz, 12 et 9 ; Bordeaux, 12 et 9 ; Bourges, 7 et 6 ; Brest, 10 et 8 ; Caen, 10 et 6 ; Cherbourg, 9 et 5 ; Clermont-Ferrand, 6 et 5 ; Dijon, 4 et 0 ; Grenoble, 6 et 0 ; Lille, 2 et 2 ; Lyon, 4 et 0 ; Marseille, 8 et 2 ; Nancy, 2 et 0 ; Nantes, 11 et 7 ; Nice, 13 et 3 ; Paris-Le Bourget, 4 et 4 ; Pau, 11 et 8 ; Perpignan, 13 et 8 ; Rennes, 10 et 6 ; Strasbourg, 2 et 1 ; Tours, 9 et 7 ; Toulouse, 11 et 9 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 16 et 5 degrés ; Amsterdam, 2 et 0 ; Athènes, 15 et 7 ; Berlin, 1 et —3 ; Bonn, 1 et —1 ; Bruxelles, 2 et 4 ; îles Canaries, 18 et 13 ; Copenhague, 2 et —5 ; Genève, 1 et —1 ; Lisbonne, 14 et 9 ; Londres, 9 et 4 ; Madrid, 15 et —3 ; Moscou, 2 et 0 ; Nairobi (min.) 13 ; New-York, —1 et —6 ; Palma-de-Majorque, 14 et 4 ; Rome, 10 et —3 ; Stockholm, —3 et et —8.

(Document établi avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 17 janvier 1981 :

DES DECRETS

● Modifiant le décret n° 59-389 du 10 mars 1959 portant statut du conseil supérieur des Français de l'étranger ;

● Modifiant le décret n° 65-52 du 18 janvier 1965 relatif au statut particulier du corps des ingénieurs de travaux publics de l'Etat (service des mines).

DOCUMENTATION

Au sommaire des revues

● LITTERATURE.

— *La Revue des Deux Mondes*, par la voix de trente écrivains, rend à Maurice Genevoix un hommage digne de lui : vrai, tendre, sans rien de convenu. Chacun y rappelle que, dans ses premiers livres, il a témoigné à sa façon sur cette « Vie des martyrs » qu'écrivait dans le même temps G. Duhamel, son aîné : pour lui, comme pour des millions d'autres, c'était aussi le commencement de sa vie d'homme. Il devait y trouver la sagesse et la sérénité.

Quelqu'un note que le prix Goncourt, comme il arrive souvent, apporta au jeune écrivain un moment de célébrité pour mieux l'envelopper dans l'ombre des malentendus. Toute l'œuvre, fortement enracinée, ne s'en éleva pas moins : connue, certes, méconnue aussi. Il est significatif de l'époque, de ses distractions, de ses sectarismes, de ses modes, que cet écrivain, cet homme de forêt et de plein vent parût, à certains, embaumé dans ce personnage qu'on nomme secrétaire perpétuel. Une perpétuité qu'il devait d'ailleurs jeter par-dessus les verdures et la verdeur. Par un retour aussi heureux qu'imprévu, les dernières années de sa vie le révélèrent enfin tel qu'il était : un écrivain populaire, avec tout ce que cela signifie non seulement de vastes succès et de multiples amitiés, mais d'authentique qualité. En ce temps d'abstractions et d'abstracteurs, on se plaira à trouver dans ces pages un portrait chaleureux de ce vieil homme si jeune qui, scandaleusement, aimait la vie, vivait dans le vivant, et espérait dans l'avenir.

— Dans le même numéro : le grand poème inédit de Czeslaw Milosz, prix Nobel de littérature, traduit par C. Jelenski. Annoncé en décembre dans ces « Sommaires », sa publication avait dû être remise à la présente livraison (janvier, 17 F, 15, rue de l'Université, 7e).

● NATURE - FEMMES - SOCIETE.

— *Sorcières* (qui change d'éditeur, mais non pas d'une formule, d'un contenu, d'un style où la revue s'est trouvée) se place, dans ce cahier, au confluent du féminisme — ou plutôt de la féminitude — et de l'écologie. Titre : *la Nature assassinée*. Ce qui se lit aussi : « La femme assassinée. » Mais, elle, elle a la vie dure. Et messieurs les assassins deviennent circonspects. « *L'avenir de la planète et de l'espèce est entre nos mains* », écrit Françoise d'Eaubonne. C'est même l'ultime recours, et il faut faire vite. Des textes violents, émouvants. Mais d'abord : quelle nature ? L'« autre » de la nature ? Que cherchent, en s'interrogeant, Françoise Clédat, Luce Irigaray, Xavière Gauthier, Anne-Marie de Vilaine ? Ces deux dernières à qui l'on doit la conception et l'ordonnance de ce beau numéro. (N° 20. Garance édit., 39 F. 7, quai Malaquais, 6e.)

— *Aménagement et nature* consacre son dernier numéro à l'animal dans la ville. (Hiver 1980-1981, 21, rue du Cr-Colignon, 16e.)

— Un « dossier » de *Femmes et Mondes* : couple, famille et prostitution. On y trouvera une enquête qui est une véritable monographie de la prostitution à Marseille. (Premier trimestre 1981, 10 F. 7, rue du Landy, 92110 Clichy.)

● SCIENCES - ART.

— Dans *la Recherche*, une description, par A. Brahic, de Saturne vu et revu par *Voyager*. Deux préhistoriens, B. et G. Delluc, nous révèlent les plus anciens dessins rupestres tracés par l'homme. (Janvier, 18 F, 57, rue de Seine, 6e.)

YVES FLORENNE.

PARIS EN VISITES

LUNDI 19 JANVIER

« Le quartier du Temple », 14 h. 30, métro Temple, Mme Allaz.

« La crypte de Notre-Dame », 14 h. 30, entrée, Mme Zujovic.

« Soufflot et son temps », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Legrégeois.

« De Beaubourg au quartier de l'Horloge », 15 h., métro Rambuteau, Mme Oswald.

« Hôtel de Soubise et les archives », 15 h., 60, rue des Francs-Bourgeois, Mme Vermeersch (Caisse nationale des Monuments historiques).

« Hôtel Lauzun », 15 h., 17, quai d'Anjou (Approche de l'art).

« Mouffetard », 15 h., métro Monge (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Le Père-Lachaise », 15 h. 15, entrée principale (Mme Pleuriot).

« Salons de l'Hôtel de Ville », 14 h. 45, métro Hôtel-de-Ville (Mme Hager).

« L'Auvergne », 15 h., Musée des monuments français (Histoire et archéologie).

« Hôtels du Marais, Place des Vosges », 15 h., métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

CONFÉRENCES

15 heures, 13, rue Etienne-Marcel : « Développer la perfection en soi et dans l'environnement » (entrée libre) (Méditation transcendantale).

15 heures, 228, faubourg Saint-Honoré, M. Jean de Hulster : « Maïmonide, le codificateur » (Amitié judéo-chrétienne).

15 heures, 62, rue Madame : « Les nouvelles techniques de la gravure au vingtième siècle ».

15 heures, 21, rue Notre-Dame-des-Victoires, Mme C. Thibaut : « Grandes heures de la civilisation anglaise : Elisabeth Ire ».

18 h. 30, centre Beaubourg, salle d'actualité, MM. P. Beaussant, B. Verlet : « Le clavecin de Couperin ».

20 heures, Amphithéâtre, 92, rue d'Assas, M. H. Blanquart : « Symbolisme et héraldique » (Université populaire de Paris).

20 h. 30, 26, rue Bergère, M. J. Donnars : « Les perversions en tant que fausse route de la spiritualité » (l'Homme et la Connaissance).

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 846

HORIZONTALEMENT

I. Avance tant qu'il n'est pas à pied. — II. Des gens qui déménagent y trouvent un domicile fixe. Liquidateur de société. Symbole de fermeté. — III. Sa place n'est pas au salon. Tel un lardon très désagréable. — IV. Peintre florentin. Colonne verticale perpétuant le souvenir d'un sujet obstinément horizontal. — V. Habille la plus naturellement élégante ou la moins exigeante. Le sexe faible n'entend pas le porter. Personnel. — VI. Le bassin du porc. Le dernier fut victime d'un brusque virage à gauche. Affaire pendante au palais. — VII. Certains l'apprécient en croissant, d'autres accompagnée de miel. Ne risque pas d'être sous-estimée. — VIII. Chimiste français. Commandement d'un père vengeur. Vaste basse-cour. Grand bâtisseur mais piètre réalisateur. — IX. Accompagne les grands personnages tout comme les plus bas criminels. Moyen de communication par les grandes ondes. — X. Personnages constamment à la recherche d'un équilibre. Arme avec laquelle bien des combattants ont laissé des plumes. — XI. Dragueur de fonds. Echo de bacchanales. — XII. Charmeuse ou faiseur d'embarras. Lettres de félicitations. Point de départ d'une trajectoire classique à Saint-Cloud. Personnel. — XIII. Etablit une distinction entre l'objet et la chose. Est, pour l'israélite, ce que le roumi est à l'Arabe. Témoins à décharge. — XIV. Un seul coup de fer peut suffire à le repasser. — XV. Pallier la promiscuité d'éléments indésirables. Promoteur de la cuisine familiale. Ils sont peu conformes à l'original.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I															
II															
III															
IV															
V															
VI															
VII															
VIII															
IX															
X															
XI															
XII															
XIII															
XIV															
XV															

VERTICALEMENT

1. Peut avoir des ennuis de « Santé » à cause d'une coupure mal soignée. Unités de volume. — 2. Base d'un gigantesque échafaudage. Compte d'une manière plus problématique que mathématique. — 3. Agitez leur flacon avant l'utilisation et vous n'aurez plus besoin de vous en servir. — 4. Un des premiers Pères de l'église. D'un auxiliaire. Apogée d'une étoile ayant fort brillé. — 5. Il peut monter haut grâce à certaines cordes. Super-producteur ayant lancé de nombreuses filles sur les ondes. Au pays des moulins à vent. — 6. Invitation à vider les lieux saints. Moyen de communication pour des Amazoniens. Déchet d'une vieille civilisation orientale. — 7. Frappent parfois l'oreille d'un sourd. Quand on accède aux cimes, on doit s'en méfier ; quand on accède aux honneurs on doit s'en garder. — 8. Tel un résultat susceptible de ne satisfaire personne et de contenter tout le monde. Souris qui sait se faire chatte. Personnel. Affluent du Danube. — 9. Qui ont mis un terme à une situation intéressante. C'est souvent le berceau d'un futur grand lit. Qui permet de satisfaire un besoin. — 10. Article d'usage courant. Possessif. Déchire. Fin qui s'impose pour aboutir. — 11. Pas cadencé. Anneau pour un familier du nœud marin. — 12. Promet de belles pêches quand il aura porté ses fruits. Quand on en sort, c'est la rentrée. — 13. Fleuve. Bout à bout. Femme pouvant devenir mère mais jamais grand-mère. — 14. A beaucoup avancé en des temps reculés. Sanguinaires, au pays de la vendetta. Il a plus d'une fois combattu les Césarines. — 15. Démonstratif décapité par des grammairiens révolutionnaires. Un célèbre comte y mena une vie de château. Elles portent la culotte avec une dureté de fer.

Solution du problème n° 2 845

Horizontalement

I. Vide-pomme. — II. Ecureuils. (cf. coque). — III. Gare. Is. — IV. Er. Is. Eté. — V. Teintures. — VI. Nt. Tir. — VII. Ratés. Cep. — VIII. Iseut. O.E.A. — IX. Gréer (cf. fortune). — X. Mers. Ada. — XI. Eté. Queux.

Verticalement

1. Végétarisme. — 2. Icare. As. Et. — 3. Dur. Intègre. — 4. Ereinteurs. — 5. Pe. St. Ste. — 6. Oui. Ut. Eau. — 7. Miséricorde (voir ce mot). — 8. Mi. Térée. Dû. — 9. Esses. Panax.

GUY BROUTY.

CARNET

Naissances

— Hervé et Martine Jouanjean, Thomas, ont la joie de faire part de la naissance de

Marie-Agnès,

le 23 décembre 1980.
196, avenue de Messidor,
1180 Bruxelles.

— M. et Mme Jean-Michel Attal sont heureux d'annoncer la naissance de

Guillaume,

le 13 janvier 1981.
80, avenue Paul-Doumer,
75016 Paris.

Mariages

— Bärbel CINTIUS,
Dominique CHAUMONT,
sont heureux de faire part de leur mariage, célébré dans l'intimité, à Singapour, le 13 décembre 1980.

Adoptions

— Françoise et Jean-Pierre Bex sont heureux d'annoncer l'arrivée de

Nathalie,
Anton,
Elvire
et Nora.

Hameau de Roquefort,
13830 Roquefort-la-Bedoule.

Décès

— Mme Théo Fuhlhaber, née Huppert,
M. et Mme Bernard Morellet,
Benoît et Françoise,
M. et Mme Louis Fuhlhaber,
Armelle, Mathieu et Thiébaut,
Les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 13 janvier 1981, dans sa soixante-quinzième année, de

M. Théo FUHLHABER,
président honoraire du tribunal de grande instance de Mulhouse,
officier de la Légion d'honneur.

Les obsèques religieuses ont été célébrées le 15 janvier 1981, en l'église du Sacré-Cœur, à Mulhouse.
68100 Mulhouse,
15, chemin des Ardennes.
68100 Mulhouse,
10, avenue Joffre.
68110 Illzach,
3, rue du Hœltzlé.

— Guy Musquère
a le chagrin de faire part du décès de sa mère,

Mme Leo GASSNER,
née Zezi Katzarova,

survenu le vendredi 9 janvier 1981, à Schruns (Vorarlberg, Autriche), à la suite d'une longue maladie.
Les obsèques et l'inhumation dans le caveau familial ont eu lieu dans l'intimité à Bludenz, le 13 janvier 1981.
110, boulevard de Courcelles,
F-75017 Paris.

— Le président et les membres de la Commission des Communautés européennes ont le triste devoir d'annoncer le décès inopiné de leur regretté collègue,

M. Finn Olav GUNDELACH,

survenu à Strasbourg, le mardi 13 janvier 1981, à l'âge de cinquante-cinq ans.
Un service religieux à la mémoire du défunt a eu lieu à Strasbourg, en l'église protestante Saint-Pierre-le-Jeune, le mercredi 14 janvier.
L'inhumation aura lieu dans la plus stricte intimité familiale, à Stadil (Danemark).
(Le Monde du 14 janvier.)

— Les familles Krug-Basse et Rouquet,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Jean KRUG-BASSE,
Pierre et Marguerite
KRUG-BASSE,

survenu brutalement les 13 et 14 janvier derniers.
Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité à 15 h. 45 à Sainte-Marie-des-Batignolles.
Inhumation au caveau de famille, cimetière des Batignolles, porte de Clichy, Paris.
La levée des corps sera faite à Château-Thierry, vers 11 heures, le lundi 19 janvier.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Alexandre LACHAT,

survenu le 11 janvier 1980, à l'âge de soixante-dix-sept ans.
Ses obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale, le mercredi 14 janvier 1981, en l'église de La Croix-Valmer (Var).
Cet avis tient lieu de faire-part.
De la part de
Mme Alexandre Lachat,
M. et Mme Robert Couturier et leurs fils,
M. et Mme Paul Meret et leur famille,
Et de tous les parents et alliés.

— Grenoble, Paris.
M. Jacques Marcus, son mari, ses enfants Eric et Rémi, ses parents et toute leur famille font part avec une très grande tristesse du décès brutal, à l'âge de quarante-trois ans, de

Mme Françoise MARCUS,
née Lagarce,
agrégée d'espagnol.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité le mardi 13 janvier, à Brié et Angonnes.
Le Coteau, les Angonnes,
Brié et Angonnes,
38320 Eybens.

— M. et Mme Lucien Beaulieu, leurs enfants et petits-enfants,
M. Pierre Montenay,
M. et Mme Louis Montenay, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Georges Montenay, leurs enfants et petits-enfants,
M. René Montenay, ses enfants et petits-enfants,
Mme René Montenay,
M. et Mme Albert Montenay, leurs enfants et petits-enfants,
M. Jean Montenay et sa fille,
Mme Jean Montenay,
M. et Mme Louis Girault, leurs enfants et petits-enfants,
ont le regret de faire part de la mort de leur sœur, belle-sœur, tante et grand-tante,

Mlle Germaine MONTENAY,

pieusement décédée à l'âge de quatre-vingts ans, le 6 janvier 1981, en son domicile, 5, rue Wilson, à Châtellerault (Vienne).
La cérémonie religieuse a été célébrée en l'église Saint-Jacques de Châtellerault, le jeudi 8 janvier 1981, à 16 heures.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme René Mossé, son épouse,
M. et Mme Claude Mossé,
Michel et Marie-Odile,
ses enfants,
Emmanuelle et Laurence,
ses petites-filles chéries,
Et ses nombreux parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. René MOSSÉ,
administrateur civil honoraire de la préfecture de la Seine,
ancien secrétaire général de la mairie du 14e arrondissement,

survenu le 16 janvier 1981.
Les obsèques et l'inhumation auront lieu au cimetière du Montparnasse, le lundi 19 janvier 1981, à 15 h. 30.
On se réunira au cimetière.
8, rue du Commandant-Mouchotte,
75014 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès du

docteur
Andrée Guillien NAKAJIMA,

survenu à Tokyo le 1er janvier 1981.
De la part de
M. André L. R. Guillien et Mme Marthe Claire Guillien,
Du docteur Hiroshi Nakajima et de ses enfants, Jérôme Junichi et Roch Giro.
L'incinération a eu lieu à Tokyo le dimanche 4 janvier.
Les cendres de Mme Nakajima ont été ramenées à Manille le 6 janvier 1981.
Une cérémonie à la mémoire de Mme Nakajima a été organisée le mercredi 7 janvier, à 17 heures, au domicile du docteur Nakajima, 14, Narra Avenue, Forbes Park, Makati.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

— Raymond Saal, madame, née Silvana Sberro, et leur fille Agnès,
Edmond Kalfon, madame, née Lucette Sberro, et leurs enfants, Emmanuelle et David,
M. et Mme Jack Sberro, et leurs enfants,
Mme Paul Ghez,
Mme Gaston Dana et sa famille,
Les familles Naccache, Cohen, Sberro, Guttierez, parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de leur père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et parent,

Victor, Emmanuel dit Haï,
Nani, SBERRO,

survenu à Paris, le 15 janvier 1981.
Les obsèques auront lieu le 19 janvier, à 14 h. 15, porte principale, cimetière du Montparnasse.
La famille ne reçoit pas.
Cet avis tient lieu de faire-part.
29, rue Bois-le-Vent,
75016 Paris.

Remerciements

— Mme Henri Couthures,
M. et Mme Yann Couthures,
ses enfants, dans l'impossibilité de répondre personnellement à tous les témoignages de sympathie reçus lors du décès du

général de brigade (C.R.)
Henri COUTHURES,

prient tous ceux qui se sont associés à leur peine de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

Anniversaires

— Ce 18 janvier, sixième anniversaire de la mort de

Georges GOVY,
écrivain.

Une pensée amicale est demandée à ceux qui l'ont connu et estimé.

Communications diverses

— M. Robert Beauchamp, ancien directeur du Poste Parisien, producteur de cinéma et de télévision, vient d'être promu chevalier dans l'ordre national des Arts et des Lettres au

— L'assemblée générale des Varois de Paris se tiendra le mercredi 21 janvier 1981, à 18 heures, dans les salons de l'hôtel Lutétia, 47, boulevard Raspail, Paris-6e. A cette occasion, la présidence de l'association, Mme Beaussier-Bonomi, recevra des mains de M. Arreckx, député-maire de Toulon, la médaille du Mérite national au titre du ministère de la jeunesse, des sports et loisirs.

— La Compagnie des experts en estimation de fonds de commerce et d'industrie près la cour d'appel a renouvelé son bureau, qui se trouve ainsi composé : (président) Claude Cornaton ; (vice-président) Jean-Louis Theobald ; (syndic) Jean-Pierre Mignot ; (secrétaire) Colette Comar ; (trésorier) Christian Jacotey. Samuel Fleiser a été élu président d'honneur de la Compagnie.

Soutenances de thèses

— Université de Paris-V, lundi 19 janvier, à 9 heures, amphithéâtre E.-Durkheim, M. Pierre Giolitto : « Naissance de la pédagogie primaire (1815-1879) ».

— Ecole des hautes études en sciences sociales, lundi 19 janvier, à 14 heures, salle 524, M. Daniel Vidal : « Le malheur et son prophète. La crise du champ calviniste en Languedoc de 1685 : travail prophétique et pratique de secte ».

— Université de Paris-V, lundi 19 janvier, à 15 heures, bibliothèque de l'U.E.R. des sciences sociales, M. Joseph Aboujaoude : « Les partis politiques au Liban ».

— Université de Paris-X, lundi 19 janvier à 14 h. 30, salle des actes, D. Cocou Amoussou : « Le régime juridique du travail au Dahomey (Bénin) sous la colonisation française jusqu'à la promulgation du code du travail d'outre-mer : le cas des cheminots. »

— Université de Paris-IV, mardi 20 janvier à 14 heures, salle Louis-Liard, M. Jean-Paul Frick : « Le concept d'organisation chez Saint-Simon ».

— Université de Paris-X, vendredi 23 janvier, à 14 heures, salle C 26, Mme Renée Tebib : « Religion et politique chez Guez de Balzac ».

— Université de Paris-IV, samedi 24 janvier à 14 heures, amphithéâtre Est, M. Jean-Paul Allard : « Littérature et politique en Allemagne, de la querelle des Investitures à l'apogée des Hohenstaufen (1076-1198) ».

— Université de Paris-I, mardi 27 janvier à 15 heures, salle 314 centre Sorbonne, Mme Dominique Rambure-Barathon : « Le mandat accessoire d'une opération juridique complexe ».

— Université de Paris-I, mardi 27 janvier, à 14 h. 30, salle V.-Gréard, M. Hubert Comte : « Philosophie et l'outil ».

Le Monde

économie

AFFAIRES

Montedison s'apprête à licencier 12 000 salariés

Très durement éprouvé par la récession, le groupe italien Montedison, le septième fabricant mondial de produits chimiques, avec un chiffre d'affaires supérieur à 40 milliards de francs, s'apprête à licencier près de 12 000 personnes, soit environ 16 % de ses effectifs (75 000 employés au total en comptant le personnel de Montefibre, filiale à 51 %, et de ECNA). Jamais une opération de ce genre n'a été menée dans toute l'histoire de l'industrie chimique mondiale. Montedison, cependant, n'est pas la première entreprise à s'engager sur cette voie pour essayer de redresser sa situation.

Le géant britannique I.C.I. avait décidé en octobre de supprimer 4 000 emplois dans sa branche fibres synthétiques. Quelque temps auparavant, l'Américain Du Pont de Nemours Europe, le néerlandais AKZO et l'Allemand Hoechst, pour ne citer que ceux-là, avaient procédé à un « dégraissage » dans les mêmes secteurs d'activité et, fin 1977, Rhône-Poulenc avait programmé des coupes claires (6 000 postes) échelonnées sur six ans dont le processus serait, dit-on, sur le point d'être accéléré.

Mais c'est la première fois qu'une compression d'effectifs revêt une telle ampleur dans une entreprise chimique et surtout qu'elle est décidée « tous azimuts ». Toutes les divisions, désormais filialisées depuis le 1er janvier, de la firme milanaise, vont être touchées par les mesures prises, celle des matières plastiques en tête, où 16 500 Italiens sont employés. Montefibre, dont l'Etat est devenu le second plus gros actionnaire par l'intermédiaire de ses grandes banques, verrait ses effectifs ramenés de 18 000 à 15 000 personnes et 900 personnes seraient mises au chômage complet chez ECNA (filiale colorants à 100 %). On ignore encore quels sacrifices seront demandés aux autres branches du groupe pour atteindre le chiffre de licenciements requis.

La Montedison, il est vrai, n'avait pas d'autre solution pour sortir du gouffre où le très brutal retournement de la conjoncture l'a de nouveau précipitée.

Sauvé en 1979 par les sévères mesures d'assainissement prises par son ancien président, M. Giuseppe Medici, aidé de son adjoint, M. Mario Schimberni, devenu P.-D.G. au printemps 1980, le groupe, frappé de plein fouet par le second « choc pétrolier », a connu l'année dernière de nouvelles difficultés, et ses comptes ont viré au rouge vif. Sa situation a encore été aggravée par de très lourds frais financiers (plus de 8 % de son chiffre d'affaires contre une moyenne de 3 % à 4 % en Europe).

De toutes les entreprises chimiques internationales, la Montedison est celle dont la productivité par tête est la plus faible (654 francs contre 1 110 francs chez B.A.S.F. et 1 531 francs chez Dow Chemical). La firme emploie 5,5 personnes par poste de travail, alors que la moyenne européenne est de 4,7, avec des creux à 4 et même à 3,5). D'après d'autres calculs, la valeur ajoutée obtenue *per capita* est inférieure de 20 % à celle réalisée par la concurrence étrangère.

La Montedison a engagé des négociations difficiles avec les syndicats et le gouvernement italiens pour étudier les moyens à mettre en œuvre pour indemniser les chômeurs et les reclasser.

Les milieux bien informés de Milan semblent toutefois exclure de trop grandes difficultés avec les syndicats. Malgré les ordres de grève perlée lancés dans les divers établissements de la Montedison, les centrales ne paraissent pas, comme dans le cas de Fiat, très combatives, convaincues, dit-on, sans oser l'avouer, que de tels sacrifices sont indispensables pour assurer la survie du groupe.

ANDRÉ DESSOT.

Mitsubishi souhaiterait mettre fin à ses liens financiers avec Chrysler

De notre correspondant

Tokyo. — Les Japonais craignent que les Etats-Unis exercent des pressions politiques sur leur gouvernement pour venir à l'aide du groupe Chrysler. Dans les milieux industriels nippons, on pense en effet que le nouvel emprunt de 400 millions de dollars de Chrysler ne donnera qu'un sursis au constructeur américain, lui permettant tout juste de survivre quelques mois.

Les Japonais, estimant que Peugeot S.A., qui est lié à Chrysler, n'est pas en mesure actuellement d'apporter une aide à son partenaire américain, c'est sur Mitsubishi Motor Corp., le troisième constructeur automobile nippon, que vont s'exercer les pressions. Washington pouvant faire valoir aux Japonais qu'à moins d'être compréhensifs ils risquent de se voir opposer des réglementations de limitation des exportations de voitures aux Etats-Unis.

Jusqu'à présent, Mitsubishi a rejeté l'hypothèse d'une coopération au niveau de la production avec Chrysler. Au contraire, il semble que Mitsubishi souhaite mettre fin à ses liens avec le groupe américain (Chrysler détient 15 % du capital de Mitsubishi, en échange de quoi il se charge de la vente de ses voitures aux Etats-Unis).

Mitsubishi voudrait, en fait, racheter ses actions à Chrysler. La seule possibilité que retient le troisième constructeur nippon, pour l'instant, est un accord de coopération technique avec Chrysler en échange de sa liberté : depuis huit ans, en effet, Mitsubishi, lié à Chrysler pour ses ventes aux Etats-Unis, n'a pas pu monter son propre réseau de distribution. — Ph. P.

[Les autorités américaines ont recommandé à Chrysler un accord avec un autre constructeur pour obtenir de l'argent frais. Les concurrents américains de Chrysler ont leurs propres difficultés, qui les empêchent d'envisager un tel accord avec satisfaction. M. Lee Iacocca, P.-D.G. de Chrysler, estime qu'« *une année profitable en 1981 pourrait améliorer les chances de Chrysler de parvenir à un accord avec un autre constructeur* ». En outre, des négociations pourraient avoir lieu pour le rachat par Mitsubishi et Peugeot des filiales étrangères de Chrysler. Si la recommandation du gouvernement américain ne semble pas devoir être suivie d'effet, en revanche, les conditions qu'il a posées pour accorder sa garantie à un nouveau prêt de 400 millions de dollars seront bientôt réunies. Selon un responsable d'une des cent vingt-cinq banques qui financent Chrysler, celles-ci auraient accepté de convertir en actions préférentielles l'équivalent de 568 millions de dollars de prêts.]

ÉTRANGER

En Belgique

La fusion des deux principaux groupes sidérurgiques wallons entrainera la suppression de plus de 3 000 emplois

De notre correspondant

Bruxelles. — Pour faire face à la crise qui frappe de plus en plus durement l'acier, les deux géants de la sidérurgie wallonne, Cockerill à Liège et Triangle de Charleroi, ont décidé leur fusion. C'est, semble-t-il, à l'initiative et en présence du président du parti socialiste, M. Cools, que les dirigeants des deux groupes ont entamé leur négociation. M. Albert Frère, président-directeur général du Triangle de Charleroi, dirigera le nouveau groupe et M. Julien Charlier, patron de Cockerill, sera son adjoint.

La fusion devrait permettre à la sidérurgie wallonne de répondre aux exigences de la C.E.E., qui demande, en échange de ses subsides, une réduction de la production. Elle entraînera la suppression de trois à quatre mille emplois. Actuellement, les entreprises sidérurgiques wallonnes occupent encore environ quarante mille personnes.

La production devrait être ramenée à 8 millions de tonnes d'acier, 5 à Liège et 3 à Charleroi. Une coulée continue sera installée à Seraing (Liège) et elle fournira un million de tonnes à Charleroi, qui pourra, de son côté, installer un système Carfroid. Les groupes qui vont fusionner insistent sur leur complémentarité. Un holding financier sera sans doute créé pour accueillir les deux sociétés industrielles.

Les syndicats, surpris par cette mesure, n'ont pas encore fait connaître leur attitude. Ceux de Charleroi approuveront sans doute le projet. Ceux de Liège pourraient s'y opposer. Le gouvernement étudiera la fusion la semaine prochaine.

Une des raisons qui ont précipité la négociation semble être l'inquiétude née du projet de l'Arbed, au Luxembourg, de mettre en œuvre ses projets de traitement de tôles à froid à Dudelange (capacité d'un million 200 000 tonnes), une spécialité qui constituait jusqu'à présent un point fort de Cockerill. Ce projet compromettait aussi la réalisation à Charleroi du système Carfroid.

Elle a d'autant plus surpris que des liens existaient déjà entre le groupe Frère à Charleroi (Hainaut-Sambre, Thy-Marcinelle) et l'ARBED, ce qui n'avait pas laissé d'inquiéter Cockerill, passablement isolé. Il semble que les projets d'ARBED aient effrayé le groupe Frère, dont la situation est actuellement assez critique, de même que celle de Cockerill.

PIERPE DE …

SOCIAL

Assurance-maladie

LE GOUVERNEMENT NOMME UN ADMINISTRATEUR PROVISOIRE A LA CAISSE CENTRALE DE LA RÉGION PARISIENNE

Le secrétaire d'Etat à la Sécurité sociale, M. Farge, a décidé, par arrêté du 16 janvier, de prononcer la dissolution du conseil d'administration de la Caisse primaire centrale d'assurance-maladie de la région parisienne et a nommé un administrateur provisoire, M. Jean Allain, inspecteur général des affaires sociales.

Cette décision est une suite logique de la crise qui a éclaté il y a près d'un an, lorsque le gouvernement a souhaité l'éclatement de cette caisse, afin de créer dans chaque département de la région parisienne une caisse primaire. Depuis que le souhait est devenu une injonction, par arrêté du 8 août 1980, les gestionnaires (patronat et syndicats) n'ont pu se mettre d'accord. Et les représentants du C.N.P.F., puis ceux de la C.F.D.T. et de F.O. ont donné leur démission du conseil d'administration de la caisse centrale (*le Monde* du 15 janvier).

D'autre part, l'ordre de grève lancé le 16 janvier par la C.G.T. pour protester contre la « *départementalisation* » a été peu suivi. Rassemblés devant le ministère de la santé, environ cinq cents syndicalistes ont décidé de faire un « *sit-in* » sur place, une fin de non-recevoir ayant été opposée à leur délégation.

La C.G.T condamne le « *coup de force* » du gouvernement, qu'elle estime lourd de menaces pour les assurés et le personnel. Elle organisera une semaine d'action pour s'y opposer, du 2 au 8 février.

La C.G.C., de son côté, s'élève avec « indignation » contre la décision du gouvernement annulant un vote unanime du conseil d'administration de la caisse — avant sa dissolution — prolongeant d'un mois le mandat du directeur arrivé à l'âge de la retraite, pour permettre la nomination d'un nouveau directeur.

LA C.G.T. A MANIFESTÉ CONTRE LES LICENCIEMENTS

Plusieurs milliers de personnes ont manifesté à Arles, le 16 janvier, à l'appel de la C.G.T., pour protester contre les licenciements effectués dans les deux principales entreprises de la ville : les Constructions métalliques de Provence et les papeteries Etienne.

D'autre part, une grève a éclaté le même jour, aux papeteries Ruysscher, dans le Pas-de-Calais, la C.G.T., la C.F.D.T. et F.O. voulant faire obstacle à la suppression de 130 emplois sur les 561 que compte l'usine.

A Nantes, le groupe J.-J. Carnaud (métallurgie et imprimerie) annonce 600 mises en préretraite (sur 6 000 salariés) étalées sur deux ans.

Le groupe chimique CECA (produits chimiques spécialisés) employant près de 1 900 personnes prévoit 250 licenciements répartis dans ses usines de province.

La mise en liquidation de Bercher (confection) met en péril 230 emplois dans divers établissements en province et à Paris.

La Compagnie générale des eaux envisage la suppression de 120 emplois au siège de sa filiale Omnium de traitements et de valorisations (O.T.V.) employant 420 personnes. Une mesure identique va frapper 124 emplois sur 593 à la fabrique de chaussettes La Bonnal, à Dambach-la-Ville (Bas-Rhin).

● *La cour d'appel de Douai* a confirmé la condamnation en première instance du P.-D.G. de Thomson-Brandt, à Lesquin (Nord) pour entrave au fonctionnement du comité d'entreprise. M. Lepape n'avait pas fourni toutes les informations utiles concernant le licenciement économique de quatre cent quatre-vingt-huit personnes en juillet 1979.

● *Accident mortel du travail.* — A l'usine Isover-Saint-Gobain de Saint-Étienne-du-Rouvray (Seine-Maritime), M. Serge Anquetil, quarante et un ans, a été broyé dans un four laminoir qu'il nettoyait, l'engin ayant été remis en marche dans des conditions d'insécurité que dénoncent les syndicats.

CONJONCTURE

Plusieurs sociétés sanctionnées pour pratiques anticoncurrentielles

● *Des contrats pour la distribution de l'eau vont être revus*

Plusieurs sociétés et syndicats professionnels viennent d'être sanctionnés pour pratiques anticoncurrentielles. Il s'agit, d'une part, d'entreprises ayant soumissionné à des marchés de pose de canalisations passés par Gaz de France, et, d'autre part, d'organisations professionnelles du meuble et des deux grandes sociétés de distribution de l'eau : la Compagnie des eaux et la Société lyonnaise des eaux et d'éclairage.

Les dirigeants de ces sociétés et de ces syndicats — mis en cause à la suite d'enquêtes approfondies de la commission de la concurrence — ont reçu une lettre de M. Monory leur reprochant des faits précis et leur annonçant des sanctions pécuniaires allant de 25 000 à 1 million de francs.

Le bulletin officiel des services des prix daté du 16 janvier publie la lettre du ministre et les avis de la commission.

Le dossier le plus attendu était celui de la distribution et du prix de l'eau. Des maires s'étaient plaints ces dernières années du prix de l'eau et des hausses excessives décidées par les sociétés de distribution. La décision de M. Monory d'infliger une sanction de 1 million de francs à la Compagnie des eaux et à la Société lyonnaise des eaux et de l'éclairage semble confirmer le bien-fondé de ces protestations puisque la commission a mis en lumière une entente entre les deux compagnies pour des marchés lancés par la ville de Versailles, mais aussi à la Martinique et en Guyane. En outre, la commission a attiré l'attention sur les contrats qui lient les collectivités locales aux sociétés distributrices d'eau et qui aboutissaient jusqu'à présent à ce que le prix de l'eau augmente plus vite que les coûts réels de distribution.

M. Monory a retrouvé les propositions de la commission : adoption d'un nouveau cahier des charges, réglementation de l'usage des clauses d'indexation pour déterminer le prix de l'eau, négociation des contrats avec l'aide des services de la direction générale de la concurrence et de la consommation.

Dans sa lettre aux P.-D. G. des deux compagnies, M. Monory demande que « *les contrats en cours soient corrigés dans les meilleurs délais* ».

Ce sont aussi des pratiques anticoncurrentielles qui sont reprochées aux responsables de plusieurs entreprises qui avaient soumissionné pour Gaz de France dans des marchés situés dans les Côtes-du-Nord (Caulnes et Ploufragan), dans l'Hérault (Poussan et Balaruc), dans les Yvelines (au Chesnay et à Buc), à Mamers (Sarthe), à Cezy-Champlay (vallée de l'Yonne). Les sociétés sanctionnées sont les entreprises Devin-Lemarchand de Nantes (150 000 francs), la Société suburbaine de canalisations et de grands travaux de Noisy-le-Sec (50 000 francs), la Compagnie nouvelle de canalisations à Rungis (25 000 francs). Trois autres sociétés (Sociétés d'entreprises de canalisations à Paris, Entrepose à Paris, Spie-Capag à Rungis) sont également sermonnées mais sans sanctions pécuniaires.

Ce sont enfin les responsables de plusieurs syndicats professionnels du meuble qui se voient infliger des amendes : Fédération nationale du négoce de l'ameublement à Paris (150 000 francs), Syndicat général de l'ameublement et de la décoration à Paris (2 500 francs), Union franco-européenne du meuble à Montreuil (50 000 francs). Le président de la chambre syndicale de l'ameublement-négoce de Paris et de l'Ile-de-France est lui aussi sermonné mais n'est pas sanctionné pécuniairement.

MONNAIES

L'or déposé au FECOM est évalué à 85 352 francs

La situation hebdomadaire, arrêtée au 8 janvier 1981, fait apparaître l'incidence de l'ajustement trimestriel du dépôt auprès du Fonds européen de coopération monétaire, de 20 % des réserves publiques en or et en dollars, et de la troisième tranche de la seconde allocation de droits de tirage spéciaux par le Fonds monétaire international.

En contrepartie des avoirs déposés, le FECOM a mis à la disposition de la Banque de France, 10 694 millions d'ECU contre 10 111 précédemment. Le montant des écus reçus a été déterminé par le FECOM sur la base pour l'or du cours de 1 kilo : 14 370,033 écus, et pour le dollar du cours de 0,750942. Le cours de référence (semestrielle) de l'écu est de 5,93965 F. Il en ressort que les prix en francs de l'or et des dollars déposés au FECOM sont respectivement de 85 352 F et de 4,46 F. Ces cours sont différents des biens d'évaluation retenus par la Banque de France pour les réserves de change en or (89 154 F pour 1 kilo d'or) et devises (4,5405 F pour un dollar) car les dates de référence ne sont pas les mêmes.

Enfin, le bilan fait état de l'allocation reçue de 195,7 millions de dollars soit 1.130,3 millions de francs

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

(Principaux postes sujets à variation en millions de francs)

ACTIF	2/1	8/1
1) OR ET CREANCES SUR L'ETRANGER	312 247	358 646
Fonds de stabilisation des changes	18 364	14 906
2) CREANCES SUR LE TRESOR	18 851	19 067
Monnaies divisionnaires	228	364
Comptes courants post.	76	268
Concours au Trésor public	15 468	15 468
3) CREANCES PROVENANT D'OPERATIONS DE REFINANCEMENT	130 930	96 798
Effets escomptés (crédits à moyen terme à l'exportation)	58 896	58 356
Effets achetés sur le marché mon. et obl.	44 858	24 925
Avances sur titres	184	158
Eff. en cours de recouv.	27 291	13 258
4) DIVERS	4 384	4 628
	520 977	545 036

PASSIF	2/1	8/1
1) BILLETS EN CIRCULATION	145 421	143 414
2) COMPTES CREDITEURS EXTERIEURS	9 855	9 889
Comptes des banques institutions et personnes étrangères	5 864	2 854
Compte spéc. du Fonds de stabilis. des changes. Contrepartie des allocations de droits de tirage spéciaux	4 791	6 235
3) COMPTE COURANT DU TRESOR PUBLIC	31 787	19 282
4) COMPTES CREDITEURS DES AGENTS ECONOMIQUES ET FINANC	51 286	34 523
Comptes cour. des étab. astreints à la constitution de réserves	48 271	32 075
Autres comptes dispon. et autres engag. à vue	2 934	2 448
5) RESERVE DE REEVALUATION DES AVOIRS PUBLICS EN OR	212 616	265 788
6) CAPITAL ET FONDS DE RESERVE	1 769	1 769
7) DIVERS	9 259	9 729
	520 977	545 086

ÉNERGIE

Les retombées d'un programme ambitieux

II. — Une société tout électrique

par BRUNO DETHOMAS et XAVIER WEEGER

E.D.F., par la réforme des tarifs, tente d'inciter massivement particuliers et industriels *à se convertir* à l'électricité. La poursuite d'un programme nucléaire important — et jusqu'à présent réussi, — malgré un net ralentissement dans la croissance de la demande d'électricité, rend indispensable la recherche de nouveaux clients et le développement de nouveaux *procédés* (« le Monde » du 17 janvier).

E.D.F. pourrait être contraint, dans les années 1990, de laisser « dormir » certaines de ses centrales nucléaires plusieurs milliers d'heures par an, ou de les faire tourner au ralenti, sauf, pour éviter une telle situation somme toute paradoxale, à trouver de nouveaux moyens pour utiliser ces kWh disponibles (1).

De telles utilisations existent *déjà : les « stations de pompage »* construites par E.D.F. ou en cours de réalisation sont faites pour absorber les excès de production, en montant de l'eau dans les réservoirs, et les restituer aux heures de pointe.

Mais de tels reports ne dépasseront jamais plus de quelques milliers de mégawatts. De même, *ne faut-il pas trop compter sur* les exportations de courant vers les pays limitrophes qui resteront marginales.

Selon les hypothèses prises en compte (et semble-t-il déjà obsolètes), la consommation électrique annuelle devrait croître de plus de 200 terawatts-heure entre 1979 (elle était alors de 235 TWh) et 1990. (2)

Les industriels seront sans doute les plus difficiles à convaincre. Conscients de cette difficulté, les responsables de l'entreprise publique ont entrepris, depuis plusieurs années, des actions de démonstration pour les persuader de l'intérêt de passer du fuel — ou d'autres *combustibles fossiles* — à l'électricité. Mais la tâche sera rude : le secteur industriel (y compris les transports) devrait, selon les hypothèses d'E.D.F., consommer en 1990 environ 50 TWh de plus qu'aujourd'hui ; la *moitié* devrait être absorbée par le simple développement d'industries utilisant des techniques et des procédés connus, en somme par le simple jeu de la croissance économique — à supposer que celle-ci accepte de se plier aux taux qu'affichent les pouvoirs publics. Le reste, donc 25 TWh au moins, dans le meilleur des *cas, devrait correspondre* à ce que E.D.F. appelle la *« pénétration nouvelle »* de l'électricité : procédés nouveaux ou substitution de l'électricité à d'autres vecteurs énergétiques.

Sur ces deux plans, E.D.F. *s'active* auprès des industriels : fours électriques, procédés de chauffage, de distillation sur membranes (au lieu de l'évaporation), de récupération et de valorisation d'energie, sont assidûment étudiés *développés* et *présentés* par l'établissement, souvent en relation avec tel ou tel partenaire industriel. On souligne l'intérêt qu'auraient des torches à plasma dans les hauts fourneaux, qui, par une consommation électrique de 1 000 à 1 500 kWh par tonne de *fonte*, feraient baisser de moitié la consommation de coke — produit cher et le plus souvent importé. Tous les secteurs potentiellement « énergivoraces » sont recensés, par exemple le secteur agro-alimentaire : sous l'impulsion d'E.D.F., la plupart des grandes laiteries industrielles, dans leurs *étapes de concentration*, passent à un procédé dit de recompression *mécanique* de vapeur. Il substitue un moteur électrique à une chaudière à combustible pour ramener à un niveau énergétique suffisant des vapeurs qu'il convient de valoriser.

L'hydrogène miracle

Inventer de nouveaux procédés électriques, remplacer le fuel et le charbon par l'électricité, éventuellement bon marché et souple d'emploi : voilà des actions parfaitement légitimes, et par lesquelles E.D.F. joue un rôle d'incitation à l'innovation sûrement utile pour l'industrie. Mais *leur succès ne résoudra pas tout* : une problème est, certes, de trouver de nouveaux utilisateurs pour rentabiliser un outil de production électrique que finance, finalement, la collectivité ; un autre est de faire en sorte que la demande nouvelle créée vienne bien « combler les trous » de celle qui existe ; schématique*ment, qu'elle s'exerce surtout* aux heures creuses : été, week-end, nuit. C'est pourquoi E.D.F. travaille aussi sur des procédés « biénergie », fonctionnant aux heures creuses à l'électricité et se portant sur les combustibles classiques aux heures de pointe. Tâche d'autant plus délicate que les industriels adoptant un tel procédé auront à faire un double investissement. Les tarifs devront être hautement incitatifs...

Le procédé miracle ne fonctionnant qu'à l'électricité et qu'aux heures creuses existe sans doute... en devenir : c'est, selon la plupart des experts, la production d'hydrogène par électrolyse de l'eau qu'étudient avec E.D.F. et G.D.F. deux groupes industriels autour de Creusot-Loire et de la C.G.E. A l'heure actuelle, l'hydrogène ainsi produit n'est pas compétitif avec celui obtenu dans les raffineries. Les experts travaillant à la préparation du pro*gramme décennal de la recherche* estiment que, compte tenu des progrès techniques escomptés, la compétitivité est envisageable en 1990 : on pourrait alors produire ainsi 2 milliards de mètres cubes d'hydrogène par an (la consom*mation actuelle, dont* 80 % est absorbée par la synthèse de l'ammoniac, est de 10 milliards de mètres cubes). A l'horizon 2 000, on pourrait compter sur 10 milliards de mètres cubes par an (utilisant de l'ordre de 45 TWh, *répartis sur 3 000 heures*) : un tel volume, estiment les mêmes experts, pourrait être utilisé par la sidérurgie, le raffinage (compte tenu d'une demande en produits pétroliers légers toujours plus forte) ou l'hydrogénation du *charbon*.

Sans même parler d'hypothétiques voitures à hydrogène — non polluantes, utilisant un combustible produit grâce au nucléaire ! — il est clair que l'importance du programme d'E.D.F. va avoir, sur de nombreuses branches, un impact aujourd'hui difficilement appréciable.

Un bouleversement économique et social

Les industriels et les travailleurs suivront-ils ? La direction générale de l'entreprise publique a conscience des difficultés que provoquera la pénétration de l'électricité : la révision d'un procédé industriel exige la réfection d'une partie, voire de l'ensemble de l'usine. M. Gandois, P.-D. G. de Rhône-Poulenc, ne cachait pas, *en décembre*, au cours d'un colloque entre industriels de la chimie et membres du *comité* français d'électrothermie, qu'il lui serait difficile de convertir ses activités si les moyens de financement n'étaient pas fournis. Or les pouvoirs publics sont en pleine phase de réflexion. Déjà, plusieurs établissements financiers devraient créer dans les prochains jours — dès que le décret d'application sera signé — des sociétés pour le financement des économies d'énergie (SOFERGIE).

Une liste large et non exhaustive des matériels et installations économisant l'énergie bénéficiera du financement de ces sociétés — *pour* lesquelles M. Barre devrait annoncer le déblocage de 1 milliard de francs de crédit — par l'intermédiaire du crédit bail immobilier et mobilier. Mais ce ne sera pas suffisant. Il faudra faire preuve d'imagination dans *la fiscalité et les montages financiers* pour convaincre les industriels, pour la grande majorité desquels l'énergie représente moins de 5 % de leur chiffre d'affaires.

Il faudra aussi convaincre les travailleurs. Un rapport préparatoire au VIIIe Plan sur *« la consommation d'énergie à long terme »* affirme notamment : *« La montée en puissance du nucléaire se traduit par une modulation croissante des tarifs qui incitera de plus en plus les industriels gros consommateurs à développer le travail de nuit et d'été. Sur ce point, les syndicats ont déjà fait connaître leur opposition de principe, mais cette opposition n'est pas catégorique et pourrait être levée si des formes d'organisation du travail plus attractives et diverses compensations étaient accordées aux travailleurs. »*

E.D.F. ne nie pas être dans l'obligation de pratiquer les prix les plus bas *« au moment où les salariés ont le moins envie de travailler »*. Mais, dans l'esprit l'E.D.F., la pénétration de l'électricité s'accompagnera d'un développement de l'automatisation et de la robotisation — d'un accroissement du chômage ? — donc de la multiplication du nombre d'entreprises à beaucoup plus faible main-d'œuvre. *Dès lors, il suffira* de très bien payer les gens qui acceptent de travailler la nuit, l'été, les week-ends, pour résoudre ce problème.

La société « tout électrique » que prépare E.D.F. avec son programme nucléaire suppose un bouleversement dans les vingt ans d'une partie de l'appareil productif *et des habitudes sociales. Elle* pourrait être au premier rang de ces discussions sur l'aménagement du temps de travail qui devront bien reprendre un jour. N'est-il pas, d'ores et déjà, temps d'en parler ?

FIN

(1) A titre anecdotique, notons qu'E.D.F. a déjà dû, l'été dernier, *baisser en régime certaines de ses* tranches nucléaires, afin d'éviter des suproductions régionales.

(2) Un terawatt-heure (Twh) = 1 milliard de kilowatts-heures.

La sécurité en question

Dans les années qui viennent, le nucléaire, dans la structure de production d'E.D.F., « sortira de la base » : aujourd'hui, le réseau absorbe pratiquement à tout moment l'ensemble des kilowatts-heures que fournissent les centrales nucléaires. Ce ne sera bientôt plus le cas, et cette situation amène E.D.F. à étu*dier des problèmes* qui n'intéressent aucun autre producteur d'électricité au monde : dans quelles conditions, en particulier, *peut-on moduler la production d'un réacteur nucléaire* ?

E.D.F. travaille donc, en collaboration avec le Commissariat à l'énergie atomique et Framatome, afin, dans les années qui viennent, de faire fonctionner *ses réacteurs en suivi de charge* et en téléréglage. Le suivi de charge est un mode de fonctionnement dans lequel l'instal*lation fournit au réseau* une puissance variable au cours de la journée, suivant un programme fixé, la veille pour le lendemain, par les services de prévision d'E.D.F. : par exemple, 30 % de la puissance de 0 heure à 6 heures, montée en puissance progressive pour atteindre 100 % à 9 h. 30, etc. En téléréglage, la centrale est constamment pilotée à distance, par l'intermédiaire d'impulsions fournies par un poste régulateur, pour suivre les variations instantanées de la demande, et fournit une puissance variable de quelques pour cent autour d'une puissance donnée : par exemple 95 % plus ou moins 5 %.

Ce type de fonctionnement, pour le nucléaire, n'est pas nécessaire actuellement, et surtout, pour ce qui concerne le téléréglage, n'est pas autorisé par les autorités chargées de la sûreté nucléaire ; le suivi de charge, pour sa part, est très limité par des dispositions interdisant des « transitoires » (changements de régime) trop rapides.

***Les chaudières nucléaires*, comme beaucoup d'installations industrielles, sont particulièrement sensibles aux variations en puissance : de nombreux éléments mécaniques — par exemple des « piquages » (des raccordements de tubulures sur d'autres) — ne peuvent être réglementairement soumis qu'à un nombre limité de changements de régime. On sait, d'autre part, que des phénomènes gênants, et en particulier les « défauts sous revêtement » (les « fissures ») découverts sur certains réacteurs, verront leur évolution liée au nombre de changements de régime.**

Une utilisation « souple » des réacteurs pose également des problèmes en ce qui concerne la tenue du combustible, dont on peut craindre, au cours de transitoires trop rapides, qu'il ne puisse, par endroits, supporter des températures excessives. Ce dossier est actuellement examiné, de même que sont étudiées les questions de pollution posées par certaines méthodes de réglage (utilisation de bore, notamment, qu'il faut pouvoir diluer quand on peut faire monter la puissance, opération qui produit des effluents radioactifs en quantités non négligeables).

En supposant acquis l'accord *des autorités de sûreté, qui* demandent des études techniques, on estime à E.D.F que certains réacteurs devraient pouvoir commencer à fonctionner en suivi de charge d'ici deux ou trois ans, en téléréglage en 1985 ou 1986. E.D.F. attend les autorisations pour entamer, dans les prochaines semaines, une première série d'expérimentations de téléréglage sur l'un des réacteurs de la centrale de Fessenheim. — X. W.

URBANISME

VINGT-DEUX ARCHITECTES CONSULTÉS

Le « monument » de la Défense va être choisi

Quelle « tête » aura la Défense ? Deux consultations d'architectes ont été organisées, l'une en 1979, l'autre en 1980. Vingt-deux équipes ont remis des projets à l'Etablissement public, au début de l'été dernier. Un rapport a été remis au ministre de l'environnement, en septembre. Depuis, plus rien.

Il semble, toutefois, qu'on s'approche du dénouement : le conseil d'administration de l'EPAD devrait se réunir prochainement et proposer au ministre quelques noms, deux vraisemblablement. Le choix pourrait être entériné rapidement... s'il correspond au résultat d'une discrète navette qui a eu lieu, ces *dernières semaines*, entre la *Défense et le boulevard* Saint-Germain, en passant par l'Elysée.

Contrairement au projet pour le musée de la Villette, le chef de l'Etat a tenu à ne pas choisir personnellement, et son entourage s'applique à minimiser son rôle dans cette affaire depuis que son intervention n'est plus justifiée par l'installation d'un ministère au bord de la nouvelle place qui doit clore le quartier d'affaires. On s'est, semble-t-il, simplement assuré que le choix qui serait proposé conviendrait... avant d'engager la procédure officielle, après six mois de silence, notamment vis-à-vis des *concurrents*.

Le programme prévoyait 100 000 mètres carrés de bureaux, dont la moitié pour un ou deux ministères, un grand hôtel et divers équipements, autour d'une *« grande place urbaine dans le langage fonctionnaliste » (le Monde* du 20 mai 1979). Les ministères se sont évaporés : l'environnement a retiré les crédits qu'il avait inscrits à son budget, comme l'appeau destiné aux investisseurs privés, qui boudaient à l'époque le quartier, avait fini de jouer son rôle. Le ministère de l'industrie, lui, est toujours « partant », mais n'a pas réservé de crédits pour construire : peut-être louera-t-il des bureaux ? La décision n'est pas prise.

Puisque cette consultation n'était pas un concours (les études ont été rémunérées 50 000 francs, ce qui correspond généralement à la moitié ou au tiers des frais engagés), il n'y avait pas de jury Mais une série d'avis ont été recueillis : techniques auprès des services de *l'établissement public*, commerciaux auprès de quelques promoteurs spécialisés, esthétiques et urbains auprès des architectes-conseils *de l'EPAD, MM. Robert* Auzelle et Pierre Dufau, et de deux délégués du directeur de l'architecture et du directeur de l'urbanisme.

Ceux-ci ont analysé et commenté les projets, sans les classer. Mais il ressort de ces appréciations que le projet d'Emile Aillaud, qui fermait (dès 1973) la perspective par un immeuble courbe, a *toujours leur faveur*. Même abaissé à 35 mètres, hauteur limite pour que le monument de la Défense n'apparaisse pas, vu de Paris, sous l'Arc de triomphe, il donne satisfaction aux « experts » désignés.

Certains architectes ont privilégié le thème du « palais », de la composition rigoureuse, qui répondrait aux ensembles classi*ques de Paris, et notamment* au Louvre. D'autres ont proposé des solutions « ouvertes » vers l'au-delà du boulevard circulaire (et le cimetière de Neuilly). Mais on ne peut pas, comme dit un architecte, *« poursuivre constamment la perspective vers l'ouest avec un trou »*. D'autres ont étudié différentes façons de terminer la Défense, en respectant son style, de fermer la perspective tout en laissant, dans l'axe, une « porte ouverte ». C'est notamment le cas du projet de Jean Willerval, qui pourrait être proposé au choix suprême... avec celui d'Emile Aillaud. Si on a consulté d'autres équipes, deux fois depuis deux ans, c'est qu'on ne voulait pas du projet d'Emile Aillaud, choisi en 1973, du temps de Georges Pompidou, *avant l'arrivée de* M. Giscard d'Estaing à l'Elysée. Mais on fait mine, par une sorte de courtoisie dévoyée, de lui don*ner sa chance jusqu'au bout*.

Un immeuble en cristal de roche

Tandis que se décide le sort de la place, qui sera sans doute moins *« urbaine » qu'on ne le souhaitait*, mais dans la ligne du quartier, un emplacement qui fit un moment partie de la « Tête *Défense »*, vient d'être choisi par la société I.B.M. pour y regrouper, en 1983, près de deux mille employés dispersés dans la région parisienne qui coordonnent les activités de la firme en Europe.

Au sud du centre commercial régional, qui ouvrira au printemps (il devrait être inauguré par M. Raymond Barre le 3 mars), ce terrain devait accueillir trois tours (une ronde, une carrée, une triangulaire) dessinées par Emile Aillaud Quatre immeubles plus bas (dix-huit et vingt-sept étages) et plus minces vont être construits par la SEERI, le promoteur qui a repris depuis 1978 la majorité des opérations qui restaient à construire dans le quartier. M. Christian Pellerin, son directeur, qui travaille généralement avec M. La Fonta, a d'autre part confié aux architectes Andrault et Parat ainsi qu'à Jean Willerval (encore lui), un autre programme de bureaux qui remplira un grand « trou » au pied de la colline, face aux tours du GAN et de l'U.A.P. et près de la tour Nobel. Jean Willerval a notamment dessiné un immeuble en « cristal de roche » anguleux et élégant, qui répond à sa proposition pour le sommet, sorte de mille-feuilles de miroirs brisés.

Enfin, ce sont les architectes de la tour Fiat qui construiront, sans *doute pour Elf-Erap, la dernière* grande tour de la Défense : près de 200 mètres de haut, en trois volumes dégradés, 100 000 mètres carrés de bureaux juste derrière le bloc d'obsidienne qui porte le nom de la firme turinoise. Et la Défense sera finie.

MICHELE CHAMPENOIS.

TRANSPORTS

La grève des cheminots

UN TRAIN SUR DEUX LUNDI 19 JANVIER

Les conséquences de grèves lancées par les agents de conduite autonomes, C.G.T. et C.F.D.T., du lundi 19 janvier au mercredi 21, semblent devoir entraîner une suppression de la moitié des trains durant la première journée.

Voici les prévisions de la direction de la S.N.C.F. :

● GRANDES LIGNES : le service des trains rapides et express sera proche de la normale le dimanche 18 janvier et dans la nuit du dimanche au lundi. Il y aura au moins un train sur deux, lundi, sur l'ensemble du réseau. Le retour à la normale serait ensuite progressif.

● BANLIEUE PARISIENNE : le trafic sera assuré presque normalement dimanche. Lundi, la direction estime pouvoir garantir 50 % du service, et davantage ensuite.

● *Marins britanniques : vers la grève générale ?* — Les responsables syndicaux des vingt-six mille marins britanniques ont décidé, le 16 janvier, d'appeler à la grève générale, deux jours la semaine prochaine, alors que jusqu'ici leur mouvement consistait à faire grève dans trois ports pour un jour par semaine — *(A.F.P.)*

● *Ventes records des chantiers navals japonais* — Les commandes de navires passées aux chantiers japonais ont atteint en 1980 leur niveau le plus élevé depuis quatre ans, annonce l'Association japonaise des *exportateurs* de bateaux. Elles ont représenté un tonnage total de 6,4 millions de tonnes brut au lieu de 5,75 millions de tonnes en 1979. — *(Reuter.)*

TOURISME

A PROPOS DE...

LA RÉFORME DU CALENDRIER DES VACANCES

Mauvais été

La réforme du calendrier des vacances scolaires de 1980-1981 et le mauvais étalement des départs qui en est résulté ont coûté aux professions touristiques et aux transporteurs 910 millions de francs. La publication de ces chiffres et de l'étude réalisée à ce sujet par EUREQUIP donne l'occasion à la Confédération française des industries du tourisme (COFIT) et à la *délégation* à la qualité de la vie de rappeler pourquoi et comment la France devrait mieux échelonner les dates de ses vacances.

Selon EUREQUIP, on a constaté entre le 21 juin et le 21 septembre 1980 une baisse de la *fréquentation touristique* de 2,4 %. Ce recul est dû à une diminution moyenne des départs en vacances (— 1,2 %), à une réduction de la durée moyenne des séjours (— 2,3 %) et aux décalages provoqués par la ré*forme du calendrier scolaire*.

Le bilan économique de ces glissements est le résultat d'une soustraction, juin ayant enregistré une perte de 784 millions de francs, en partie compensée par une progression de 313 millions de francs des recettes de septembre. Le solde (470 millions de francs) doit être complété par le déficit de la saison touristique d'hiver (440 millions de francs). Soit un manque à *gagner* total de 910 millions de francs.

M. Philippe Bamberger, président de la COFIT, qui vient de publier ces résultats, rappelle ses objectifs en matière d'aménagement du temps. *« Nous pensons que les vacances doivent se prendre entre le 15 juin et le 20 septembre,* a-t-il déclaré au cours d'un déjeuner de presse, *et nous ne dissimulons pas qu'il s'agit pour nous de remplir au mieux nos hôtels, nos trains, nos avions et nos circuits. »*

Comment y parvenir ? *« La durée des vacances scolaires d'été pourrait être ramenée de onze à dix semaines, les journées de cette semaine supprimée étant réparties sur les « petites » vacances, dont la longueur (spécialement celles de février) serait augmentée. Enfin, compte tenu du poids démographique de la région parisienne, les dates de départ des académies de Paris et de Créteil devraient être décalées par rapport à celles de l'académie de Versailles de vingt-quatre à quarante-huit heures pour les petites vacances, d'une semaine pour les vacances d'été. Leur semaine de congé de février serait totalement dissociée et sans chevauchement de la semaine des autres académies. »*

M. Jean-Claude Colli, délégué à la qualité de la vie, qui participait à la réunion organisée par la COFIT, a rappelé, une *fois de plus*, les *bienfaits* d'un étalement des vacances. Ainsi, l'application du calendrier allemand à l'économie française permettrait-elle d'accroître la production nationale de 30 milliards de francs.

« Balayez devant votre porte ! a demandé M. Colli aux industriels du tourisme. *Nous avons commencé à discipliner les « maîtres du temps » que sont les entreprises et l'éducation nationale. Restent les tyranneaux : les loueurs qui refusent de pratiquer la location à la semaine. »*

Quand les pouvoirs publics et les organismes représentatifs des loueurs de meublés parviendront-ils à mettre fin aux locations au mois ? La diminution de la durée des séjours d'été redonne à cette question une réelle actualité.

ALAIN FAUJAS.

● *Restructuration du capital d'Airtour Euro 7* — Le troisième tour opérateur français, Airtour-Euro 7, vient d'effectuer une *importante restructuration* de son capital. Cette société, dont les principaux actionnaires étaient, à part égale (15,5 % chacun), Air France, le Club Méditerranée, les Wagons-lits-Tourisme, Havas-Tourisme, Paribas et U.T.A., va passer sous le contrôle de M. Jean Eliopoulos président de Cruise Air, spécialiste des voyages vers la Grèce, qui détiendra 51 % du capital. Seuls les Wagons-lits-Tourisme (pour 10 %) et Havas-Tourisme (pour 15,5 %) restent actionnaires de Airtour, qui gardera son autonomie.

LA REVUE DES VALEURS

AMÈRE SURPRISE

Les spéculateurs qui ont vendu à découvert des actions Hachette en escomptant que son cours fixé à 340 F du 22 décembre au 13 janvier et soutenu à ce niveau par les achats du groupe Matra baisserait au terme de cette période, comme cela paraissait logique, et comme cela se passait habituellement dans ce genre d'opération, ont une amère surprise... et des sueurs froides : non seulement le cours n'a pas baissé, mais il a fait un bond de 15 % à 390 F, au plus haut depuis dix ans ; avec plus de dix mille titres échangés. Si la hausse persiste, elle risque de rendre la facture salée pour les vendeurs « à l'œil », obligés de racheter plus cher, ou de se faire reporter à la fin de mois boursier, en payant au besoin une somme appréciable (départ) aux détenteurs d'actions Hachette qui voudraient bien les leur prêter. Comme le public ne détient que moins de 10 % du capital (cent soixante-dix mille titres), après que le groupe Matra en eut 83 % en sa possession, il pourrait se produire ce que les Anglo-Saxons appellent un « corner », c'est-à-dire un étranglement desdits vendeurs, comme en décembre 1966 lors de la prise de contrôle de Claude Paz et Visseaux par I.T.T.

Les mauvaises langues prétendent que le phénomène ne serait pas pour déplaire totalement au groupe Matra et à la B.P.G.F., heureux de « faire courir » les « petits malins » qui leur ont fait « avaler » plus de titres qu'il ne leur en fallait réellement (l'opération a coûté près de 500 millions de francs). Et après tout, selon M. Lagardère, le nouveau P.-D.G. d'Hachette, l'action ne vaut-elle pas plus de 1 100 F à casser ? — F. R.

Valeurs à revenu fixe ou indexées

Par arrêté publié au « Journal officiel » du 13 janvier 1981, le montant du coupon de l'emprunt d'Etat 7 % 1973, mis en paiement à partir du 16 janvier, est fixé à 609,03 F, contre 392,96 F en janvier 1980. La valeur de ce coupon, on le sait, est calculée sur la moyenne du cours du lingot de 1 kg coté à Paris au cours des trente séances précédant le 1er janvier, soit 90 000 F ou un

	16 janv.	Diff.
4 1/2 % 1973	2 868	+ 77
7 % 1973 (1)	9 285	— 25,97
10,30 % 1975	87,70	+ 25
10 % 1976	86,90	+ 0,90
P.M.E. 10,6 % 1976	87,10	inchangé
P.M.E. 11 % 1977	88,60	+ 0,25
8,80 % 1977	99,80	— 0,19
10 % 1978	84,10	+ 0,10
9,80 % 1978	83,10	+ 0,10
9,45 % 1978	81,50	inchangé
8,80 % 1978	81	+ 0,18
9 % 1979	78,60	— 0,10
10 % 1979	82,40	— 0,05
10,80 % 1979	85,85	inchangé
12 % 1980	93,60	inchangé
C.N.E. 3 %	3 280	3 231

(1) Compte tenu d'un coupon de 609,03 F.

peu plus. Cette distribution représentera, cette année, un peu moins de 4 milliards de francs, contre 2,5 milliards de francs en 1980, pour un emprunt de 6,5 milliards de francs levé en 1973. Si le cours du lingot se maintient à 90 000 F jusqu'en 1988, année de remboursement, l'Etat aura versé près de 37 milliards de francs en quinze ans rien que pour les intérêts.

Banques, assurances, sociétés d'investissement

La *Commerzbank*, troisième banque ouest-allemande, ne distribuera pas de dividende cette année (8,50 DM l'année dernière), mais le reprendra l'année prochaine.

La *Banque nationale de Paris* (B.N.P.) annonce que dix-huit mille ordres d'achat de droits de souscription ont été enregistrés pour l'augmentation de capital. 627 900 actions nouvelles ont été acquises par plus de 23 000 souscripteurs, ce qui porte à plus de 64 000 le nombre des actionnaires privés, la B.N.P., détenant environ 16,5 % de son capital contre 83,5 pour l'Etat.

	16 janv.	Diff.
Bail Equipement	184	+ 3,90
B.C.T.	128,50	+ 1
Banq. Rothschild	158,50	— 1,20
Cetelem	198	+ 10
Chargeurs Réunis	165	+ 7,50
Cie Bancaire	326,50	+ 6,50
C.C.F.	203	+ 3
C.F.F.	404,50	+ 2,50
C.F.I.	235	+ 6,50
Crédit du Nord	80	+ 3
Eurafrance	340	+ 9
Financ. Paris	230	+ 4
La Hénin	365	+ 6,10
Locafrance	185	— 3
Locindus	369	— 0,20
Midi	1 015	+ 20
Prétabail	460	inchangé
Pricel	165	— 5
Schneider	145	— 2
Suez	303	+ 8
U.C.B.	163	+ 4

Alimentation

Martell va faire appel à ses actionnaires et émettre, à partir du 19 janvier, au prix unitaire de 460 F, 152 548 actions nouvelles de 130 F (une pour cinq) créées jouissance au 1er juillet 1980.

	16 janv.	Diff.
Beghin-Say	255	+ 3
B.S.N.-G.-Danone	1 840	+ 48
Carrefour	1 659	+ 20
Casino	1 494	+ 44
Gén. Occidentale	361	+ 6
Guyenne et Gasc.	376	+ 4,50
Martell	568	+ 1
Moët-Hennessy	498	+ 2
Mumm	342	— 29
Olida-Caby	285	+ 21
Pernod-Ricard (1)	276	— 3
Perrier	164,90	— 0,10
Radar	498	+ 22
St-Louis-Bouchon	255,50	+ 35,50
Saupiquet	300	inchangé
Veuve-Cliquot	952	inchangé
Viniprix	567	+ 62
Nestlé	8 250	+120

(1) Compte tenu d'un coupon de 7 F.

Bâtiment et travaux publics

« Bouygues » a annoncé une progression de 35 % de son chiffre d'affaires en 1980 à 7,5 milliards de francs, et une avance du même ordre de son bénéfice consolidé à 145 millions de francs. Le carnet de commandes au 1er janvier 1981 s'élève à 12,5 milliards de francs et permet d'envisager un chiffre d'affaires de 10 milliards de francs pour l'année qui vient. Au vu de ces résultats, le conseil d'administration a décidé de distribuer une action gratuite pour trois anciennes, jouissance du 1er janvier 1980, le dividende global de 31,50 F devant être maintenu, ce qui implique une augmentation de 33 % de la distribution. De plus, un acompte sur dividende de 10 F (15 F global) sera payé à une date prochaine. Ces nouvelles ont fait monter le titre de 3,4 % vendredi en Bourse.

	16 janv.	Diff.
Auxil. d'Entrep.	570	+ 13
Bouygues	800	+ 70
Chim. et Routière	119,90	— 0,10
Ciments Français	157,50	+ 4,50
Dumez	850	inchangé
Ent. J. Lefebvre	240	— 10
Gén. d'Entrep.	239	— 3
Gds Trvx Marseille	403	inchangé
Lafarge	280,70	+ 10,50
Maisons Phénix	506	— 8
Poliet et Chausson	362	— 8

BOURSE DE PARIS

SEMAINE DU 12 AU 16 JANVIER

LÉGER REDÉMARRAGE

REPARTIRA, repartira pas ? Jusqu'au milieu de la semaine, le marché de Paris est resté très indécis. La tendance s'est raffermie par la suite et, d'un vendredi à l'autre, l'indice C.A.C. a finalement gagné 2 %. Cette reprise est cependant encore bien fragile.

Après la baisse profonde enregistrée par la Bourse depuis la fin du mois de novembre, certaines valeurs sont apparues aux investisseurs comme étant revenues à des cours d'achats. Ce choix de valeurs s'est fait surtout dans le secteur de la technologie, de la distribution et des travaux publics. Comme à Wall Street, on a noté également une reprise des sociétés pétrolières. Même Elf - Aquitaine, sur lequel l' « affaire libyenne » a un moment pesé, est repartie de l'avant.

La spéculation est réapparue, d'autre part, sur quelques titres susceptibles d'opérations financières (Presses de la Cité, Maritime de Chargeurs, Jacques Borel).

Tous ces achats sont restés sélectifs en raison des incertitudes de l'environnement boursier. La sensibilité des opérateurs au climat politique est toujours très vive. Ils sont attentifs aux sondages d'opinion, même si ceux-ci ne leur apparaissent pas toujours très cohérents. De façon plus immédiate, ils redoutent les effets d'une éventuelle victoire du candidat communiste à l'élection législative partielle qui se tient ce dimanche dans l'Eure.

Toujours dans l'immédiat, le marché craint les réactions défavorables à la publication par certaines grandes sociétés françaises de résultats décevants pour l'exercice 1980.

Au plan international, les investisseurs sont préoccupés par l'évolution des taux américains qui pourraient rester encore un moment à un niveau élevé, et stimuler ainsi la hausse du dollar. La bonne tenue de la monnaie américaine viendrait annuler au regard de la balance extérieure de la France les effets bénéfiques de la légère détente observée sur les prix du pétrole.

Hésitant, le marché de l'or l'est également. A Paris, les cours du lingot et du napoléon baissent légèrement. Ce qui n'empêche pas l'emprunt 7 % 1973 de rester ferme après le détachement d'un coupon record de 609,03 francs. Cette belle assurance pourrait bien être ébranlée si, comme certains le prétendent, les pouvoirs publics venaient à limiter la part des emprunts indexés sur l'or dans le portefeuille des Sicav. Celles-ci, très chargées en 7 % 1973 et en 4,5 % 1973, seraient alors obligées d'en revendre une partie !...

JEAN-MARC BIAIS.

Filatures, textiles, magasins

	16 janv.	Diff.
Agache-Willot	330	inchangé
B.H.V.	104,80	+ 1,80
C.F.A.O.	440	+ 5,50
Darty	523	+ 1
Dollfus-Mieg	40,10	— 2,40
Galeries Lafayette	107	inchangé
La Redoute	460,10	— 1,90
Lainière Roubaix	37	— 1
Omn. Part. Inter	40,70	+ 1,90
Printemps	110,60	+ 3,20
Roudière	231	+ 13
S.C.O.A.	58,10	— 1,10

Pétroles

Les comptes consolidés du groupe *Elf-Aquitaine* au 30 septembre font apparaître un résultat net consolidé de 4 298 millions de francs et une marge brute de 9 899 millions de francs. Aucune comparaison n'est possible, la *S.N.E.A.* n'ayant commencé à publier ces résultats trimestriels consolidés qu'en 1980.

Rappelons seulement que pour l'exercice 1979, le groupe avait dégagé 5 571 millions de francs de bénéfice net. Sa marge brute avait atteint 11 955 millions de francs. Ce qui est certain, c'est qu'au troisième trimestre 1980, les marges de raffinage et de la distribution ont rétréci.

	16 janv.	Diff.
Elf-Aquitaine	1 248	+ 68
Esso	246	+ 15
Franç. des Pétroles	224,80	— 7,70
Pétroles BP	111,80	— 9,60
Primagaz	339,90	+ 8,90
Raffinage	139,50	+ 3,30
Sogerap	245	+ 7
Exxon	379,90	+ 26,90
Petrofina	738	+ 26
Royal Dutch	450,50	+ 15,50

Mines, caoutchouc, outre-mer

Alcan va diviser ses actions par deux et augmenter son dividende trimestriel (45 cents par action nouvelle contre 80 pour les anciennes ou 40 dans leur nouvelle version).

	16 janv.	Diff.
Imetal	70,50	+ 0,50
Kléber	41,30	— 2,70
Michelin	650	— 15
Penarroya	74,20	— 3,80
Charter	21,35	— 0,95
INCO	89,50	— 2,30
R.T.Z.	43,40	— 1,10
Union Minière	101	+ 7,50
Z.C.I.	2,89	— 0,10

VALEURS LES PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nombre de titres	Val. en cap. F
4 1/2 % 1973	37 290	107 939 990
C.N.E. 3 %	12 045	38 521 525
Elf Gabon	23 550	36 019 050
C.S.F.	95 775 (1)	35 291 798
Matra	17 315	34 263 825
Schlumberger	51 275	27 004 495
Elf Aquitaine	21 775	25 118 690
B.P.	158 000 (1)	18 738 070
L'Air liquide	31 000 (1)	14 811 900
Sanofi	37 300	15 434 723

(1) Quatre séances seulement.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	COURS 9 I	COURS 16 I
Or fin (kilo en barre)	91 300	9 450
— (kilo en lingot)	91 500	9 500
Pièce française (20 fr.)	940	927
Pièce française (10 fr.)	498 90	497
Pièce suisse (20 fr.)	698	652
Union latine (20 fr.)	850	834 90
• Pièce tunis. (20 fr.)	629 90	605
Souverain	82	80. 10
• Souverain Elizabeth II	923	934
• Demi-souverain	461 1	483
Pièce de 20 dollars	3 408	3 376
— 10 dollars	175	1 696 20
— 5 dollars	980 10	9 2 50
— 50 pesos	3 745	3 710
• — 20 marks	759	724
— 10 florins	650	64
• — 5 roubles	488	446

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	12 janvier	13 janvier	14 janvier	15 janvier	16 janvier
Terme	162 263 165	189 508 697	155 137 205	153 464 098	148 002 775
Compt.					
R. et obl.	185 265 168	272 019 902	291 425 726	435 108 340	211 793 456
Actions	92 926 899	136 123 373	71 918 471	80 972 741	68 025 720
Total	440 455 232	597 651 972	518 481 402	669 545 179	427 821 951
INDICES QUOTIDIENS (INSEE, base 100, 31 décembre 1980)					
Franç.	95,5	95,3	95,6	96,3	96,6
Etrang.	99,7	100	99,7	100,1	101,1
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1980)					
Tendance	96,2	96,1	96,9	96,9	97,5
(base 100, 29 décembre 1961)					
Ind. gén.	104,8	104,6	105	106,2	106,9

(*) Base 100 : 31-12-1979.

P.U.K. : L'ÉTRANGER, HEUREUSEMENT...

La Bourse, selon certaines rumeurs, s'attendait que le président de P.U.K., M. Philippe Thomas, annonçât, au cours de la conférence de presse du 14 janvier 1981, la cession partielle (ou même totale) du secteur chimie (8,5 milliards de francs de chiffre d'affaires), réputé déficitaire. Il n'en a rien été. Certes, ledit secteur chimie dont le résultat brut avait été de 275 millions de francs en 1979 perd 425 millions de francs en 1981 (il aurait gagné 310 millions de F. bruts suivant les prévisions faites en décembre 1979). C'est que la crise européenne de la chimie a frappé P.U.K. de plein fouet pendant le second semestre. Deuxième choc pétrolier, déstockage par la clientèle, baisses des prix et des ventes : c'est tout à fait digne de la sidérurgie.

Mais, selon M. Thomas, « il y a eu beaucoup de spéculation autour de ce problème. Certes, nous sommes en mouvement, des conversations ont lieu, mais aucune négociation globale n'est en cours ni en Europe, ni aux Etats-Unis, ni en Extrême-Orient ». D'ailleurs, a précisé M. Bès de Berc, directeur général adjoint, une légère amélioration est notée au début de 1981, avec certains signes de raffermissement des prix indiquant que le déstockage pourrait toucher à son terme.

Quant à Ugine - Acier, autre « danseuse » du groupe, qui avait pourtant obtenu une marge positive pendant les quatre premiers mois de l'année, son déficit atteint plus de 290 millions de francs contre 110 millions de francs en 1979. A propos de la cession de cette filiale, tant de fois différée depuis près de deux ans, M. Thomas a laissé entendre que le gouvernement pourrait être désireux de régler ce problème, et celui des aciers spéciaux, avant les élections. Mais on sait que l'usine de Fos d'Ugine - Acier, lourdement endettée (près de 1 milliard de francs), fait toujours problème et ne tente guère Sacilor, éventuel acquéreur.

Mais, heureusement pour P.U.K. il y a eu en 1980 comme en 1979, l'aluminium (40 % d'un chiffre d'affaires en augmentation de 17 % à 38 milliards de francs), et, surtout, 75 % d'un résultat brut de 2 770 millions de francs en baisse de 9 % sur celui de 1979. L'étranger, Etats-Unis essentiellement, a procuré près de 50 % de ce résultat brut pour l'aluminium seulement, et bien davantage si on prend en compte la filiale américaine Howmet, qui tient 60 % du marché occidental des ailettes pour turbines de réacteurs. En 1980, les filiales d'outre - Atlantique ont procuré à la maison mère 70 millions de dollars de dividende (320 millions de francs).

On peut dire que P.U.K. n'a pas eu de chance cette année : au 30 juin, le bénéfice net était déjà de 600 millions de francs contre 991 millions de francs pour l'exercice 1979 tout entier. Mais la crise du second semestre l'a ramené à 600 millions de francs pour tout l'exercice 1980.

Les dirigeants du groupe tablent toutefois, sur une reprise « qui pourrait se produire plus tôt qu'on ne le pense », avec une amélioration au deuxième trimestre. Ils rappellent qu'en quatre ans, ils ont cédé pour 1,2 milliard de francs des activités non rentables représentant 4 milliards de francs de chiffre d'affaires. Ils comptent développer leurs points forts, l'aluminium, la métallurgie fine, le nucléaire, achever la restructuration de la chimie, et se félicitent de la hausse du dollar, qui favorise les exportations du groupe.

Bourses étrangères

NEW-YORK

L' « effet Granville » se dissipe

Les effets causés par les conseils de ventes de M. Joseph Granville, analyste boursier réputé, se sont lentement dissipés cette semaine et, à l'approche du week-end, un mouvement de reprise s'est même esquissé, favorisé par l'espoir d'une prochaine libération des otages détenus à Téhéran.

Mais les incertitudes sur l'évolution des taux d'intérêt, dont la baisse est stoppée (brusque tension sur les bons du Trésor) et les chances d'un redémarrage de l'économie, affaiblie par le fléchissement des ventes au détail et la progression ralentie de la production industrielle, ont freiné la hausse des cours.

La nouvelle contraction de la masse monétaire n'a pas réussi à faire sortir vraiment les opérateurs de leur réserve.

L'activité hebdomadaire a porté sur 213,34 millions de titres (contre 324,54 millions de titres).

Indice des industrielles du 16 janvier : 973,26 contre 968,68.

	Cours 9 janv.	Cours 16 janv.
Alcoa	61	64 5/8
A.T.T.	49 3/4	50
Boeing	40 1/2	42 7/8
Chase Man. Bank	47 3/8	46 5/8
Du Pont de Nem.	42 3/8	43 1/4
Eastman Kodak	72 1/8	70 3/8
Exxon	77 1/4	80
Ford	20 5/8	19 7/8
General Electric	63 1/4	61
General Foods	31 1/8	31 1/2
General Motors	45 7/8	45 1/4
Goodyear	17 1/2	17 5/8
I.B.M.	67 1/2	66 3/4
I.T.T.	50 1/2	49 5/8
Kennecott	26 1/8	26 1/2
Mobil Oil	78	81 7/8
Pfizer	52 3/4	49 1/2
Schlumberger	107 7/8	116 1/8
Texaco	45 5/8	46
U.A.L. Inc.	18 5/8	18 5/8
Union Carbide	54 7/8	55 1/2
U.S. Steel	24 7/8	24 5/8
Westinghouse	29 3/8	29
Xerox Corp.	61 7/8	58 3/4

LONDRES

Toujours déprimé

Toujours déprimé, cette fois par la grève des marins, le London Stock Exchange a continué à s'alourdir doucement et l'indice des industrielles est tombé à son plus bas niveau depuis sept mois. La glissade des cours a d'autre part été favorisée par un début de fuite des capitaux à l'étranger, les investisseurs craignant que la fermeté de la livre ne se prolonge pas très longtemps.

L'action I.C.I. a été affectée par des rumeurs d'une réduction du dividende. Seules les pétroles se sont bien tenues en liaison avec la majoration des prix de l'essence.

Indices « F. T. » du 16 janvier : industrielles : 451,9 (contre 461,2) ; mines d'or : 360,4 (contre 390,9) ; fonds d'Etat : 68,05 (contre 68,63).

	Cours 9 janv.	Cours 16 janv.
Bowater	177	176
Brit. Petroleum	400	406
Charter	201	198
Courtaulds	52	53
De Beers (*)	9,13	9,19
Free St. Ged. (*)	56 1/2	53 1/4
Gt Univ. Stores	471	458
Imp. Chemical	308	296
Shell	452	458
Vickers	138	134
War Loan	30,63	30 3/4

(*) En dollars.

Matériel électrique, services publics

	16 janv.	Diff.
Alsthom-Atlant.	92,90	+ 0,30
C.E.M.	40,90	+ 1,60
CIT-Alcatel	911	+ 11
C.G.E.	365	+ 2
Crouzet	349	+ 27
C.S.F.	373,10	— 1,90
Gén. des Eaux	282,50	+ 3
Legrand	1 577	— 9
Lyonn. des Eaux	379	+ 5
Machines Bull	56,50	+ 3,20
Matra	2 040	+185
Mot. Leroy-Somer	635	+ 17
Moulinex	64,90	— 0,60
P.M. Labinal	243	— 1
Radiotechnique	250	— 10
S.E.B.	133	+ 0,90
Signaux	556	+ 36
Télémec. Electr.	1 100	+ 25
Thomson-Brandt	223,50	+ 9,50
I.B.M.	311,70	+ 0,70
I.T.T.	140,30	+ 4,30
Schlumberger (1)	352	+ 56,90
Siemens	600	inchangé

(1) Compte tenu d'un coupon de 1 F.

Valeurs diverses

Pour la première fois de son histoire, *Club Méditerranée* dépassera en 1980-1981 le cap des 2 milliards de francs de chiffre d'affaires.

L'affaire continue de se bien porter. Un premier examen des comptes de l'exercice clos le 31 octobre font apparaître un bénéfice non consolidé de 106,27 millions de francs, en augmentation de 26,9 %. La marge brute est de 139,73 millions de francs contre 111,68 millions.

	16 janv.	Diff.
A.D.G.	266	— 7
L'Air Liquide	485	+ 3
Arjomari	125	— 5
Bic	395	— 5
Club Méditerranée	379	+ 8,50
Essilor	498	+ 12
Europe I	1 135	+ 55
Gle Ind. Part.	165,30	— 1,20
Hachette	390	+ 50
J. Borel Int.	148,10	+ 16,10
L'Oréal	614	— 18
Navigation Mixte	172	— 8
Nord-Est	31,25	— 0,80
Presses de la Cité	476	+ 61
P.U.K.	88	+ 1
St-G.-Pt-à-Mous.	129,50	+ 1
Sanofi	425	+ 26
Skis Rossignol	605	+ 2
U.T.A.	155,50	+ 0,50

Métallurgie, constructions mécaniques

Le groupe helvétique *Alusuisse* a acquis 19,5 % du capital de la *Société industrielle Montupet*, première entreprise de fonderie d'aluminium d'Europe avec quatre usines et trois mille salariés. Le public détient 55 % du capital, *P.U.K.* 20 %, et un groupe familial 5 %.

	16 janv.	Diff.
Alspi	105,10	— 7,90
Av. Dass.-Breguet	880	+ 21
Fives-Lille	140	+ 3
Chiers-Châtillon	9,80	— 0,35
Creusot-Loire	71	+ 5,70
De Dietrich	507	— 50
FACOM	442,50	+ 2
Valéo	255	+ 10
Gén. de Fonderie	144	+ 10,50
Marine-Wendel	36,20	+ 0,50
Métal.-Normandie	27,50	+ 1,20
Penhoët	283,80	+ 1,80
Peugeot S.A.	128	— 1,80
Poclain	171,20	+ 1,10
Pompey	93	+ 1
Sacilor	11,30	— 0,35
Sagem	854	+ 34
Saulnes	46,50	— 1,50
E. Saunier-Duval	132,90	+ 0,40
Usinor	7,80	— 0,45
Vallourec	51	— 2

Produits chimiques

ATO-Chimie a porté sa participation dans *Rousselot* de 62 % à 69,3 % par rachats en Bourse.

	16 janv.	Diff.
Institut Mérieux	790	— 5
Laboratoire Bellon	381,10	+ 8,60
Nobel-Bozel	39,50	inchangé
RhônePoulenc	82,50	+ 0,50
Roussel-Uclaf	200	— 9,50
B.A.S.F.	283	+ 1
Bayer	254	+ 3,50
Hoechst	258	+ 1,50
I.C.I.	32,50	— 1,40
Norsk-Hydro	470	+ 29

Deux cents banquiers examinent le plan financier proposé par Massey-Ferguson

Depuis plus de quatre mois, le géant canadien du machinisme agricole, Massey-Ferguson, cherche à mettre au point le plan financier qui devrait lui permettre une remise à flot.

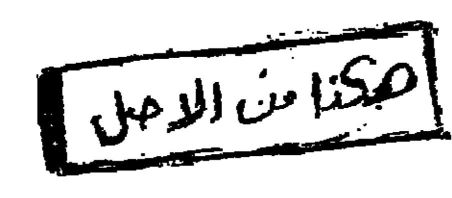
A Londres, depuis le vendredi 16 janvier, et pour la durée du week-end, se sont réunis les représentants de quelque deux cents banques, invités à venir en aide au constructeur en acceptant la transformation des intérêts qui leur sont dus par Massey-Ferguson en actions ordinaires. Dans ce pool bancaire sont concernés, pour la France, la Société générale, le Crédit lyonnais, la B.N.P. et la B.F.C.E.

Le dernier plan proposé par Massey, dont la dette globale s'élève à 2,6 milliards de dollars des Etats-Unis, consiste à émettre pour 700 millions de dollars canadiens d'actions nouvelles.

Une première tranche d'actions privilégiées ou ordinaires, d'un montant de 200 millions, serait placée auprès d'investisseurs divers, qui devront obtenir l'agrément du gouvernement canadien puisque celui-ci accordera sa garantie à la majeure partie de ce placement. Le Canadian Imperial Bank of Commerce, principal banquier de Massey, souscrirait, en second lieu, pour 150 millions de dollars d'actions privilégiées convertibles.

Le solde, qui n'est pas mince, soit 350 millions de dollars, serait placé auprès du pool bancaire présentement réuni à Londres. On croit savoir que la C.I.B.C., en plus de sa tranche de 150 millions, se serait engagée à acquérir les « invendus » de cette dernière tranche, soit peut-être encore 150 millions de dollars.

Les dirigeants de Massey-Ferguson, tout en reconnaissant que la réunion ne serait pas décisive, sont plutôt optimistes. En dépit des réticences de banquiers brésiliens et suisses, il est probable que d'autres établissements financiers et les gouvernements des pays où ils sont installés seront sensibles aux conséquences qu'entraînerait, pour l'emploi, un refus de leur part. C'est notamment le cas en Grande-Bretagne et en France, où Massey fait travailler respectivement seize mille et quatre mille sept cents personnes, l'effectif global s'élevant à quarante-sept mille salariés. Massey-Ferguson a perdu 300 millions de dollars pendant l'année fiscale 1980, terminée en octobre. — J. G.



هكذا من الأصل

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

LA CHINE ENVISAGERAIT LE RÉTABLISSEMENT DE LA FONCTION DE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Pékin (A.F.P.). — La Chine envisagerait de rétablir la fonction de président de la République, a déclaré, vendredi 16 janvier, à Pékin, M. Okada, vice-président de la Chambre des représentants japonais, dans une conférence de presse, à l'issue de ses entretiens avec les dirigeants chinois.

La dernière personnalité à avoir exercé la fonction de président est Liu Shaoqi, qui fut limogé en 1967, exclu « *à jamais* » du parti en 1968, mourut en détention l'année suivante, fut réhabilité à titre posthume en février 1980.

D'autre part, le *Quotidien de Pékin* a lancé un véritable ultimatum aux « ultras » maoïstes qui s'opposent aux orientations du régime.

UNE ESCROQUERIE ET TRENTE MILLE VICTIMES

Une affaire d'escroquerie organisée de Paris et disposant de ramifications dans les principales villes françaises vient en partie d'être mise au jour par les policiers de la brigade financière de Bordeaux. Des personnes se faisant passer pour des démarcheurs d'une association d'aide aux handicapés physiques ont en effet *réussi à escroquer plus de trente* mille personnes et détourné quelque 15 millions de francs, notamment pas le biais d'achats d'encarts publicitaires. L'enquête avait été ouverte après le dépôt d'une plainte contre X, le 9 janvier, par M. Roland Roux, président-fondateur du groupement Aquitaine pour l'insertion des handicapés physiques (G.I.H.P.).

D'ores et déjà, trois personnes ont été arrêtées dans le département de la Gironde. Celles-ci, MM. Lucien Haerter, Luc Carlton et Jean-Paul Nataf, *ont été* inculpées d'escroqueries et infractions aux lois sur les sociétés par M. Bernard Legras, juge d'instruction au tribunal de Bordeaux, et écrouées. D'autre part, M. Raphaël-Georges Nataf a été arrêté à Marseille et écroué pour les mêmes motifs.

LE COLLOQUE DE L'IFRI SUR « SCIENCE ET DÉSARMEMENT »

Le traité de 1972 sur la défense anti-missiles apparaît menacé par les progrès technologiques

Le colloque sur la science et le désarmement organisé par l'Institut français des relations internationales se termine samedi 17 janvier par un *débat sur la contribution que la technologie moderne peut apporter à la* mise au point d'accords de limitation des armements. Les participants devaient entendre notamment MM. Kastler, prix Nobel de physique, Goldschmidt, ancien responsable *des relations extérieures du C.E.A.*, actuellement président des gouverneurs de l'agence atomique de Vienne, Scoville, ancien sous-directeur de la C.I.A. et Curien, président du Centre national d'études spatiales. La journée de vendredi avait *été consacrée au rôle de la technologie* dans la course aux armements et avait donné lieu à quelques passes d'armes entre Soviétiques et Américains.

En fait, le dialogue des deux superpuissances est resté plutôt en dessous de ce que l'on pouvait attendre à la veille de l'entrée de M. Reagan à la Maison Blanche. Les orateurs, des scientifiques pour la plupart, sont tombés d'accord pour blanchir les savants du rôle qu'on leur attribue dans la course *aux armements et renvoyer* la balle aux politiciens.

En second lieu, les Américains appartenaient dans leur quasi-totalité à la catégorie des « colombes » : tous ont critiqué la théorie de la « *guerre nucléaire limitée* » sur *laquelle M. Carter a fondé partiellement* sa directive n° 59 de l'été dernier sur la doctrine d'emploi de l'arme stratégique : de cette directive, et encore moins des options de M. Reagan, personne n'a pris la défense.

Là encore, les Américains ont été appuyés par les Soviétiques, alors pourtant que de nombreux textes doctrinaux des responsables de l'armée rouge témoignent d'un désir de pouvoir « *conduire et gagner* » une guerre nucléaire si besoin est. Le général Milstein, chargé des questions stratégiques à l'Institut soviétique pour l'étude des Etats-Unis, a affirmé qu'une guerre atomique ne ferait ni vainqueur ni vaincu. Il est vrai qu'il a distingué « doctrine » et « capacités », ces dernières *devant être calculées pour un* emploi éventuel ; en outre, le mot « dissuasion » revient beaucoup moins dans les interventions des Soviétiques que dans la bouche de leurs collègues occidentaux.

La nouvelle précision des vecteurs stratégiques, *qui permet d'expédier* des charges à moins de 100 mètres de leurs objectifs contre 2 à 3 kilomètres il y a quinze ans, reste la grande préoccupation commune, mais tout le monde n'en tire pas les mêmes conclusions. Le général Gallois voit dans ce phénomène l'avènement d'une guerre future « propre », exclusivement anti-forces, *mais il n'a obtenu qu'une réponse* évasive lorsqu'il a demandé si tout le système de défense de l'Europe occidentale ne devait pas être réexaminé dans ce contexte. Les Soviétiques considèrent, eux, que ces nouveaux progrès technologiques *rendent nécessaire plus que jamais* la ratification du traité SALT 2, ou à tout le moins la reprise d'une négociation entre les Deux Grands (tous leurs commentaires privés comme publics confirment une « résignation réaliste » à la nouvelle direction américaine).

Une fin en soi ?

Quant aux Américains, s'ils ont confirmé leur attachement à l'*arms control*, ils ont dû admettre que *des craquements apparaissent dans* le système d'accords hérité du *passé*. Le maillon le *plus menacé* est le traité de 1972 limitant les défenses anti-missiles (A.B.M.). De fait, puisque le grand facteur de déstabilisation *est* la vulnérabilité *des forces basées à terre, il est tentant* de protéger ces forces par un système de défense s'ajoutant à la *mobilité prévue pour* les futurs missiles : le MX pourrait être flanqué d'un lanceur anti-missile se déplaçant avec lui dans son voyage à travers les vingt-trois silos *prévus*, ce qui obligerait un attaquant à doubler le nombre de charges *nécessaires à sa destruction. Toutefois*, selon M. Ruina, professeur au MIT, l'attaque aura toujours l'avantage à un coût moindre, et surtout un tel dispositif est contraire au traité de 1972, qui interdit les A.B.M. mobiles.

Faut-il pourtant considérer tout accord de *limitation* comme une fin en soi ? M. Jacques Chevallier, directeur des applications militaires au C.E.A., a *secoué* certaines idées reçues à ce sujet, rappelant que les restrictions imposées à l'Allemagne en matière de « gros bataillons » par le traité de Versailles l'avaient encouragée à mettre l'accent sur les divisions blindées et les avions d'assaut, *forgeant ainsi l'instrument* de ses victoires de la guerre suivante. De même, selon lui, « *les négociations SALT sont une puissante incitation à la course aux armements, qu'il s'agisse soit de se placer dans la meilleure situation possible dans la phase de négociation, soit de tourner les accords, de retrouver un avantage une fois les accords en vigueur ou encore de se mettre en position favorable lors d'une prochaine étape* ».

Le professeur américain Panofsky *a constaté, lui aussi*, que l'accord SALT 1 a eu pour résultat de prolonger l'existence d'armements sans grand intérêt, comme les fusées Titan américaines. En bref, si tout le monde est d'accord pour estimer que cinquante mille charges nucléaires — l'arsenal actuel dans le monde — c'est trop, il est bien difficile de s'en débarrasser...

MICHEL TATU.

A LA COUR DE SURETÉ DE L'ÉTAT

Être ou ne pas être « compétent »

C'était promis ! M. Henri Dontenwille, procureur général près *la Cour de sûreté de l'Etat*, devait, vendredi 16 janvier, se livrer à une défense et illustration de « sa » juridiction. La veille, les avocats des autonomistes corses n'avaient pas barguigné. Me François Alfonsi, au nom de ses confrères, en avait fait la preuve par neuf : la Cour n'était pas compétente *pour juger les dossiers* Bastelica-Fesch et, en un mot comme en mille, elle devait le reconnaître.

Le procureur général avait écouté, tout écouté. Le fait que l'inculpation de constitution de bandes armées visait, au dix-neuvième siècle, la grande criminalité politique, celle « *des bandes anarchistes et nihilistes qui semaient la mort, le pillage et la dévastation* » ; le fait que les autonomistes accusés avaient agi comme « *les agriculteurs, les viticulteurs du Midi, les militants du CID-UNATI, les habitants de Plogoff, les étudiants de Jussieu, les métallurgistes de Longwy* »... qui n'ont pas été déférés devant *la Cour de sûreté de l'Etat*.

Oui, vraiment, le procureur général, comme il se doit, avait *prêté l'oreille à ce discours*. Et Me Alfonsi avait enfoncé le clou, citant M. René Pleven déclarant, au cours du débat parlementaire de 1963, juste avant le vote instituant la Cour de sûreté : « *Le risque que l'esprit de vengeance, d'arbitraire, se dissimule derrière l'apparence de défendre la légalité n'est jamais plus grand que dans les procès qui sont en bordure de la politique. Il ne peut être question de renvoyer devant la Cour de sûreté de l'Etat les paysans qui entravent la circulation routière, des ouvriers qui manifestent.* » Or, *selon la défense*, les accusés — bien qu'armés, bien qu'organisés au moment des événements de Bastelica et de Fesch — ne souhaitaient « *ni changer la Constitution ni soutenir la thèse de l'autonomie ou de l'indépendance de la Corse* ». Non, ils voulaient que les « polices parallèles » soient dénoncées, poursuivies et condamnées. Et le procureur général de reconnaître que tout cela méritait réflexion...

Vendredi, on s'attendait donc de la part du ministère public, à une *réponse fourbie toute une nuit, une de ces répliques* imparables qui, aussitôt lancées, éteignent la contestation. Peut-on dire que l'on fut déçu ? Le « morceau » de quarante-cinq minutes du procureur nous a paru bien en deçà de la démonstration promise. La Cour juridiction d'exception ? « *J'ai relu les travaux préparatoires et les débats parlementaires*, a déclaré M. Dontenwille, *laissez-moi vous dire qu'en fait de débats à la sauvette il m'a fallu des heures pour les lire. L'Assemblée nationale a siégé trois jours, on y a entendu les ténors de l'époque, il y a eu deux jours de débat au Sénat, cent soixante-neuf pages du* Journal officiel. » Mais qui a dit le contraire ? Qui a jamais contesté que les parlementaires ont bel et bien voté la création d'une Cour de sûreté de l'Etat en 1963 ?

Non ! Le débat se situait ailleurs : sur la frontière entre le *droit commun* et la *compétence* de la Cour de sûreté de l'Etat. Et, sur ce point, la démonstration du procureur général fut faible. Ecoutons : « *Comment peut-on faire un parallèle sérieux*, demanda-t-il, *entre des mouvements sociaux vifs et le dossier qui nous est soumis ? Le nombre d'hommes, d'armes, ces occupations de bâtiments, ce territoire qui n'était plus sous l'autorité légitime de l'Etat, trois hommes séquestrés, des menaces, l'affaire se place sur un plan tout différent.* » Ce fut tout, ou presque, mêlé à diverses considérations juridiques.

En fait, M. Dontenwille ne pouvait justifier la compétence de la Cour qu'en abordant les faits, ce qui est exclu dans un débat de procédure... Peut-être aurait-il été alors opportun de parler *du principe de l'opportunité* des poursuites, qui permet précisément au garde des sceaux de saisir la Cour de sûreté de l'Etat lorsque tel est son désir. Les textes sont suffisamment larges pour cela.

La Cour, qui doit reprendre le fil du procès le mercredi 21 janvier — lorsque les détenus qui ont arrêté leur grève de la faim auront repris des forces, — rendra son arrêt ce jour-là.

LAURENT GREILSAMER.

EN VENTE DÈS LUNDI

Une publication du « Monde »

Bilan économique et social 1980

Une analyse détaillée de la situation économique et sociale de la France à la veille de l'élection présidentielle. Le point sur les économies de cent vingt-six pays après les nouvelles hausses du pétrole. Un tableau des changes des principales monnaies du monde. Plus de cent graphiques, un double index par thème et par pays, une chronologie jour par jour des principaux événements de l'année 1980.

Un document d'information et de réflexion *réalisé par « le Monde » qui permet de mieux* comprendre les enjeux de 1981.

§ Bilan économique et social 1980 : la rechute - Supplément aux « Dossiers et documents du Monde » - 168 pages - 22 F

A retenir dès aujourd'hui chez votre marchand de journaux

M. Carter n'est pas venu au Congrès prononcer son dernier « message sur l'état de l'Union »

M. Carter a fait parvenir au Congrès, vendredi 16 janvier, son dernier « message sur l'état de l'Union ». Le président estime, dans ce document, que les Etats-Unis sont confrontés à de « graves problèmes » et insiste sur la croissance de la « machine de guerre » soviétique « qui dépasse de loin tous les besoins *raisonnables* » *de l'U.R.S.S.* « *Par* comparaison, nos propres dépenses de défense ont diminué en termes réels chaque année, de 1968 à 1976 », affirme M. Carter.

Le président réaffirme que les Etats-Unis « n'ont pas de querelle de fond » avec l'Iran, qui est menacé « non pas par la politique américaine, mais par les actions soviétiques dans la région ». Cependant, ajoute-t-il, des « relations mutuellement avantageuses » *entre les Etats-Unis et l'Iran* « seront impossibles tant que l'Iran continuera à garder des otages américains au mépris de l'opinion mondiale et d'une attitude civilisée ».

M. Carter a décidé de ne pas venir lire lui-même devant le Congrès son dernier « message ». Cette discrétion contraste avec le faste des festivités auxquelles se prépare la capitale et l'ensemble des Etats-Unis pour l'entrée en fonctions de M. Reagan, le 20 janvier.

LES CÉRÉMONIES D'INVESTITURE DE M. REAGAN

« Amérique, un nouveau début »

De notre correspondant

Washington. — Fini l'amateurisme, l'austérité baptiste et le bal populaire où l'on se marche sur les pieds. M. Reagan veut faire de son inauguration, le *20 janvier, la preuve éclatante* que la Maison Blanche a changé d'occupant. En 1977, les *cérémonies d'investiture* de M. Carter avaient pour thème « *l'inauguration du peuple* ». Le titre choisi par M. Reagan est « *Amérique — un nouveau début* ».

Nouveau début ou retour en arrière ? Refusant le costume de ville de ses prédécesseurs immédiats, l'ancien acteur portera la jaquette grise et le pantalon rayé, condamnant ses invités au smoking. Les Reagan aiment la distinction qu'ils classent parmi *les valeurs — à retrouver —* de la « grande Amérique ».

Les « invités » seront sept fois *moins nombreux qu'en 1977*. Ces quarante mille privilégiés paieront leur place, et bien plus cher qu'il y a quatre ans : 50 dollars aux spectacles du Kennedy Center, 100 dollars en moyenne au gala du 19 janvier *et 500 dollars tout ronds (2 200 F)* pour le dîner aux chandelles de MM. Reagan et Bush. A ce tarif, plusieurs « invités » ont préféré renvoyer leurs cartons.

Contrairement à ses prédécesseurs, M. Reagan ne prêtera pas serment sur la façade du Capitole, qui tourne le dos à la ville. Il a choisi l'autre côté, qui bénéficie d'une grandiose perspective. De même se rendra-t-il en voiture jusqu'à la Maison Blanche, et non à pied, *histoire de ne pas* trop lasser les téléspectateurs. Car, cette fois, tout a été taillé sur mesure pour le petit écran. Il y aura les acteurs (en habit) et le public (en pantoufles). Ce dernier verra mieux sans doute que les autres — et gratuitement — les huit mille feux d'artifice et le drapeau américain géant, fait de cinq mille lumières *rouges, bleues et blanches*, traîné par un hélicoptère.

Nouveauté ? Retour en arrière ? *L'inauguration de M. Reagan* pourrait être l'illustration d'un conservatisme électronique. Au-delà des cérémonies guindées, des innombrables dîners, on va assister à une superproduction en Technicolor mise en scène par un spécialiste de Hollywood, M. Marty Pasetta, et présentée comme « *la plus élaborée et la plus complexe des festivités inaugurales* ». Budget : 8 millions de dollars. Tête d'affiche : Frank Sinatra, qui animera le gala du 19 janvier.

Le lendemain, il n'y aura pas un bal, mais huit — et même neuf en comptant *le Youth Disco* pour les jeunes. Chacune de ces fêtes sera présidée par une grande vedette : Elizabeth Taylor, Bob Hope, Ray Charles, Pat Boone, Charlton Heston... M. Reagan passera de l'une à l'autre pour prononcer un discours et offrir une danse.

Mais le clou de l'opération sera les dizaines de bals satellites à travers les Etats-Unis. Pour la première fois, des Américains *d'autres villes* seront associés en direct aux festivités de Washington. Grâce à une télévision en circuit fermé, relayée par satellite, des écrans géants leur permettront de participer aux bals. Ce sera notamment le cas à Dixon (Illinois), ville natale de M. Reagan, où cinq cents personnes danseront avec leur grand *homme pour* un prix d'entrée de 10 dollars seulement. — R. S.

Mort de David Lilienthal responsable du programme nucléaire américain de 1946 à 1950

M. David Lilienthal, qui fut président de la Tennessee Valley Authority (T.V.A.) puis responsable du programme nucléaire américain à la fin des années 40, est mort jeudi 15 janvier, à New-York, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

M. Lilienthal expliquait volontiers qu'il n'était entré dans le service public que parce qu'il était resté tard un après-midi à son bureau d'avocat à Chicago et avait ainsi pu recevoir un coup de téléphone du gouverneur du Wisconsin, Philip Lafollette, qui lui proposait de travailler pour cet Etat. En 1933, Franklin Roosevelt le nomme directeur, chargé de superviser la production d'électricité au sein de l'institution, révolutionnaire en son genre, qu'il vient de créer, la T.V.A. (cet organisme, destiné à l'origine à résorber le chômage dans la région de la vallée du Tennessee par un programme de grands travaux, comporte trois directeurs nommés par le président des Etats-Unis). M. Lilienthal devient président de la T.V.A. en 1941, puis en 1946 de la commission à l'énergie atomique, nouvellement créée, dont le rôle consiste à mettre au point l'arme atomique.

M. Lilienthal doit donner sa démission en 1950 en raison d'une controverse sur l'avenir de la bombe à hydrogène, à propos de laquelle il est assez réticent. Des considérations politiques jouent également en raison de son passé d'ardent militant du New-Deal au moment où l'Amérique s'engage dans une voie plus conservatrice.

M. Lilienthal voyage par la suite en Europe, en Afrique et en Asie, offrant ses conseils et son expérience, notamment à l'Inde, au Pakistan et à la Colombie.

M. Lilienthal est l'auteur de nombreux livres, en particulier la Démocratie en marche *(1944)* et le Changement, l'espoir et la bombe *(1963)*.

● *La visite de M. Stirn au Sénégal.* — Le secrétaire d'Etat français aux affaires étrangères a été reçu, vendredi 16 janvier, en audience par M. Abdou Diouf, président de la République du Sénégal. — *(A.F.P.)*

● *Les Etats-Unis et la Norvège* ont ratifié, vendredi 16 janvier, à Washington, l'accord sur le stationnement de matériel lourd pour dix mille *marines* américains dans la région de Trondelag, au centre de la Norvège. — *(A.F.P.)*

Le numéro du « Monde » daté 17 janvier 1981 a été tiré à 545 557 exemplaires.

A B C D E F G